



Document d'objectifs actualisé du Site Natura 2000 « Vallée du Magot »

Zone Spéciale de Conservation FR5400441



Niort, le 27 NOV. 2015

Le Préfet des Deux Sèvres
Jérôme GUTTON

SOMMAIRE

Avant-propos

1.	Introduction générale.....	3
1.1.	NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE.....	4
1.2.	Fiche d'Identité administrative du site.....	6
1.3.	Contexte géographique du site.....	8
2.	Bilan des actions menées depuis 2006.....	10
2.1.	Actions préconisées dans le DOCOB (V1).....	10
2.2.	Synthèse et évaluation des actions menées.....	11
3.	INVENTAIRES BIOLOGIQUES MIS A JOUR.....	15
3.1.	Qualité du milieu aquatique.....	16
3.2.	Espèces d'intérêt communautaires.....	17
3.3.	Habitats d'intérêt communautaires.....	19
3.4.	Autres espèces patrimoniales (hors Annexe II).....	19
4.	Diagnostic socio-économique.....	21
4.1.	Ressources documentaires utilisées dans le cadre du diagnostic.....	21
4.2.	Urbanisation et foncier.....	22
4.3.	Activité agricole.....	25
4.4.	Activité sylvicole.....	35
4.5.	Point sur les données disponibles sur l'assainissement collectif et individuel.....	37
4.6.	Les étangs et plans d'eau.....	37
4.7.	Gestion des berges et ripisylve.....	39
4.8.	Activités de loisirs.....	39
4.9.	Autres.....	40
5.	Diagnostic et hiérarchisation des enjeux.....	40
5.1.	Identification des interactions entre activités et enjeux écologiques.....	40
5.2.	Hiérarchisation des enjeux.....	44
6.	Objectifs de conservation.....	45
7.	Programme d'actions.....	48
	Annexes.....	99

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR5400441 « RUISSEAU LE MAGOT »

➔ MAITRE D'OUVRAGE

Ministère en charge de l'écologie – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes

Suivi de la démarche : Céline DUPEU, Chargée de mission Natura 2000, DREAL Poitou-Charentes

➔ STRUCTURE PORTEUSE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Gâtine Poitevine

➔ OPERATEUR

CPIE de Gâtine Poitevine

➔ REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rédaction / Coordination / Cartographie : (V1-2004) Ouest Aménagement, (V2-2012-2013) Adèle GAMACHE, Aude VIGIER, Anthony BENAY - CPIE de Gâtine Poitevine

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) – SD79, Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), Vienne Nature (VN) et CNRS/UMR 6556 Université de Poitiers.

Contribution / Synthèse / Relecture : Céline DUPEU - DREAL Poitou-Charentes - CPIE de Gâtine Poitevine

➔ CREDITS PHOTOGRAPHIQUES (COUVERTURE)

CPIE de Gâtine Poitevine, 2010, Ruisseau Le Magot.

SEEGAV, 2012, Ruisseau Le Magot.

Hans Hillewaert, 2009, Chabot.

Thomas Luzzato, Deux-Sèvres Nature Environnement, Agrion de Mercure.

➔ REFERENCE A UTILISER

CPIE de Gâtine Poitevine (2015) – Document d'objectifs actualisé version 2 du site Natura 2000 N°FR5400441 « Ruisseau Le Magot ». 2012.

1. Introduction générale

Validé en mars 2005 et dont la mise en œuvre est animée par le CPIE de Gâtine Poitevine depuis 2006, le document d'objectif du ruisseau du Magot a été révisé. D'une validité de 6 ans le DOCOB en cours a en effet fait l'objet d'une évaluation.

Ce document constitue le DOCOB actualisé ou deuxième version (V2) ; il intègre le bilan des actions menées depuis 2006, la mise à jour du diagnostic écologique et socio-économique, et celle des objectifs et actions.

Seize fiches mesures ont ainsi été écrites, ayant pour principaux objectifs de :

- Préserver les habitats d'intérêt communautaire
- Préserver les espèces d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la DH) et leurs habitats.
- Préserver la qualité globale du site
- Faire connaître le site, ses enjeux, menaces et les actions menées
- Connaître l'état et l'évolution du site

Un groupe de travail a été constitué pour la réécriture du document, composé de membres des structures suivantes (*par ordre alphabétique*) :

- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine (CPIE de Gâtine Poitevine)
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes (CRPF)
- Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- CNRS
- DDT des Deux-Sèvres
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- DREAL Poitou-Charentes
- Fédération Départementale de la Pêche
- ONEMA Service Départemental des Deux-Sèvres
- Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)
- Vienne Nature

1.1. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

→ **NATURA 2000** : LE RESEAU EUROPEEN DE SITES POUR LA PRESERVATION LA BIODIVERSITE CARACTERISTIQUE ET REMARQUABLE

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

→ **NATURA 2000 EN EUROPE**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

→ **NATURA 2000 EN FRANCE**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1754 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions d'hectares hors domaine marin qui représente 4 millions d'hectares (chiffres du Ministère en charge de l'Ecologie 2012) :

Pour respecter l'obligation de résultat de maintien du bon état de conservation des habitats et espèces justifiant la désignation des sites, imposée par les directives européennes

suscitées, la France a choisie de privilégier une démarche concertée et contractuelle basée sur :

- L'élaboration d'un Document d'objectifs par site, par un comité de pilotage local multi-acteur.
- La mise en œuvre de dispositifs volontaires de gestion contractuelle, que sont les contrats et les chartes natura 2000.

Enfin, toujours en application des directives, en matière de prévention des dégradations des sites, un processus d'évaluation des incidences a été intégré à la réglementation française. Il vise à l'adaptation des projets en amont pour concilier aménagements/activités économiques et préservation de l'environnement.

➔ **NATURA 2000 DANS LA REGION POITOU-CHARENTES**

Le réseau régional de sites Natura 2000 compte 89 sites (dont 5 sites marins), et couvre 326 184 hectares terrestres, soit 12,6 % du territoire régional : 26 ZPS et 63 ZSC ou SIC habitat. 12 territoires sont désignés au titre des deux directives (ZPS et ZSC à la fois).

Les espèces et habitats d'intérêt communautaires présents dans la région se retrouvent principalement dans les zones humides (dont les grands marais littoraux), les vallées alluviales et bocage associé, les plaines céréalières (pour certains oiseaux dont l'emblématique Outarde canepetière), et les landes.

1.2. FICHE D'IDENTITE ADMINISTRATIVE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : [Ruisseau le Magot](#)

Date de proposition comme SIC : [03/1999](#)

Désignation en SIC : [07/12/2004](#)

Désignation en ZSC : [Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 vallée du Magot \(zone spéciale de conservation\)](#)

DOCOB : [Validé par le COPIL le 23/03/2005](#)

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » [92/43/CEE](#)

Numéro officiel du site Natura 2000 : [FR 5400442](#)

Localisation du site Natura 2000 : région(s) concernée(s) : [Région Poitou-Charentes](#)

Localisation du site Natura 2000 : département(s) concerné(s) : [Département des Deux-Sèvres](#)

Communes concernées : [Vasles, St Martin du Fouilloux, La Ferrière-en-Parthenay](#)

Superficie officielle (FSD) : [240 Ha](#)

Président du comité de pilotage du site : [Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres \(composition du copil annexé – Annexe 3\)](#)

Structure animatrice (pour le compte de l'Etat) : [CPIE de Gâtine Poitevine depuis 2006](#)

En application de l'article R.414-8-1 du code de l'environnement, le préfet a sollicité en 2012 les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent s'ils le souhaitent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du DOCOB (en tant que structure porteuse) et d'assurer la présidence du comité de pilotage (COPIL). Aucune collectivité ne s'étant portée candidate, le préfet assure la présidence et la mise en œuvre du DOCOB pour une durée de trois ans (2012-2014). Ainsi suite à appel d'offre de la DREAL, le CPIE de Gâtine Poitevine a été retenu pour assurer la mission d'animation du Docob pour trois ans (2012-2014).

Opérateur : [CPIE de Gâtine Poitevine](#)

Prestataires techniques (le cas échéant) : [Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques \(ONEMA\) – SD79, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement \(DSNE\) et CNRS/UMR 6556 Université de Poitiers](#)

Description sommaire du site (lors de sa désignation) :

Le site Natura 2000 du ruisseau le Magot couvre une surface de 240,13 ha intégralement située dans le département des Deux-Sèvres.

Il fait partie des 6 sites Natura 2000 inclus dans le territoire du SAGE Clain et s'inscrit dans la partie « Gâtine » du paysage du bassin du Clain située au Nord-Ouest de ce dernier. Cette dernière est celle comportant le réseau hydrographique le plus dense du fait de son socle à dominante granitique.

Le site comprenait au départ (avant extension de 2004) les quelques 7 kilomètres de l'ensemble du cours du Magot, un modeste affluent de la rive gauche de l'Auxance. Il s'agit d'un ruisseau aux eaux courantes, de bonne qualité et bien oxygénées, coulant dans un vallon à pente modérée dont le fond et les versants sont encore occupés par le bocage caractéristique de la "gâtine" des terres siliceuses du département. Site remarquable par la présence, sur tout le linéaire du ruisseau, quoique avec des densités inégales, de l'Ecrevisse à pieds blancs, crustacé en très forte régression dans les plaines de l'Europe de l'Ouest et considéré de ce fait comme espèce d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats). Outre l'écrevisse, le Magot héberge également la Lamproie de Planer et le Chabot, deux espèces de poissons menacées en Europe et inféodées également aux eaux pures et oxygénées. La présence de stations d'écrevisses à pieds blanc dans un bon état de conservation sur un linéaire de 7.5 km sur des affluents du Magot a justifié l'extension du site en 2004, par l'intégration d'une partie de l'Auxance (6 km) et de l'intégralité de la Coursaudière (2.5 km).

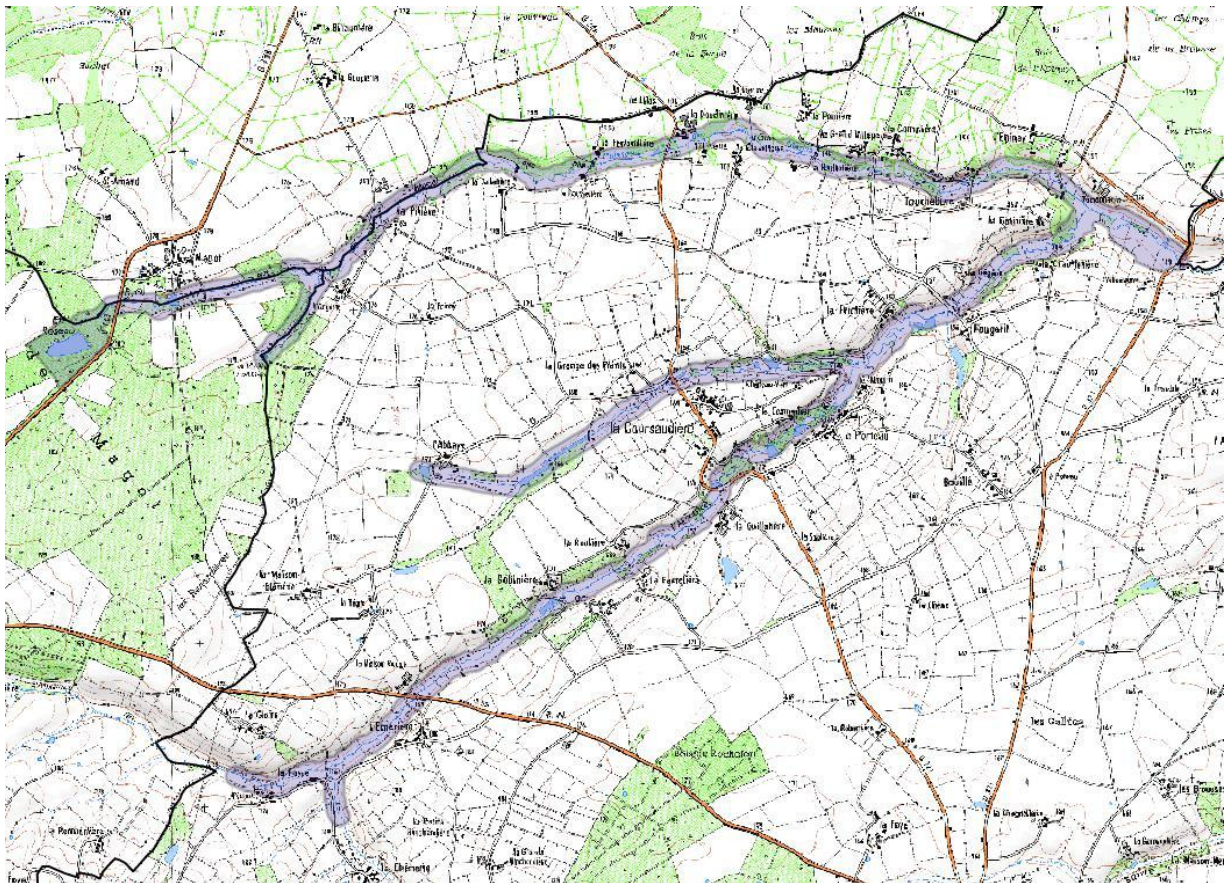


Figure 1 : carte de localisation du site Natura 2000

1.3. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU SITE

La **vallée du Magot** est située dans l'entité 301 « Gâtine de Parthenay » référencée dans l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes et présente des paysages typiques de bocage

Le site Natura 2000 de la vallée du Magot se situe en limite des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et concerne trois communes : Vasles, Saint-Martin-du-fouilloux et la Ferrière-en-Parthenay.

Il est située dans l'entité 301 « Gâtine de Parthenay » référencée dans l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes. Il s'inscrit donc dans un ensemble vallonné, à habitat humain diffus, dominé par deux composantes paysagères : le bocage, la forêt.

L'orientation est Ouest-Est depuis les sources jusqu'à la confluence avec le Clain. La topographie générale du bassin s'organise à partir d'une multitude de lignes de crêtes et de talwegs. En tête du bassin (tiers amont), le paysage est vallonné avec la présence de nombreuses crêtes secondaires. Les altitudes sont comprises sur cette zone entre 250 et 160 mètres. Sur les 2/3 aval du bassin, prédomine un relief général de plateau où la pente naturelle est moins forte et où les altitudes varient de 160 à 100 mètres.

Sur le bassin de l'Auxance, la densité du réseau hydrographique est faible. Outre l'apport de l'affluent principal, la Vendelogne, le réseau de ruisseaux affluents est peu développé.

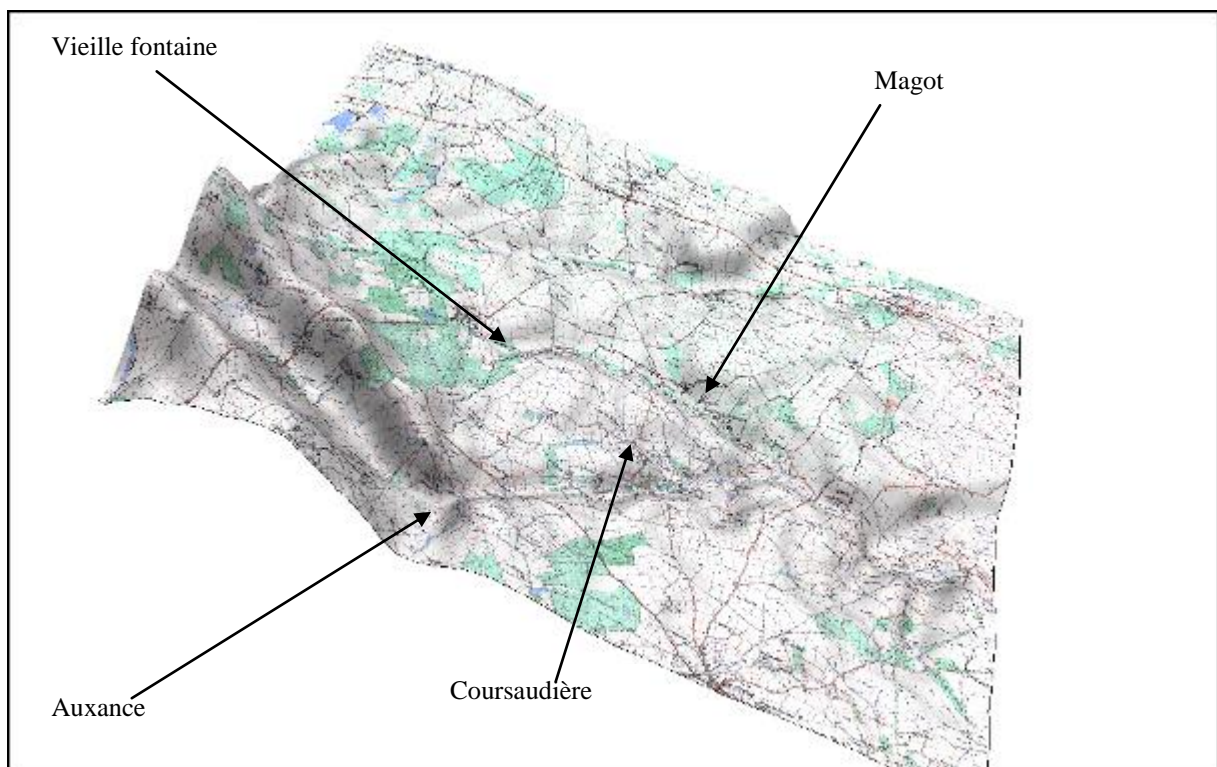


Figure 2 : VISUALISATIONS DU BASSIN VERSANT

La **Gâtine** tient son nom de la maigre qualité de ses terres, pauvres, gâtées : « le nom de « Gâtine » est dérivé de l'idée de gâter (...). La valeur étymologique du mot « gâtine »

indique une région de « terres gâtées », peu productives, un pays de landes » (Bobin, 1926). La nature de ces sols pauvres est largement héritée du plissement hercynien dans le prolongement du Massif armoricain. Toutefois, si les terrains anciens dominant, la Gâtine joue d'une diversité de sols à la rencontre des bassins aquitain et parisien.

Le paysage est caractérisé par la présence de l'eau. De nombreuses sources, mares et étangs ponctuent un quadrillage plus ou moins dense de haies.

Note : Le département des Deux-Sèvres est un des seuls départements français où les rivières qui le traversent prennent systématiquement leurs sources dans le département. Riche d'un réseau hydrographique très développé, la Gâtine est en effet le point de départ de nombreuses rivières en Poitou (Thouet, Auxance, Boivre, Vonne, Egray) et de la Vendée (Sèvres Niortaise et Nantaise, l'Autize,...).

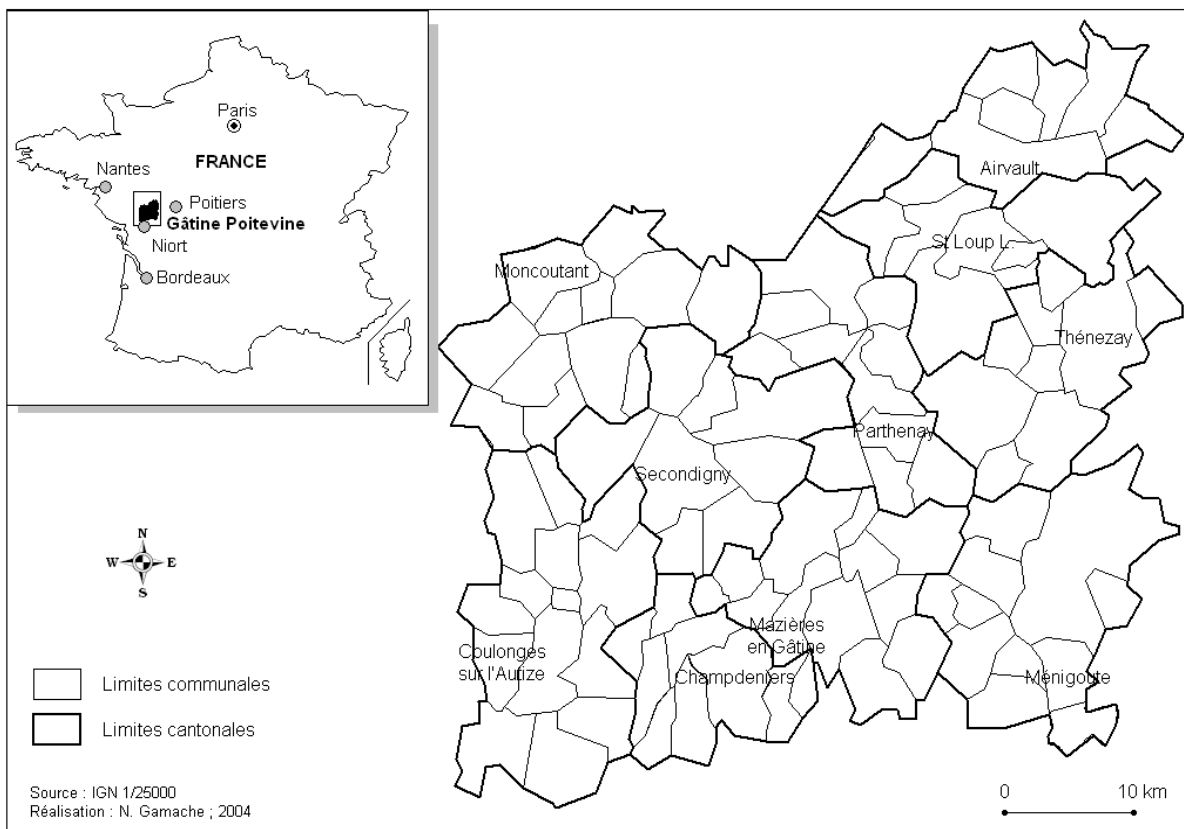


Figure 3 : SITUATION, LIMITES COMMUNALES ET CHEFS LIEUX DE CANTONS DE GATINE POITEVINE.

2. Bilan des actions menées depuis 2006

2.1. ACTIONS PRECONISEES DANS LE DOCOB (V1)

ACTIONS		Priorité de réalisation	Objectif
I.1	Entretien des ripisylves et les berges du Magot	***	Faire adopter par le biais d'un contrat Natura 2000 un cahier des charges commun pour la gestion de la ripisylve (cf cahier des charges de l'action "entretien de la ripisylve)
I.2	Mettre en place un outil fiable de mesures des débits et pose d'une échelle limnigraphique calée (station à la confluence Magot Auxance)	***	Installation d'une station de mesure des débits et pose d'une échelle limnigraphique calée
I.3	Apporter les connaissances relatives à la gestion des débits dans le ruisseau du Magot	**	Mise en place d'un groupe de gestion, basant ses objectifs sur l'analyse des mesures de débits effectuées et intégrant les préconisations de conservation relatives à la problématique Natura 2000
I.4	Etablir un diagnostic socio-économique à l'échelle du bassin versant, incluant l'inventaire des risques potentiels	**	Suivi des installations à risques et suivi d'indicateurs socio-économiques à l'échelle du bassin versant
I.5	Suivi de la qualité de l'eau du ruisseau du Magot	*	Mener un diagnostic approfondi traitant des points suivants (qualité des eaux en trois points, identification des éventuelles sources de pollution ou de dégradation de la qualité des eaux, identification des zones tampon)
			Estimer à la lecture de ces résultats les incidences sur les habitats naturels, la faune et la flore aquatiques
I.6	Contrôler les populations allochtones et suivre les espèces indigènes	***	Lutter contre le ragondin et le rat musqué
			Suivre les espèces d'écrevisses indigènes et allochtones
			Suivre les espèces Chabot et Lamproie de Planer
I.7	Informier et sensibiliser les usagers, les riverains et les visiteurs	*	Concevoir, réaliser et mettre en place des outils d'information et de sensibilisation
II.1	Maintenir en bon état de conservation l'aulnaie frênaie alluviale	*	Mettre en œuvre un cahier des charges sylvico-environnemental permettant une gestion adaptée des boisements alluviaux et incitant les propriétaires et exploitants à le pratiquer
II.2	Entretien des prairies naturelles	***	Mise en œuvre d'action agri-environnementales avec diagnostic biodiversité sur chaque exploitation
II.3	Entretien des mégaphorbiaies	*	Maintenir l'habitat par des contrats Natura 2000 auprès des propriétaires après évaluation du montant des travaux de gestion à réaliser

2.2. SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DES ACTIONS MENEES

1 Action prévues dans le DOCOB initial :

Le tableau ci-dessous synthétise le niveau de réalisation des actions inscrites au DOCOB. Le détail par année est présenté en Annexe 1

Indicateurs de performance

- Efficacité : des résultats obtenus par rapport au résultat attendu
- Efficience : intègre la dimension d'efforts fournis pour l'atteinte du résultat
- Pertinence : pour l'atteinte des objectifs (le travail accompli et les résultats obtenus sont-ils adaptés par rapport aux objectifs ?)
- Cohérence : avec d'autres actions du DOCOB ou extérieures (s'assurer qu'il n'y a pas d'interférences défavorables)



Bien

Moyen

Mauvais

ACTIONS		Priorité de réalisation	Niveau de réalisation	Indicateurs de performance estimés (1)				Commentaires (difficultés , axes d'amélioration)
				efficacité	efficience	pertinence	cohérence	
I.1	Entretien des ripisylves et les berges du Magot	***	Partiel et en cours Diagnostic des berges réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Étude des Bassins Versants pour l'Auxance et la Vendelogne en 1999. Actualisation du diagnostic par le CPIE (berges et le lit des cours d'eau) en 2009. Actualisation du diagnostic en cours (2012) SEEGA/CPIE.					Au-delà d'un suivi permettant de constater une dynamique de dégradation désormais bien connue, le manque de travaux d'envergure se fait sentir mais se trouve bloqué par les problèmes d'adhésion au syndicat de rivière pré-cités. L'accent devra être mis sur la communication auprès des élus locaux notamment dans le cadre du CTMA porté par le syndicat de rivière Auxance-Vendelogne. D'autre part, une action conduite auprès des riverains de manière plus directe (entretiens individuels, communication via les médias locaux (internet, bulletin communal) pourra peut-être donner des résultats plus probants que par les biais institutionnels (courriers et réunions publiques). Cette action revêt un niveau prioritaire étant donné son importance dans le maintien d'un biotope de qualité pour les espèces d'intérêt communautaire.
I.2	Mettre en place un outil fiable de mesures des débits et pose d'une échelle limnigraphique calée (station à la confluence Magot Auxance)	***	Partiel Sept stations de suivi réparties sur le Magot, l'Auxance et la Coursaudière, ont fait l'objet de mesures par le CNRS de Poitiers dont le débit					Des suivis de débit ont été opérés mais ne se révèlent pas très porteurs d'informations aidant à proposer une action. La pose d'une échelle n'a pas été faite mais elle permettrait cependant une lecture simplifiée et un meilleur suivi des niveaux d'eau, à défaut des débits.
I.3	Apporter les connaissances relatives à la gestion des débits dans le ruisseau du Magot	**						
I.4	Etablir un diagnostic socio-économique à l'échelle du bassin versant, incluant l'inventaire des risques potentiels	**	Réalisé à l'échelle du bassin versant et mis à jour en 2012/2013					Ces mises à jour permettent d'opérer un suivi des activités et des dynamiques ayant cours sur le site. L'action se doit d'être maintenue à une fréquence peut-être un peu plus espacée étant données les dynamiques sur le site
I.5	Suivi de la qualité de l'eau du ruisseau du Magot	*	Réalisé Sept stations de suivi réparties sur le Magot, l'Auxance et la Coursaudière, font l'objet de mesures par le CNRS de Poitiers dont les paramètres biotiques et abiotiques.					Les suivis opérés ont donné des résultats complets et intéressants permettant de juger de la qualité de l'eau du Magot. Mais les protocoles devront être affinés pour fiabiliser les comparaisons interannuelles. Cependant là encore l'échelle du site Natura 2000 n'est pas pertinente pour traiter les problèmes à la source. Il en résulte une certaine incapacité à l'action au-delà du programme MAEt toujours en cours sur le territoire.
I.6	Contrôler les populations allochtones et suivre les espèces indigènes	***	Réalisé et encore en cours > Dispositif de lutte collective contre le ragondin enclenché en 2006 avec FDGDON stoppé faute de mobilisation des communes. > Suivis ONEMA Chabot, Lampoie, Ecrevisse à pattes blanches + IPR. > Suivis CNRS Ecrevisse à pattes blanches.					Les tentatives de lancement d'opération de piégeage se sont révélées infructueuses notamment du fait de manque de crédits de la FDGDON Les actions de suivi des espèces indigènes méritent d'être poursuivies sur des fréquences comparables afin de pouvoir qualifier l'état de conservation de ces dernières et ainsi prendre les bonnes décisions par la suite. L'accent devra être mis sur les sources de contamination par l'aphanomyxose. Cette problématique reste difficile à traiter si les sources de contamination se révèlent être diffuses. Si toutefois les foyers infectieux étaient limités à quelques étangs, des actions de lutte pourraient être envisagées. <i>La recherche d'autres espèces indigènes Annexe 2 connues sur le site a été faite pour compléter l'évaluation du site (voir ci-après)</i>
I.7	Informier et sensibiliser les usagers, les riverains et les visiteurs	*	Réalisé et encore en cours Lettre d'information annuelle et de fiches pratiques, Plaquette d'information sur le site Natura 2000 et plaquette sur les étangs en Gâtine Documents d'information et réunions sur les mesures agro-environnementales Panneaux d'information sur la commune de Vasles / exposition Site Internet Randonnées découvertes organisées chaque année sur le site. Stand d'information lors des manifestations locales. Rencontre de propriétaires riverains sur le terrain et contacts téléphoniques. Notes d'information dans les bulletins communaux. Projets pédagogiques avec les écoles des trois communes concernées - animations « rivières » et « chauve-souris »	Difficile à évaluer sans enquête	Pas d'objectifs chiffrés donc évaluation difficile	Difficile à évaluer		Le travail de communication doit être poursuivi surtout auprès des riverains et des élus (en liens avec les périodes électorales)

II.1	Maintenir en bon état de conservation l'aulnaie frênaie alluviale	*	Partiel et en cours Inventaire mené par Vienne Nature. Diagnostic des berges réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Étude des Bassins Versants pour l'Auxance et la Vendelogne en 1999. Actualisation du diagnostic par le CPIE (berges et le lit des cours d'eau) en 2009. Actualisation du diagnostic (2012) SEEGAV/CPIE Courrier aux propriétaires. Rapprochement opéré avec le CRPF (2012).					Manque d'action de gestion pour répondre au diagnostic ; lien avec action I. Cette action doit être couplée à l'action I.1 Pour une meilleure efficacité, l'accent devra être mis sur une communication plus directe auprès des riverains concernés par les zones de plus fort intérêt.
II.2	Entretenir les prairies naturelles	***	Partiel et en cours Mise en œuvre des MAEt (82 ha sous contrat) Rédaction du PAEt annuel. Sensibilisation via les outils d'information.					Cette action se résume au programme MAEt qui connaît un succès mitigé mais se doit d'être poursuivi. L'accent pourra être mis sur une communication plus ciblée
II.3	Entretenir les mégaphorbiaies	*	Partiel et en cours Suivi mené par Vienne Nature. Information aux propriétaires concernés (courrier). Pas d'action de gestion contractuelle					Cahier des charges de l'action inadapté au vu de la localisation importante de ces dernières en sous-strate de peupleraies, d'où l'absence de contrat de gestion. Il faudra modifier le cahier des charges de l'action et cibler la communication auprès des propriétaires forestiers.

D'autres actions menées depuis 2006 concourent à la préservation des habitats naturels présents sur le site Natura 2000 du ruisseau du Magot :

- Courrier envoyé aux propriétaires d'Aulnaie-Frênaie à des fins de signature de charte et/ou contrat Natura 2000

- Etude cadastrale pour localisation des parcelles, identification des propriétaires et nature des sols concernés - Amendements aux fiches actions du DOCOB (cahiers des charges...) pour cibler les envois de courriers vers les propriétaires de parcelles portant des habitats d'intérêt communautaire.

- Actions de communication pour la promotion des contrats: rencontres des propriétaires privés, contacts téléphoniques...

- Veille sur le site pour s'assurer du respect de l'intégrité des espèces et habitats d'intérêt communautaire ainsi que de celui de la réglementation (en lien avec l'ONEMA notamment).

2 Actions et suivis complémentaires

Afin de compléter l'état des lieux initial différents suivis visant des espèces Annexe II de la directive sont venus s'ajouter dont :

→ Suivis des odonates

Deux-Sèvres Nature Environnement, après description du cortège odonatologique du site en 2006, a recherché les populations d'Agrion de Mercure (espèce protégée) en 2006, 2008 et 2011, et poursuivi en 2013 les suivis de stations connues et la prospection de nouveaux secteurs de présence potentielle.

→ Suivis des chiroptères

En 2007, Deux-Sèvres Nature Environnement a réalisé un inventaire chauve-souris sur les communes du site Natura 2000 afin de déceler la présence éventuelle d'espèces d'intérêt communautaire.

→ Suivis des amphibiens

En 2007, Deux-Sèvres Nature Environnement a réalisé un inventaire batracologique ainsi qu'un repérage des sites de reproduction potentiels des espèces.

→ Suivis des habitats naturels

Le suivi des habitats naturels est assuré depuis 2006 par Vienne Nature. Il porte sur les habitats d'intérêt communautaire suivants :

- Aulnaies-Frênaies alluviales (91 E0*).
- Mégaphorbiaies hydrophiles (6430).
- Chênaies-Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* (9120).
- Prairies à Jonc acutiflore (6410) déclassées en prairies pâturées du Cynosurion.

D'autre part Vienne Nature a conduit l'inventaire des habitats naturels au sein du périmètre d'extension du site Natura 2000.

3 Conclusion et remarques :

- Les suivis et inventaires complémentaires verront leurs résultats inclus dans la partie inventaires et diagnostic écologique. Ils permettent de compléter et mettre à jour l'état des lieux et ainsi identifier des tendances d'évolutions éventuelles, et de définir de nouvelles orientations d'actions.
- Le bilan des MAEt contractées sera inclus dans le diagnostic socio-économique.
- Malgré de nombreux diagnostics et réunions l'action I.1 d'entretien des berges et de la ripisylve du Magot n'a toujours pas pu entrer en phase opérationnelle. En effet, deux communes concernées directement par le site Natura 2000 (Vasles et Saint-Martin-du-Fouilloux) n'adhèrent pas au syndicat de rivière du territoire (le SEEGAV). Depuis 2006, les rencontres successives et l'organisation de réunions avec les différents élus n'ont pour le moment pas abouti à l'adhésion des communes au SEEGAV, préalable indispensable à la mise en place d'actions d'entretien cohérentes de la ripisylve.
- Le volet information et sensibilisation est le plus fourni, ce qui est lié à sa transversalité et au fait qu'il est un préalable nécessaire à l'acceptation de la démarche.

3. INVENTAIRES BIOLOGIQUES MIS A JOUR

Contexte initial

Le site a été désigné initialement en raison :

- de la présence d'une population importante d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) en bon état de conservation.
- d'une population conséquente de lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et chabot (*Cotus gobio*) en bon état de conservation.

D'autre part, à l'occasion du premier DOCOB, de nouveaux enjeux (habitats de l'Annexe I et espèces de l'annexe IV) ont été mis en évidence :

- la présence des habitats suivants :
 - 3150-Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
 - 91E0-Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *
 - 3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (ou herbiers à renoncules)
 - 6410-Prairies humides oligotrophes du Juncion acutiflori.
 - 6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
 - 9120-Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
- la présence potentielle d'Agriion de Mercure et de chauves-souris (à déterminer), et de grand capricorne

Suivis et compléments apportés depuis 2004

Suivis basés sur le diagnostic initial	
1092-Ecrevisse à pattes blanches	Suivis ONEMA 2006, 2008, 2009 et 2010
1096 Lamproie de Planer et 1163 Chabot	Suivis ONEMA 2006, 2008, 2009 et 2010
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	Suivis Vienne Nature 2006, 2008 et 2011
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
9120-Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Suivis Vienne Nature 2007, 2009 et 2011
6410-Prairies humides oligotrophes du Juncion acutiflori.	Suivi Vienne Nature 2007
Suivis des débits du Magot	Suivi CNRS
Suivi de la qualité biotique et abiotique du Magot	Suivi CNRS
Suivis et inventaires complémentaires	
Inventaire des habitats naturels du périmètre d'extension	Inventaire Habitat Vienne Nature 2005
Inventaire des amphibiens	Inventaire Amphibiens Deux Sèvres Nature Environnement 2007
Inventaire des chiroptères	Inventaire Chiroptères Deux Sèvres Nature Environnement 2007
1337-Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Contacté lors de l'inventaire 2007 puis suivi des gîtes artificiels en 2009
1323-Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Contacté lors de l'inventaire 2007 puis suivi des gîtes artificiels en 2009
Inventaire odonates	Inventaire Odonates Deux Sèvres Nature Environnement 2006
1044-Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Suivis Deux Sèvres Nature Environnement 2006, 2009, 2011 et 2013

3.1. QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE

➤ **Qualité des habitats aquatiques**

Les stations de tête de bassin versant sont les plus dégradées et colmatées. La station de La Pilière ne comporte par exemple en 2006 ni racinaire ni macrophytes aquatiques.

On note une tendance généralisée à la dégradation si ce n'est pour la station la plus amont qui connaît un étonnant redressement (2009) qui devra être confirmé par les études suivantes.

La qualité des habitats n'est pas graduelle d'amont en aval.

La végétation macrophytique aquatique se doit d'être préservée étant donné son potentiel en termes d'habitat.

➤ **Qualité physico-chimique**

La température des eaux est toujours plus élevée en amont qu'en aval du fait d'une ripisylve plus épaisse.

Le Magot présente de fortes concentrations en matières en suspension et des valeurs de turbidité élevées du fait d'assecs estivaux répétés. Une présence ponctuelle mais récurrente d'une année sur l'autre de pesticides est décelée.

Des taux de nitrates et ammonium régulièrement anormalement élevés sont régulièrement relevés du fait d'usage excédentaire de fertilisants en zone de pâture ainsi que des apports issus du pâturage ovin et bovin (effet de lessivage des sols par les précipitations).

➤ **Hydrobiologie**

Plus on s'éloigne de la source plus la note IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) augmente et est fiable. La qualité biologique du milieu semble donc aller en s'améliorant de l'amont vers l'aval.

On note une amélioration ponctuelle (2009) de la station IBGN amont (la Pilière) à confirmer.

Les notes IBGN établies sont relativement sensibles (peuvent rapidement baisser) et témoignent d'une relativement mauvaise qualité et d'une certaine fragilité biologique. D'autre part, la présence de plus en plus importante de mollusques sur toutes les stations confirme l'hypothèse d'eutrophisation des cours d'eau du site.

L'analyse plus fine des peuplements de macro-invertébrés démontre quant à elle une certaine instabilité des composantes d'une année sur l'autre avec une prédominance plus ou moins marquée d'individus polluo-résistants et polluo-sensibles.

Il existe cependant un déséquilibre permanent des guildes trophiques signifiant un déséquilibre du milieu (couvert algal issu de l'intensification des pratiques agricoles et matière organique particulière permettant aux organismes broyeurs de se développer majoritairement).

Ce déséquilibre biologique est lié à la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux, accentuée par le colmatage du lit et des débits d'étiage faibles.

➤ ***L'étude des peuplements piscicoles est un indicateur intéressant pour évaluer la qualité du milieu notamment sa capacité d'accueil des espèces d'intérêt communautaires citées (dont l'Ecrevisse est la plus sensible) :***

Les notes Indice Poisson Rivière obtenues sont plutôt satisfaisantes (bonnes à excellente si on ne considère que les stations de suivi sur le Magot) ce qui signifie que l'écart des peuplements piscicoles échantillonnés par rapport à ceux théoriquement attendus dans le milieu est faible.

Il existe cependant des espèces « indésirables » d'eaux stagnantes ou peu oxygénées essentiellement issues des étangs environnants. On note aussi une faible biomasse en espèce repère (type truite) du fait d'une qualité d'habitat dégradée n'offrant pas une capacité d'accueil suffisante.

Cela constitue des éléments de dégradation de l'habitat pour les espèces d'intérêt communautaire.

3.2. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Pour plus de détail se référer aux fiches espèces en annexe 4.

Espèces	Code Natura 2000	Présence sur site + cf fiches espèces Annexe 4	Etat de conservation	Facteurs d'influence
Ecrevisse à pattes blanches	1092	Disparition totale des populations	Défavorable mauvais	Aphanomycose (introduction espèces exotique) Dégradation du biotope (qualité physico-chimique, colmatage)
Lamproie de Planer	1096	Maintien des populations à un bon niveau - pas de préoccupation particulière.	Moyen à bon	Dégradation du biotope (qualité physico-chimique, colmatage, débits)
Chabot	1163	maintiennent des populations à un bon niveau - pas de préoccupation particulière.	Bon	Dégradation du biotope (qualité physico-chimique, colmatage, débits)
Agrion de Mercure	1044	Instabilité des populations aussi bien en nombre d'individus qu'en localisation	Indéterminé	Fermeture des milieux. Dégradation de la ripisylve. Dégradation de la qualité chimique de l'eau. Niveau des débits d'étiage
Barbastelle	1308	Présente - Site utilisé comme territoire de chasse ; proximité du Bois Magot = zone de gîtes potentiels	Etat de conservation indéterminé	Maintien du bon état des territoires de chasse (prairies) et des gîtes de mise bas et/ou d'hivernage. Gestion sylvicole
Murin de Bechstein	1323	Présente - Site utilisé comme territoire de chasse ; proximité du Bois Magot positive	Etat de conservation indéterminé	Maintien du bon état des territoires de chasse (prairies) et des gîtes de mise bas et/ou d'hivernage. Gestion sylvicole

3.3. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Pour plus de détail se référer aux fiches habitats en annexe 5.

Habitats	Code Natura 2000	Présence sur site	Etat de conservation	Facteurs d'influence
Aulnaie-Frênaie alluviale	91E0	Surface : 13,84 ha Les stations suivies présentent le même faciès depuis 2006 si ce n'est une station qui a connu une coupe à blanc en 2009. Cette dernière a démontré une belle capacité de cicatrisation puisqu'elle présente déjà en 2011 une strate arbustive à 3-4 mètres de haut A noter toutefois l'abattage d'une station en sous-étage de peupleraie qui a été exploitée en 2012 dans le secteur de la Coursaudière.	Satisfaisant	Gestion forestière. Entretien de la ripisylve.
Mégaphorbiaies	6430	Surface : 4,2 ha Structure dégradée par entretien inapproprié.	Défavorable	Entretien inapproprié Assèchement du milieu Mise en culture des stations ou des parcelles environnantes.
Hêtraie acidiphile	9120	Identification difficile : absence de l'habitat ou structure dégradée - marginal sur le site	Non évalué	Gestion forestière
Prairies à Jonc acutiflore	6410	Erreur d'interprétation sur le 1 ^{er} docob ; Habitat non présent		
Rivière du Ranunculon fluitantis	3260	Diffuse – surface non estimée	Indéterminé	Fermeture du milieu Colmatage
Lacs eutrophes naturels	3150	Une petite mare du site de 0.01 ha.	Indéterminé	Fermeture du milieu

3.4. AUTRES ESPECES PATRIMONIALES (HORS ANNEXE II)

Amphibiens

En 2007 un inventaire a été réalisé. Il a permis de confirmer la présence de trois espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore de 1992 : la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et la Rainette arboricole (*Hyla arborea*). Elles représentent les principales espèces du cortège de milieux bocagers.

Ces deux dernières espèces sont d'ailleurs inscrites sur la Liste Rouge du Poitou-Charentes et sont donc déterminantes pour la région.

Cependant, aucune espèce de l'annexe II de cette même Directive n'a été contactée. En effet, le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pouvait être soupçonné sur la zone mais sa présence n'a pu être confirmée.

Aucune mesure de gestion spécifique ou de suivis concernant les Amphibiens n'est donc à prévoir sur ce site Natura 2000.

Chiroptères

Six espèces, en plus des deux d'intérêt communautaire suscitées ont été contactées sur le site : Sérotine commune, Pipistrelles commune et Nathusius/Kuhl, Murins à moustache, de Daubenton et de Natterer.

3.5. INVENTAIRE DES FRAYÈRES ET ZONES DE CROISSANCE OU D'ALIMENTATION DE LA FAUNE PISCICOLE

L'inventaire est établi sur la nécessité de protéger les zones de frayère pour certaines espèces de poissons ainsi que les zones de croissance et alimentation pour l'écrevisse à pieds blancs.

Dans les cours d'eau du département des Deux-Sèvres l'inventaire relève de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2012.

Le ruisseau du Magot, de sa source à la confluence avec l'Auxance (commune de Vasles) et ses affluents, sont cités pour les espèces suivantes : chabot, lamproie de Planer et truite fario.

D'autre part, le même linéaire ainsi que le ruisseau de La Coursaudière du pont de la RD 121 à sa confluence avec l'Auxance sont cités dans l'arrêté en raison de la présence observée de l'écrevisse à pieds blancs.

La destruction de frayère est répréhensible d'une peine d'amende (article L.423-3 du Code de l'Environnement).

D'autre part, la rubrique 3150 de la nomenclature « Eau » précise que les « Installations, **Ouvrages**, **Travaux** et **Activités** dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés [...] » sont soumis au régime de l'Autorisation ou de la Déclaration.

Tout défaut d'Autorisation ou de déclaration est passible des sanctions administratives et judiciaires prévues au Code de l'Environnement.

4. Diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique a été réalisé autant que possible à l'échelle du bassin versant (plus large que celle du site Natura 2000). Son objectif est double :

- Suivre l'évolution des activités socio-économiques pouvant avoir une incidence (positive ou négative) sur le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Intégrer ces évolutions dans la mise à jour périodique du DOCOB

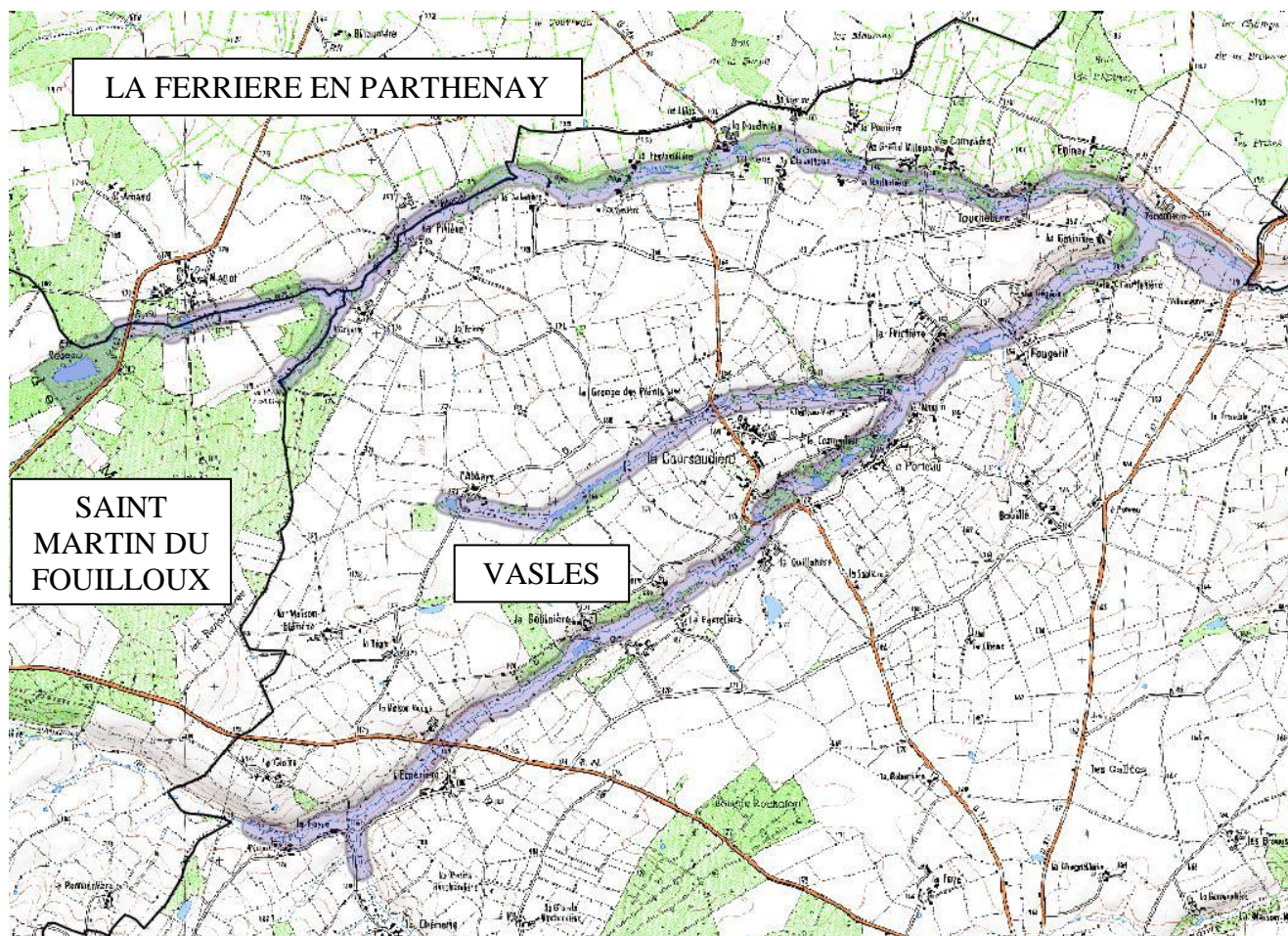


Figure 4 : CARTE DE SITUATION DES COMMUNES DU SITE NATURA 20000

4.1. RESSOURCES DOCUMENTAIRES UTILISEES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC

4.1.1 Les organismes contactés pour le diagnostic socio-économique

- Domaine agricole :

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), Prahecq (79)
La Chambre Régionale d'Agriculture, Mignaloux Beauvoir (86)
La Chambre Départementale d'Agriculture, Prahecq (79)
La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), Niort (79)

- Domaine de l'eau et des forêts :

L'office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Niort (79)

La Direction Départementale des Territoires (DDT), Niort (79)

Le Bureau de Recherche Géologique et Minières, Poitiers (86)

La Préfecture, Niort (79)

Le Conseil Général, Niort (79)

L'Office National des Forêts (ONF), Chizé (79)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Niort (79)

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Poitiers (86)

Le Syndicat des Eaux de la Gâtine (79)

4.1.2. Les documents utilisés

- Documents d'urbanisme

Une recherche a été effectuée sur les documents d'urbanisme des communes. Ces documents-références définissent sur le territoire des communes les dispositions d'urbanisme participant au cadre de vie des habitants. Chaque parcelle cadastrale est rattachée à une zone sur laquelle s'applique un règlement fixant les principes d'utilisation du sol. Ainsi, ces documents font la par exemple la distinction entre les zones urbaines (espaces déjà construits pouvant être densifiés), les zones agricoles (activité agricole principale), et les zones naturelles (espaces peu ou pas construits dont la vocation d'espace naturel doit être maintenue).

Vasles possède un Plan d'Occupation des Sols (POS) et est engagé vers un Plan Local d'Urbanisme ; la Ferrière-en-Parthenay un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Saint-Martin du Fouilloux ne possède pas de document de planification de l'urbanisation ; les règles générales nationales d'urbanismes s'appliquent en matière de constructions mais elles ne permettent pas la prise en compte de certains enjeux environnementaux.

- Plans et registres cadastraux (communes et cadastre.gouv.fr)
- Photos aériennes, IGN
- Données du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010, AGRESTE
- Thèse doctorale « Paysage et espace rural : nouveaux sens des territoires – Essai sur la Gâtine Poitevine », N. Gamache, 2006
- Recensement Parcelaire Graphique (RPG), DDT

4.2. URBANISATION ET FONCIER

✓ **VASLES :**

Le POS de Vasles prend en compte les contraintes s'exerçant dans plusieurs secteurs notamment sur les zones inondables, la Z.N.I.E.F.F (n°459, dite « Le Bois Magot »), et le site Natura 2000 : classement

en zone ND (« zone de protection en raison de la richesse écologique des sites et de l'existence de risques »).

De plus, certains espaces boisés bénéficient du classement particulier « E.B.C » (Espaces Boisés Classés). Au sein de ces derniers, les défrichements sont interdits. En revanche, l'exploitation de ces bois (coupes, abattages d'arbres suivis de régénération ou de replantation) est possible.

On note qu'il n'y a pas de zones urbaines (UA, UB et UI) dans le bassin versant. En effet, ces zones représentent des habitats ou activités équipés en voirie et en réseaux divers (électricité, eau potable). Ce sont des zones de développement immédiat de l'urbanisation.

Mais il y a des secteurs classés NB (zones naturelles, sans vocation particulière, déjà occupées par une urbanisation souvent ancienne et diffuse, non pourvues d'équipements importants et qui doivent connaître un développement limité), et NC (zones vouées à la protection de l'espace agricole et regroupent les terrains nécessaires au fonctionnement des activités agricoles - seules les constructions en lien direct avec l'activité agricoles sont autorisées).

Cependant, la rédaction du POS étant antérieure à l'agrandissement du périmètre Natura 2000, les parcelles longeant le cours d'eau de La Coursaudière et une partie de l'Auxance ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique. Le périmètre d'extension a toutefois été pris en compte dans le zonage du nouveau PLU en cours d'élaboration. La structure animatrice a par ailleurs été consultée pour les zonages en réflexion autour du site Natura 2000.

✓ **LA FERRIERE-EN-PARTHENAY :**

Le PLU a été approuvé par le Conseil Municipal le 18 novembre 2003. Sur la partie concernée par le bassin versant, 3 types de classements existent :

La zone « A », ou Zone Agricole, regroupe les terres à forte valeur agricole, les bâtiments et sièges d'exploitations existantes. Elle bénéficie d'une réglementation stricte qui autorise des constructions seulement pour favoriser la préservation et le développement de l'agriculture.

La Zone « N », ou Zone Naturelle, concerne les espaces sensibles d'un point de vue écologique et/ou paysager. Sur ces zones, ne sera admise aucune construction hormis les équipements d'intérêts généraux. De plus, la protection de ces zones est assurée dans le cadre du projet communal. Les projets d'urbanisation devront y être limités et soumis à des prescriptions spécifiques.

La Zone « Nh », ou Zone Naturelle avec habitations, regroupe l'ensemble des secteurs des villages, hameaux et lieux dits n'intégrant pas de bâtiments en lien avec les activités agricoles. Le règlement s'appliquant sur ces zones permet l'évolution du bâti existant à condition qu'elles n'entravent pas le développement et la mise aux normes des activités agricoles voisines. De plus, les équipements y sont globalement insuffisants et aucun ne sera desservi par un assainissement collectif ou semi collectif.

En ce qui concerne le règlement relatif aux abords du Magot, l'ensemble des parcelles rivulaires est classé en zone N (Zone Naturelle à protéger de toute urbanisation) et en espaces boisés classés.

Les choix de protection stricte effectués sur les secteurs à enjeux écologiques, les mesures d'accompagnement (plantations à réaliser, préservation des bois intéressants, protection d'espaces vert tampon existants), vont dans le sens de la préservation de la biodiversité et de la réduction des impacts. Les impacts négatifs induits par le PLU seront limités et non irréversibles. Toute expansion

urbaine sur des espaces naturels, même compensée (mise en œuvre de mesures compensatoires) a néanmoins un impact sur l'environnement.

✓ *ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX*

Peu concernée par le site Natura 2000, la commune ne bénéficie pas actuellement d'un document d'urbanisme de type POS ou PLU. Elle est régie par le Règlement National de l'Urbanisme. Les parcelles concernées par Natura 2000 sont essentiellement des parcelles forestières (Bois du magot). Seules quelques pâtures sont exploitées par deux agriculteurs.

Il est à signaler que plusieurs parcelles représentant environ 80 hectares ont été mises en culture dans le courant de l'année 2013 alors qu'elles étaient précédemment pâturées de manière extensive. Cette mise en culture s'est accompagnée d'un drainage et d'un arrachage des haies. Ces parcelles sont situées notamment sur la partie amont et intermittente du Magot. Ce changement de mode de culture ne sera évidemment pas sans incidence sur la qualité des habitats du site Natura 2000 en aval.

Il est intéressant de voir que les POS et les PLU ont pris en compte des zones du site Natura 2000. Ces zones sont cartographiées et bénéficient d'une réglementation particulière et essentielle qui va dans le sens du maintien de ces zones naturelles.

✓ *Synthèse des plans et registres cadastraux*

Les données brutes du cadastre ont été regroupées sous format Excel (voir volume diagnostic complet). Un travail de mise à jour des ces données a par ailleurs été opéré sur 2012-2013 concernant les parcelles incluses dans le zonage.

Communes	Parcelles dans le bassin versant		TOTAL
	Parcelles non incluses dans le périmètre Natura 2000	Parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000	
Saint Martin du Fouilloux	120	26	146
La Ferrière-en-Parthenay	126	40	166
Vasles	989	663	1652
Chalandray	122	0	122
TOTAL	1357	729	2086

Figure 5 : RECENSEMENT DES PARCELLES SITUEES DANS LE BASSIN VERSANT DU MAGOT ET DE LA COURSAUDIÈRE ET LES PARCELLES NATURA 2000 LONGEANT L'AUXANCE.

S'agissant des propriétaires, il en a été recensé 222 sur les 2086 parcelles du bassin versant, et 143 sur les 729 parcelles du périmètre Natura 2000.

4.3. ACTIVITE AGRICOLE

4.3.1 – évolution des exploitations : structures et productions

Evolutions des structures

Figure 6 : Evolution de la SAU communale

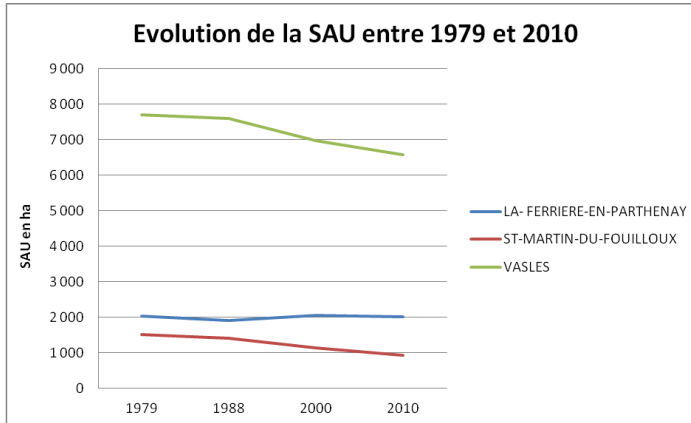


Figure 7 : Evolution du nombre d'exploitation

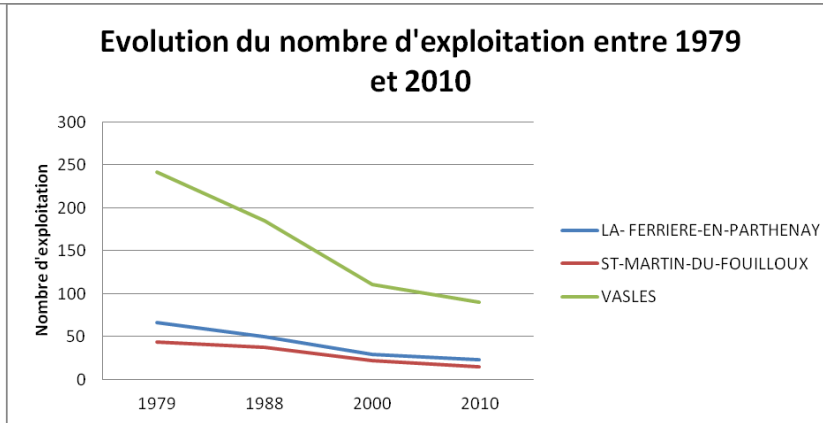


Figure 8 : Evolution de la taille moyenne des exploitations

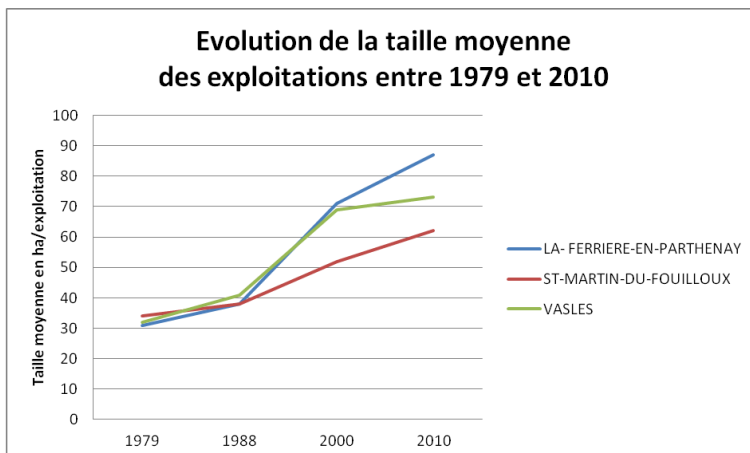
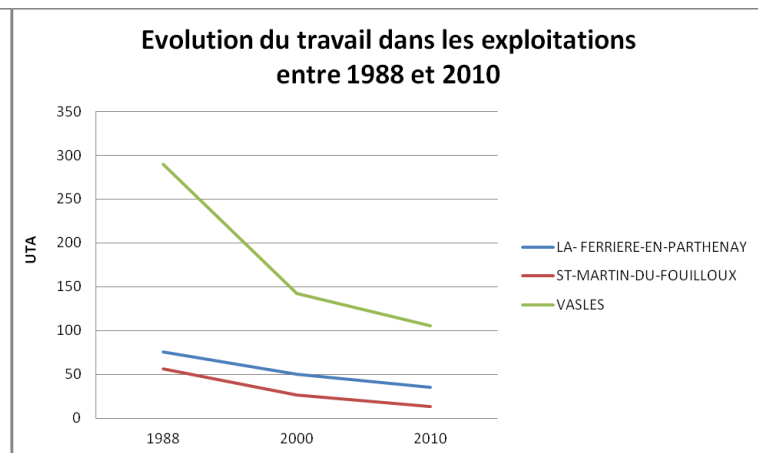


Figure 9 : Evolution des UTA (1)



(1) L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

On retrouve sur le territoire les mêmes tendances d'évolutions des structures agricoles qu'au niveau national : baisse générale de la SAU, baisse générale du nombre d'exploitation, augmentation constante de la taille moyenne des exploitations.

Cette diminution du nombre d'exploitations est notamment due à :

- des regroupements en formes sociétaires (GAEC, EARL ou SCEA) ; plusieurs ont été identifiées sur le bassin versant du Magot
- des cessations d'activités dues aux départs en retraite, sans repreneur
- d'autres critères d'ordre sociologique et structurel ...

Du côté des UTA, on remarque que la tendance est à la baisse sur l'ensemble des communes avec un ralentissement opéré entre 2000 et 2010 plus marqué pour Vasles.

Ces évolutions structurelles s'accompagnent d'évolutions de systèmes de productions.

Evolutions des assolements :

Figure 10 :

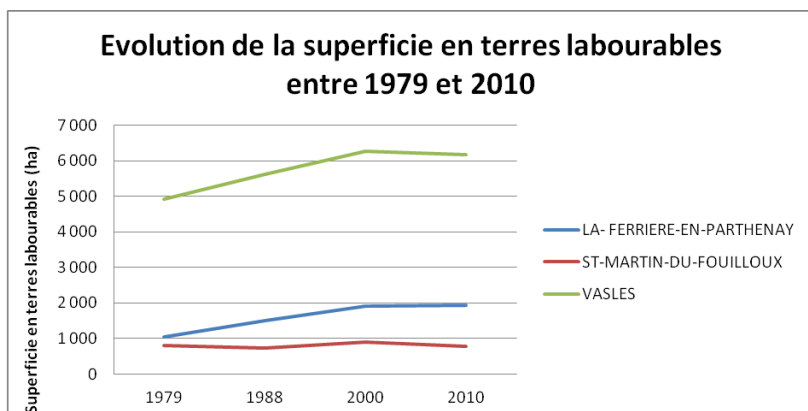


Figure 11 :

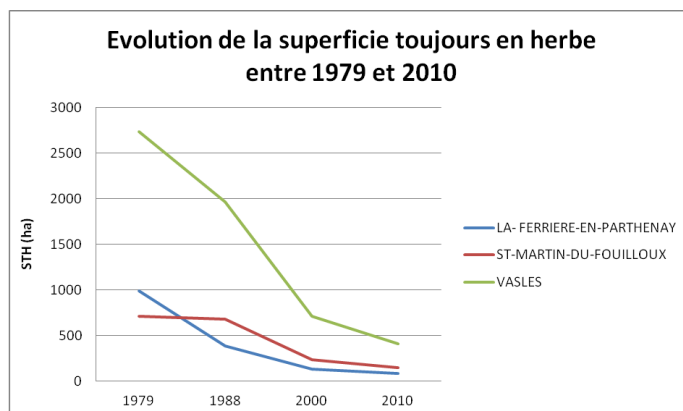
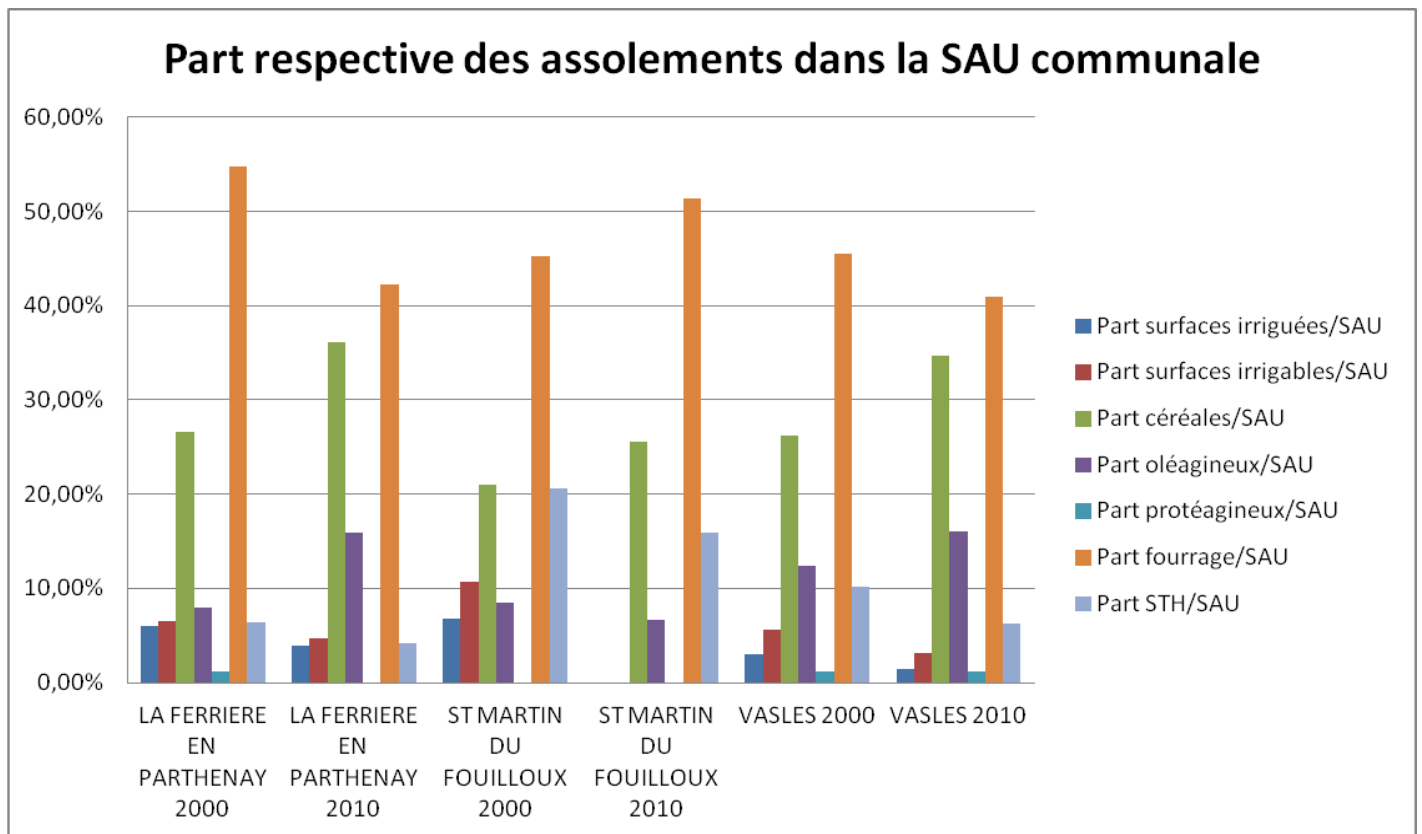


Figure 12 : Evolution des surfaces agricoles entre 2000 et 2010

Zoom sur l'évolution entre 2000 et 2010 à l'échelle communale			
Surfaces en ha	VASLES	ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX	LA-FERRIERE-EN-PARTHENAY
Terres labourables	-87	-128	8
STH	-305,42	-88,27	-49,19
SAU	-400,16	-217,4	-44,35

Figure 13 : Evolution de la part respective des assolements dans la SAU communale entre 2000 et 2010



L'augmentation des surfaces labourées, au détriment des STH (surfaces toujours en herbe), était spectaculaire jusqu'en 2000 mais tend à plafonner entre 2000 et 2010. En effet, entre 2000 et 2010, les STH continuent de diminuer, mais moins rapidement, et les surfaces labourables diminuent faiblement elles aussi. C'est une baisse de la SAU, notamment sur Vasles, qui explique la baisse des surfaces toujours en herbe entre 2000 et 2010 alors que jusque là la corrélation était directe avec l'augmentation des terres labourables. L'artificialisation de terres agricoles serait potentiellement aussi à incriminer. Quelques observations sommaires sur photographies aériennes (campagnes IGN de 2000-2005 et 2012) permettent de confirmer cette hypothèse de manière empirique y compris directement sur le Bassin versant du site Natura 2000. Cela demanderait une analyse plus approfondie.

Les surfaces toujours en herbe et les fourrages ont donc diminués au profit des surfaces en céréales et oléagineux.

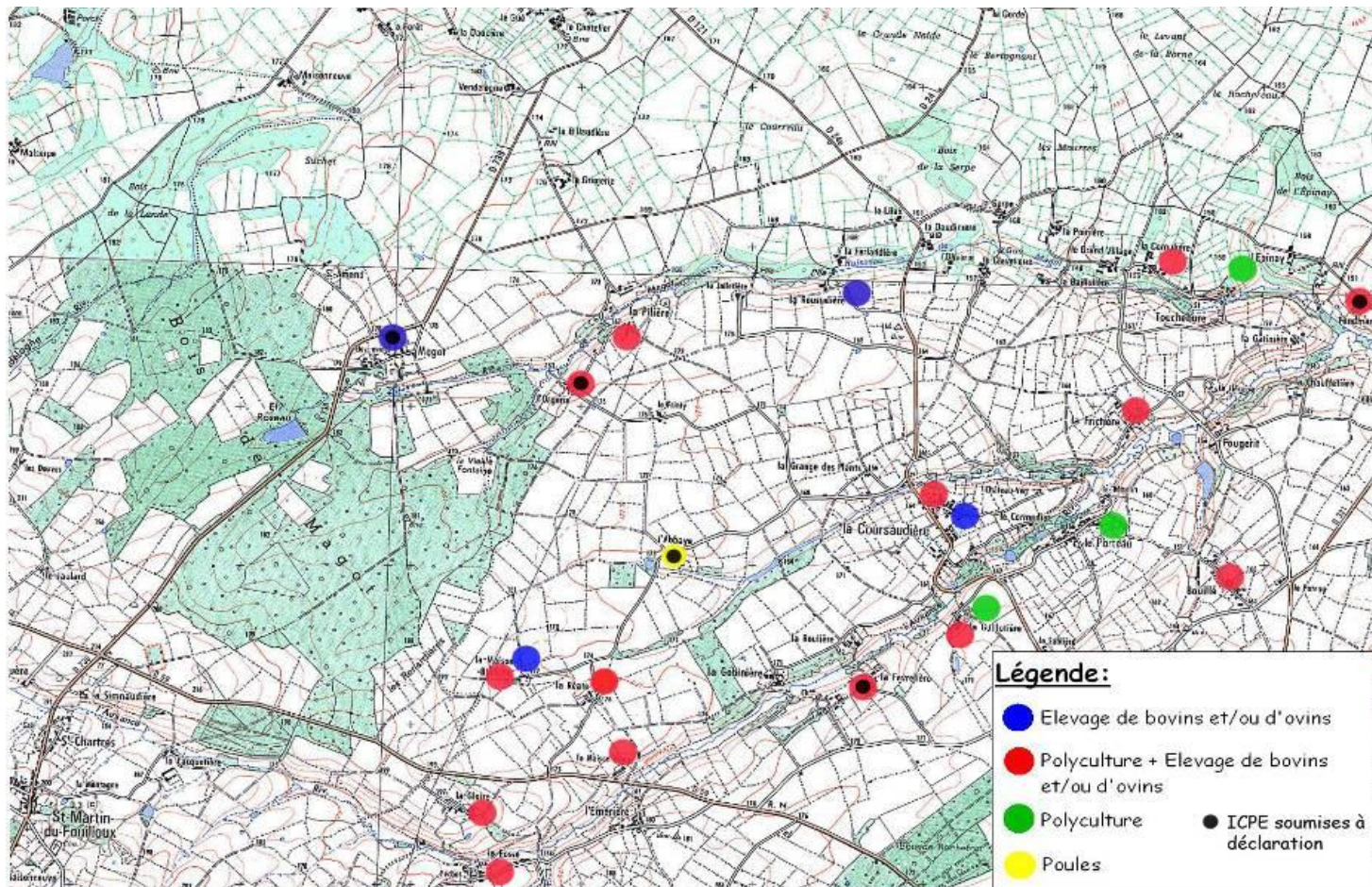
Sur St Martin du Fouilloux la tendance est différente puisque les oléagineux ont légèrement diminué, et les fourrages ont augmenté davantage que les céréales ; il peut suffire de la présence d'un élevage important pour expliquer cette différence.

Sur le bassin versant du Magot, pour la partie concernant la commune de Vasles, les grandes cultures concernent principalement le colza, le blé et l'orge. Il y a un peu de maïs cultivé et quelques parcelles de lupin.

Cette évolution vers des productions plus consommatrices d'intrants et de phytosanitaires pose la question de l'impact sur la qualité de l'eau sur un site Natura 2000 dont les enjeux principaux sont liés au milieu aquatique.

Sur la zone d'étude à proprement parler, il y a dominance des systèmes mixtes de polyculture élevage mais les données sur l'évolution des assolements au niveau communal montrent une tendance évolutive des systèmes qui mérite d'être surveillée.

Figure 14 : Carte non exhaustive des exploitations agricoles présentes sur le bassin versant



Evolutions des cheptels :

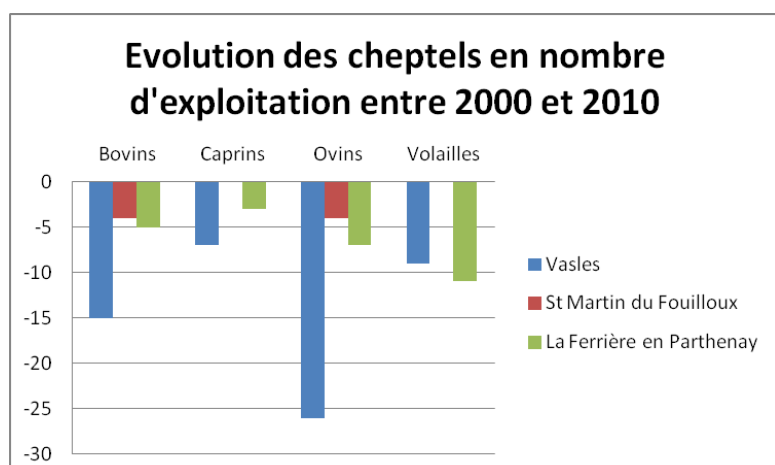


Figure 15 :

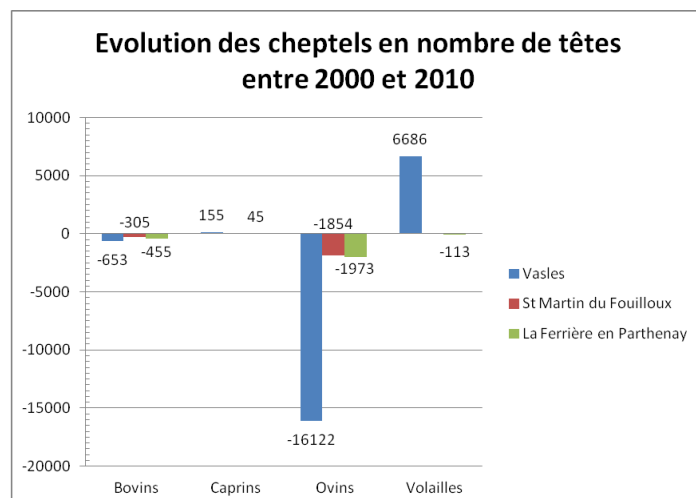


Figure 16 :

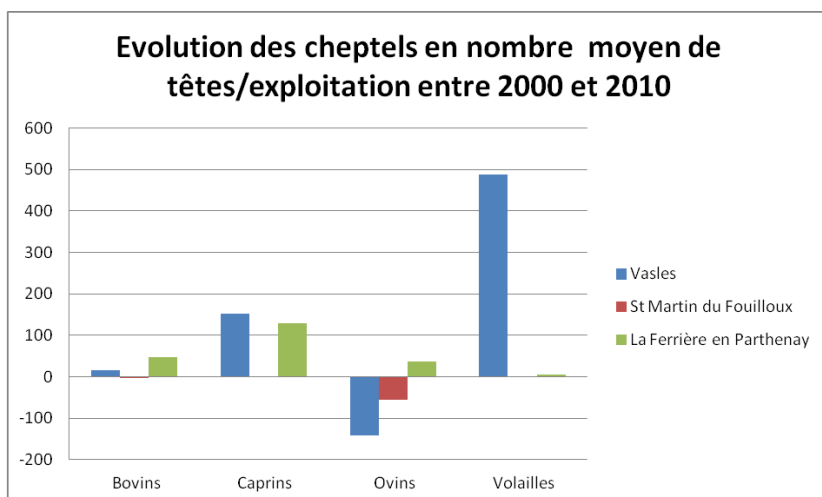


Figure 17 :

La tendance à l'intensification des systèmes agricoles observée au niveau des assolements est confirmée au niveau des cheptels (à l'échelle communale). En effet, on observe une augmentation du nombre de tête moyen par exploitation dans chacune des communes du site et pour chaque type de cheptel exception faite des ovins pour lesquels le déclin est très marqué.

4.3.2 – Pratiques agricoles pouvant influencer sur les enjeux du site

4.3.2.1 Absence de clôture sur les berges et abreuvement des animaux directement à la rivière :

L'élevage d'ovins et surtout de bovins présente des désagréments pour le milieu aquatique. Les agriculteurs font pâturer leurs animaux dans des prairies qui sont proches des cours d'eau et, dans certains cas, ces derniers peuvent s'abreuver directement à la rivière, sans aménagement limitant le piétinement et la dégradation de la berge et l'accès à l'eau.

Ainsi, ces « abreuvoirs sauvages » ont pour conséquences :

- la mise en contact direct des déjections animales avec l'eau ce qui constitue une source de pollution bactériologique et organique non négligeable
- des apports de sédiments issus de la dégradation des berges qui colmatent les fonds et dégradent la qualité de l'eau et des habitats des espèces aquatiques (introduction d'agents pathogènes, potentielle perturbation des écoulements, élévation de la température de l'eau, croissance accrue des algues et oxygénation réduite nuisible aux poissons et crustacés.
- la dégradation de la végétation en bords de berges qui est un support nécessaire au cycle de vie des libellules et autres insectes dont se nourrissent les espèces aquatiques.



Figure 17 : ABREUVOIR « SAUVAGE » SITUÉ SUR L'AUXANCE À FONDMARIN

Les abreuvoirs dégradants ont été inventoriés dans le cadre du diagnostic du CTMA Auxance-Vendelogne. Les zones d'action prioritaires sont donc disponibles.

4.3.2.2 Utilisation des intrants azotés et produits phytosanitaires

Les intrants azotés :

Impact des engrais azotés

L'utilisation des engrais azotés entraîne deux types de risques. Un risque sanitaire relatif à la consommation d'eau riche en nitrate pour l'homme et un risque environnemental lié à l'eutrophisation des eaux. Le risque environnemental est présent quand les engrais sont répandus en trop grande quantité par rapport aux besoins des plantes et à la rétention du sol. Les particules solubles sont alors entraînées dans les nappes phréatiques par infiltration et dirigées vers les cours d'eau par ruissellement ou lessivage. L'eutrophisation est un phénomène dont l'origine est un apport trop important de nutriments comme le phosphore et l'azote. Cet apport entraîne une prolifération de végétation aquatique rapide telle que les algues. La lumière n'atteint alors plus les eaux profondes du fait du développement des algues en surface et la respiration provoque un appauvrissement en oxygène. Il en résulte la mort d'organismes aquatiques comme les crustacés, poissons et insectes.

Utilisation :

Le remplacement de surfaces de prairies en surfaces cultivées en céréales et oléagineux sur le bassin versant s'accompagne obligatoirement d'une hausse de l'utilisation des intrants azotés minéraux et des produits phytosanitaires.

Pour autant, le bassin versant de l'Auxance et de la Vendelogne (comme la plupart de la région Poitou-charentes) est classé en « zone vulnérable » en application de la directive européenne n° 91/676/CEE relative à la préservation des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

Un programme d'action en zone vulnérable à deux niveaux (national et régional) est mis en œuvre pour lutter contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole. Ce dernier s'accompagne

notamment des obligations de mise en place des couverts hivernaux, de bandes végétalisées et de mesures de limitation de l'épandage des fertilisants.

Les bandes enherbées :

Au titre de la conditionnalité des aides agricoles, l'article D.615-46 du code rural et de la pêche maritime précise que les exploitants agricoles sont tenus de conserver une bande tampon pérenne le long des cours d'eau. Cette dernière doit être au minimum d'une largeur de 5 mètres entre le bord du cours d'eau et la terre cultivée. Cette disposition s'applique au ruisseau du Magot et ses affluents ainsi que pour l'Auxance, la largeur de la bande enherbée est fixée à 5 mètres de part et d'autre des cours d'eau concernés.

Cette mesure était inscrite au quatrième PAZV (Programme d'Action en Zone Vulnérable des Deux-Sèvres – Arrêté du 30 juin 2009) et devrait être conservée dans le cinquième PAZV.

De plus, le respect de l'équilibre de la fertilisation azotée peut-être contrôlé au titre de la conditionnalité des aides PAC.

A noter qu'un seul exploitant du bassin versant possède un réservoir de solution azotée de 20 000 l. Ses besoins d'une grande quantité d'azote sont liés à ses pratiques : grandes cultures uniquement.

Les produits phytosanitaires :

Impact des produits phytosanitaires

Il est important de préciser qu'un gramme de substance active déversé peut polluer un fossé de 10 kilomètres de long ayant une profondeur et une largeur de 1 mètre, ce qui équivaut à 0,1 micro-gramme de substance active (norme de potabilité).

Les produits phytosanitaires touchent surtout les espèces qui sont au sommet de la chaîne alimentaire (mammifères, oiseaux, etc.). Concernant la faune aquatique, les produits phytosanitaires ont une toxicité réelle mais difficile à évaluer et très variable selon les espèces et les matières actives.

Dans tout les cas, l'écrevisse à pattes blanches et les poissons se situent assez haut dans la chaîne alimentaire et sont, par bio-accumulation, fortement touchés par les produits phytosanitaires ; cela influe sur leur potentiel reproducteur et donc sur les effectifs des populations.

Utilisation

Comme déjà dit, l'évolution des assolements s'est accompagnée d'une hausse de leur utilisation sur le bassin versant. Mais, d'après les personnes interrogées (techniciens agricoles) l'utilisation de produits phytosanitaires semble raisonnée. Les agriculteurs connaissent les risques de ces produits pour leur propre santé (par exemple, pour se protéger, ils possèdent des protections individuelles). De plus, les prix élevés incitent à une utilisation raisonnée.

Il existe depuis 2008, un plan national « écophyto » qui vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Des formations et des mesures d'accompagnement financier incitent à la réduction des doses, à l'amélioration des matériels, voire à la suppression de ces produits par le passage en agriculture biologique (aides régionales, aides agences de l'eau, mesures agri-environnementales...)

Encadrement des pratiques

L'arrêté du 12 septembre 2006 constitue le texte de base sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Une des principales exigences concerne le respect d'une Zone Non Traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau. Sont considérés comme points d'eau les cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant sur la carte IGN au 1/25000^{ème} en trait bleu continu ou discontinu.

L'arrêté préfectoral du 8 juin 2009 relatif à l'interdiction d'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques complète le dispositif. Il précise dans son article 2 que l'« application des produits phytopharmaceutiques est interdite sur le réseau hydrographique, même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes IGN au 1/25000^{ème}, qui comprend les fossés, les collecteurs d'eau pluviales, les points d'eau ainsi que les puits et forages ».

➔ La hausse de l'utilisation d'intrants azotés, même si elle est à priori maîtrisée, est une source potentielle de dégradation des habitats (y compris de la ressource alimentaire) pour les espèces aquatiques d'intérêt communautaire du site.

Pour ce qui est des phytosanitaires, les risques potentiels pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire résident dans le non respect de la réglementation et des conditions d'utilisation. Cependant, nous ne disposons d'aucun moyen pour vérifier ces deux paramètres.

Enfin, on note que la culture la plus demandeuse en intrants est le colza (dont le développement est en plein essor sur le bassin versant du site comme en attestent les statistiques agricoles). A l'inverse, les cultures comme le triticale ou l'orge demandent souvent moins d'intrants.

Il s'agirait donc de favoriser des cultures comme ces dernières dans des zones sensibles comme peut l'être le bassin versant du Magot.

4.3.2.3 Forages, irrigation, pompage d'eau superficielle ou souterraine, drainage

L'utilisation de l'eau est réglementée par le code de l'environnement, que ce soit pour les prélèvements ou pour les travaux de type drainage ou création de plan d'eau (loi n° 92-03 du 3 janvier 1992).



Figure 18 : POMPAGE D'EAU D'UN PARTICULIER SUR LE MAGOT AU NIVEAU DE TOUCHEBURE

Forages et puits

D'après la DDT et le Bureau de recherches géologiques et minières de Poitou-Charentes (BRGM), six forages ont été recensés sur le territoire d'étude :

Référence	Adresse	Nature	Profondeur atteinte	Profondeur eau-sol	Fin des travaux	Etat	Utilisation
588 – 4 N°5	L'écho	Forage	27 m	6 m	17/06/1988	Exploité	Eau irrigation
588 – 4 N°10	La Coursaudière	Forage					
588 – 4 N°11	La Guillotière	Forage	25 m		31/12/1991	Exploité temporairement	Eau agricole
588 – 4 N°12	Le Poteau	Puits	10,50 m	9,10 m	24/03/2004	Exploité	Eau individuelle
588 – 4 N°17	La Gobinière	Forage			09/03/2006	Exploité temporairement	Exploité temporairement
565 – 8 N°39	La Serpe	Forage	22 m		01/02/1991	Exploité	Eau irrigation

Figure 19 : RECENSEMENT DES FORAGES

- La réglementation

Les forages, au-delà d'un certain seuil prélevé, doivent faire l'objet d'une déclaration de prélèvements des eaux souterraines accompagnée d'un document d'incidence.

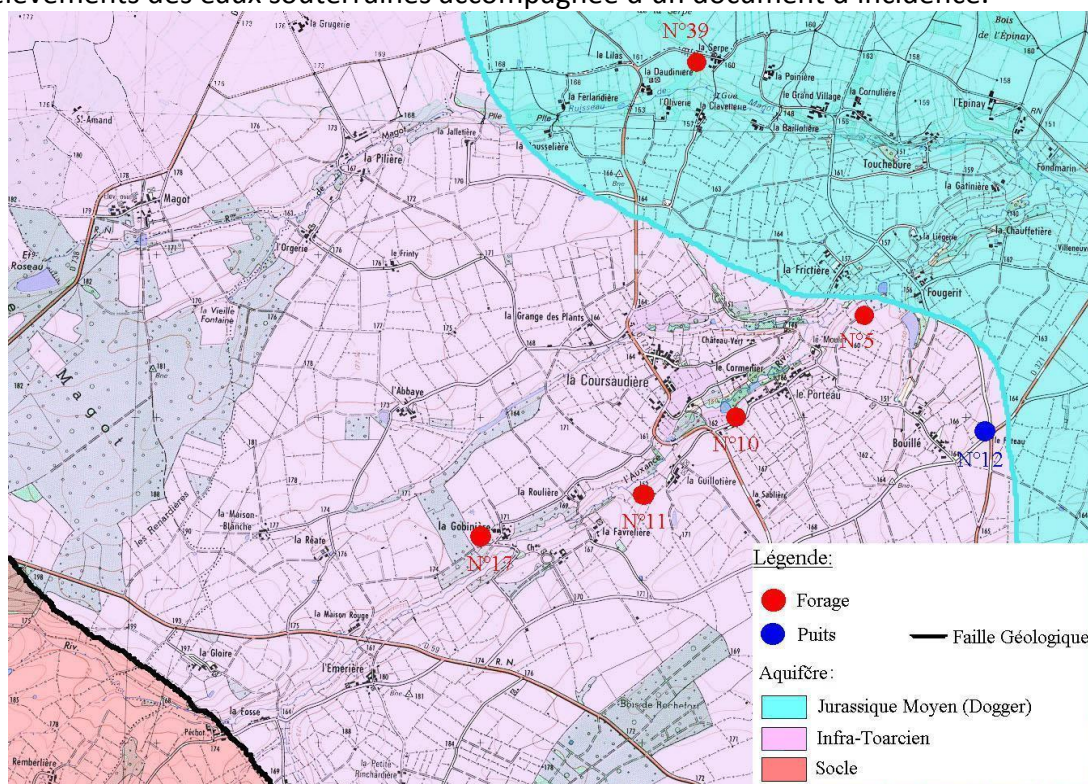


Figure 20 : LISTE DES FORAGES ET PUITS PRÉSENTS SUR LE BASSIN VERSANT (SOURCE: BRGM)

L'irrigation

L'irrigation est en général utilisée pour les cultures de maïs. Il s'agit très souvent d'une irrigation d'appoint permettant de sécuriser la production fourragère nécessaire à l'alimentation des élevages.

Les agriculteurs irrigants doivent disposer d'une autorisation de prélèvements pour chaque campagne d'irrigation. Elle précise le lieu de prélèvement et le type de ressource utilisée (rivière par pompage direct, nappe par forage, retenues collinaires, retenues réalimentées par un cours d'eau, une source, une nappe, prélèvements à partir des barrages)

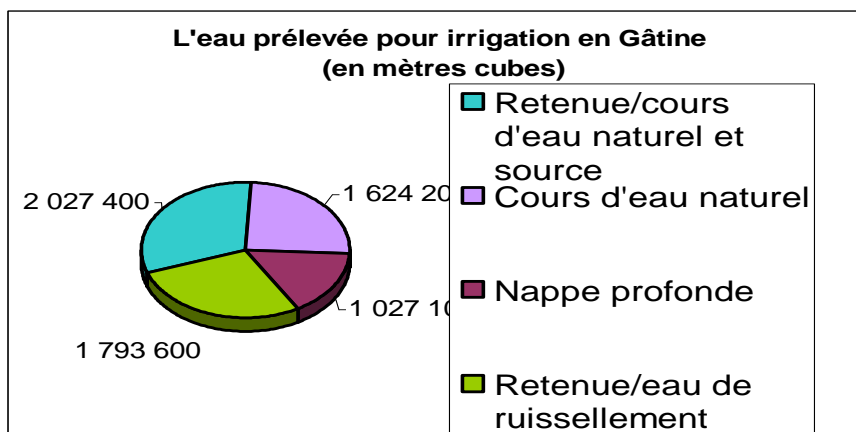


Figure 21: L'EAU PRELEVEE POUR L'IRRIGATION EN GATINE

Les autorisations sont délivrées ou non, en fonction de l'état de la ressource disponible dans le secteur concerné (débit de rivières, niveau des nappes...).

L'atteinte de seuils d'alerte entraîne une limitation progressive des prélèvements, jusqu'à une interdiction totale de prélever de l'eau et donc d'irriguer.

D'après la chambre d'agriculture, peu de cultures de maïs sont recensées sur le bassin versant et donc très peu d'irrigation est mise en place. A priori, seulement, deux agriculteurs (source BEAUCHAMP) pratiquent l'irrigation sur des parcelles en maïs et tournesol pour l'un, en blé, colza et maïs pour l'autre.

L'arrêté concernant la limitation d'eau ou son interdiction temporaire

Chaque année, pour la période d'avril à octobre, des mesures de limitations ou de suspensions des usages de l'eau sont fixées par un arrêté cadre préfectoral. Cet arrêté définit plusieurs secteurs en fonction des limites des bassins versants et du département. Le pays de Gâtine recoupe 7 bassins hydrographiques.

Pour chacun de ces secteurs, l'arrêté fixe les modalités de gestion des prélèvements de l'eau en fonction de l'état de la ressource.

Le bassin hydrographique qui comprend le site Natura 2000 est celui du Clain (Zone 5a). Les communes concernées par ce bassin sont au nombre de 12 dont Vasles, Saint Martin du Fouilloux et la Ferrière-en-Parthenay. Il existe des niveaux d'alerte pour la période de mi-juin à fin octobre de mi-avril à mi-juin. Ces alertes sont données en fonction du débit constaté à une station de prélèvement. L'état de la ressource est régulièrement évalué pendant cette période par des mesures de débits des rivières et de niveaux des nappes.

Dans les Deux-Sèvres, la préfecture publie des arrêtés tout au long de la période estivale. Et suivant le débit constaté à la station de jaugeage de pont Saint Cyprien à Poitiers, un niveau d'alerte est donné.

Les restrictions ne s'appliquent pas aux prélèvements en retenue collinaire.

Les communes de Saint-Martin du Fouilloux et de La Ferrière en Parthenay ont déclaré n'avoir reçu aucune nouvelle demande de pompage domestique sur l'année 2013. Aucune demande de pompage agricole n'a été instruite par la DDT.

Au-delà d'une année avec un printemps pluvieux on peut supposer que la majorité des exploitations dispose à présent d'une certaine autonomie dans l'approvisionnement en eau via des forages ou encore des étangs privés utilisés comme réserve.

Le drainage

Le drainage est l'opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau présente dans la couche supérieure du sol. Il vise à éliminer l'eau en excès généralement dans un but de valorisation agricole du terrain.

L'évacuation de l'eau stockée dans le sol peut se faire à l'aide de drains agricoles (tubes plastiques perforés) enterrés dans le sol à une profondeur et un écartement calculés, mais également à l'aide de fossés.

D'après la Chambre d'agriculture, peu de parcelles sont drainées dans le bassin versant et celles concernées sont destinées aux cultures qui ont un fort potentiel de rendement. Ces parcelles sont en général planes et la profondeur du drainage est d'environ 80 cm. D'après l'IRSTEA, le drainage permet d'augmenter la capacité de stockage d'eau dans le sol réduisant ainsi le ruissellement. Le lessivage des éléments solubles présents dans le sol en est tout de même favorisé ainsi que l'exportation des nitrates et des produits phytosanitaires vers les nappes d'eaux souterraines et les eaux superficielles. Toutefois, le remaniement récemment opéré en amont du site vient considérablement augmenter la donne.

La réalisation de réseau de drainage est soumise à la rubrique 3220 de la nomenclature « Eau » qui fixe les seuils de superficie relative au régime de Déclaration ou Autorisation.

D'autres rubriques de la nomenclature peuvent intéresser le drainage, en particulier la rubrique 3310 relative à l'assèchement des zones humides.

Rappelons ici que la préservation des zones humides est d'intérêt général.

4.3.2.4 Réorganisation foncières et arrachage de haies

Les évolutions de productions sur le bassin versant sont souvent associées à des augmentations de tailles de parcelles et des arrachages de haie. L'évolution du maillage de haie n'a pas été analysée mais c'est un critère de qualité du site à suivre.

En effet, outre leur rôle fonctionnel positif pour la qualité de l'eau, (ralentissement des écoulements, limitation de l'érosion, filtre) constituent des milieux de vie (ou habitats) et des supports de ressources alimentaires, pour plusieurs espèces à enjeu du site (insectes, chauves-souris). Là encore, le remaniement opéré en amont du site Natura 2000 est un exemple de profond remaniement.

4.4. ACTIVITE SYLVICOLE

Les pratiques sylvicoles peuvent avoir un effet sur les enjeux du site notamment sur les habitats humides rivulaires ; c'est donc une activité à suivre sur le site.

Données générales

La Ferrière en Parthenay

On dénombre 416,03 ha de boisé sur le territoire communal pour 88 propriétaires forestiers soit une moyenne par propriétaire de 4,73 ha.

Plan local de développement forestier :

Un plan local de développement forestier est en cours sur La Ferrière en Parthenay (incluant Thénézay, Aubigny, Lhoumois, Oroux, La Peyratte, Pressigny et Saurais). Ce plan est coordonné par le CRPF et vise à mobiliser les Coopératives Forestières et exploitants forestiers pour soutenir les propriétaires dans tous leurs projets de développement forestier.

Le plan en est au stade de la carte d'identité du massif. Suivra une phase d'animation et de propositions d'actions et enfin une phase de mise en œuvre des projets dont les propriétaires auront eu l'initiative.

La stratégie de ce PLDF synthétise trois approches :

- une approche foncière, avec une aide à l'acquisition et à l'échange de parcelles forestières (financée par le Conseil Général des Deux-Sèvres).
- une logique territoriale par massif proposant une gestion plus rationnelle en favorisant le regroupement économique des sylviculteurs, ainsi qu'une amélioration durable de la ressource par adoption d'une exploitation raisonnée,
- une logique de filière valorisant la production des forêts pour l'approvisionnement des utilisateurs de bois : scieurs, industriels, filières bois-énergie, bois-matériau, selon leurs cahiers des charges respectifs.

Saint Martin du Fouilloux

On dénombre 405,37 ha de boisé sur le territoire communal pour 60 propriétaires forestiers soit une moyenne par propriétaire de 6,76 ha.

Vasles

On dénombre 914,93 ha de boisé sur le territoire communal pour 229 propriétaires forestiers soit une moyenne par propriétaire de 4 ha.

Plan local de développement forestier :

Un plan local de développement forestier est en cours sur Vasles (incluant Ménigoute, Coutières et Les Forges).

Selon ce document, l'essentiel des massifs exploitables rencontrés est constitué de taillis de chênes et châtaigniers à différents stades et états d'exploitabilité (détail dans le PLDF).

Les massifs sont très morcelés (comme en attestent les statistiques ci-dessus).

Le climat général est au désintéressement de l'entretien des parcelles (selon les résultats de l'enquête réalisée par le CRPF).

L'usage du chêne se concentre essentiellement sur le bois de chauffage avec une gestion par coupe traditionnelle sans concertation.

Il est à noter que le CRPF préconise la coupe rase pour les massifs non exploitables en bois d'œuvre pour cause de brins tordus ou peu vigoureux. Il s'agit de laisser les branches sur site d'une coupe de plus d'un hectare pour protéger les rejets contre les dégâts de gibier.

→ Les données forestières récoltées via le CRPF quoiqu'intéressantes, reflètent assez peu la réalité du site qui n'est finalement que peu concerné par le milieu forestier.

Sur le site Natura 2000 on trouve une prépondérance des feuillus avec l'aulnaie-frênaie alluviale et les chênes du bois Magot. Une surface importante de peupleraie est rencontrée sur les parcelles riveraines de la Coursaudière et de l'Auxance.

4.5 POINT SUR LES DONNEES DISPONIBLES SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Compte-tenu des enjeux du site qui portent beaucoup sur des espèces aquatiques sensibles aux pollutions, la question de l'assainissement des habitations est à prendre en compte comme un élément potentiellement impactant pour le site.

A- Données assainissement non collectif sur les communes du site Natura 2000 (Source Syndicat des Eaux de Gâtine)

On dénombre à ce jour 58 installations non conformes dans le périmètre du Bassin Versant dont 12 domiciles sans aucune installation d'assainissement.

Ces installations défectueuses ou absentes ne sont bien entendu pas sans conséquences sur la qualité des eaux du milieu récepteur. L'information est relevée à chaque prise de contact avec le propriétaire de sorte à rappeler la situation.

Les élus seront invités à prendre les mesures nécessaires de sorte à aboutir à la mise en conformité des installations.

B- Données assainissement collectif sur les communes du site Natura 2000 (Source Syndicat des Eaux de Gâtine)

Aucune installation d'assainissement collectif n'a été recensée sur le bassin versant du site Natura 2000.

4.6. LES ETANGS ET PLANS D'EAU

Impact des étangs

Les plans d'eau, captent une partie des débits des rivières, sont source de dégradation de la qualité d'eau des ruisseaux lorsqu'ils y sont connectés (y compris indirectement à l'occasion de vidanges), et source d'introduction d'espèces exotiques (ou d'espèces de 2^{ème} catégorie) porteuses parfois de maladies.

Ils sont donc des éléments à prendre en compte dans l'état des lieux du site.

La disparition de la population d'écrevisses à pattes blanches sur le site Natura 2000 est sans doute très liée à la présence de nombreux étangs le long du linéaire du site.

Cependant, les étangs qui ne se vidangent pas et qui n'ont aucun contact avec le cours d'eau présentent un risque très faible.

Sur le bassin versant, vu le nombre d'étangs présents, il a été difficile d'évaluer, lors de ce premier travail d'inventaire, les étangs qui représentent les plus gros risques (notamment par manque d'information sur la fréquence des vidanges).

Localisation des étangs

Une cartographie des étangs est disponible grâce au diagnostic du CTMA Auxance Vendelogne. Cette dernière peut être demandée au Syndicat d'Etudes Entretien et Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne.

D'autre part, le SEEGAV et le CPIE se sont rapprochés de sorte à obtenir de la part de la DDT une marche à suivre concernant la mise en conformité des étangs sur le bassin versant.

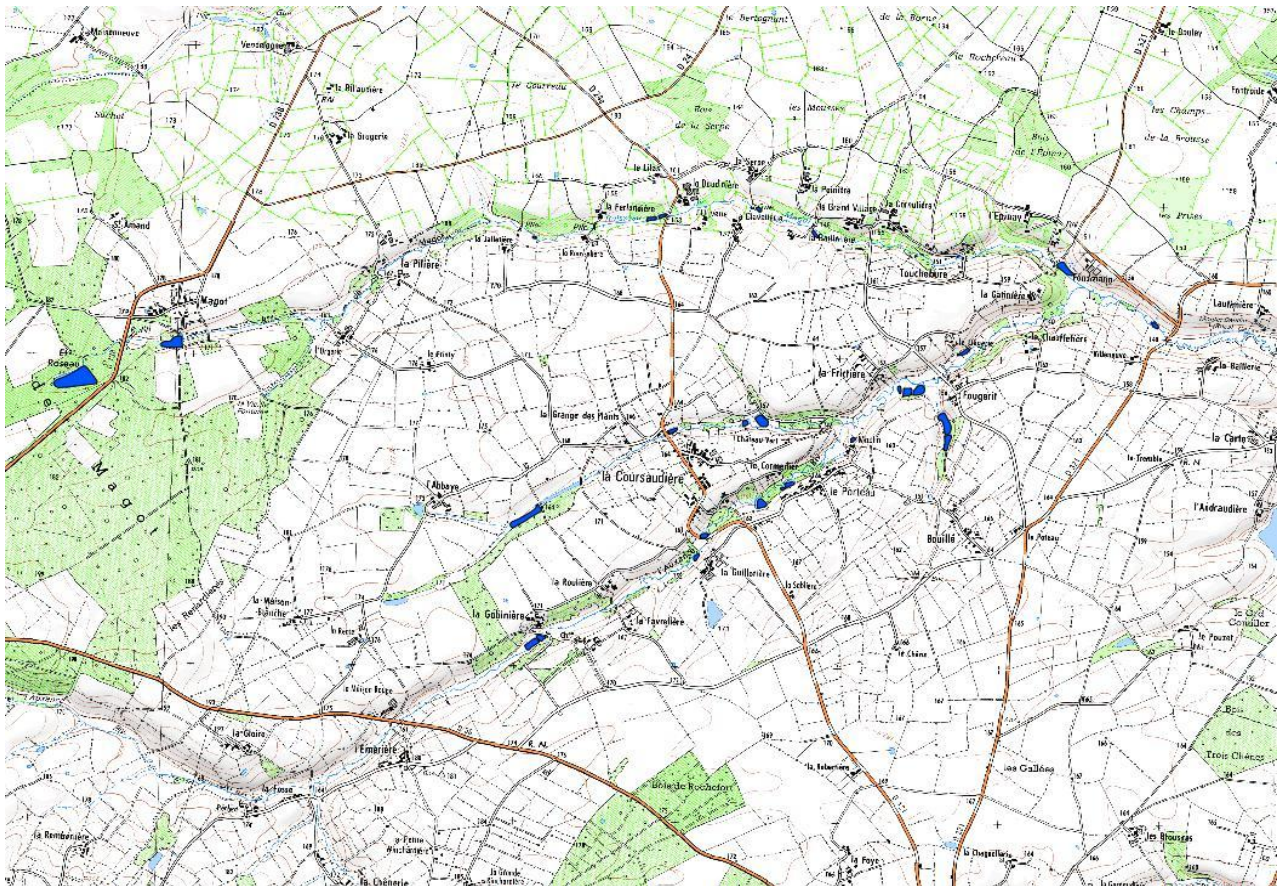


Figure 22 : Cartographie des étangs issue du diagnostic du CTMA Auxance/Vendelogne (2012)

4.7. GESTION DES BERGES ET RIPISYLVE

Une partie infime du linéaire inclus dans Natura 2000 est gérée par le Syndicat d'Etudes d'Entretien de Gestion et d'Aménagement de l'Auxance et de la Vendelogne. En effet, seule la commune de La Ferrière en Parthenay adhère au Syndicat. Vasles a toutefois acté son adhésion en février 2014.

4.8. ACTIVITES DE LOISIRS

La chasse, la pêche et la randonnée sont pratiquées sur le site. Des associations locales sont présentes. Ces activités de pleine nature peuvent potentiellement engendrer certains impacts sur le site pour les espèces et habitats.

L'aphanomyose peut être diffusée par les pratiquants de ces activités si ces derniers passent dans le lit du cours d'eau.

D'autre part, les pratiques de lâcher de poisson peuvent entraîner une dérive des populations indigènes des cours d'eau.

Toutefois, la présence de telles activités sur le site garantit l'existence d'une vigilance sur le terrain.

4.9. AUTRES

Bilan des traitements chimiques de bords de routes

Un échange avec l'Agence technique territoriale de Gâtine et M. Claude MONET a permis d'obtenir une réponse actualisée (2012) citée ci-dessous.

Cette dernière en charge du secteur applique les orientations du Conseil général sur les RD concernées (n°59, 121 et 738, plus RD 321 en limite est de la zone) à savoir aucune utilisation de produits phytosanitaires, fauche tardive, recherche de diminution du nombre de passes de fauchage...

Les produits chimiques encore utilisés le sont en quantité réduite et seulement là où la réglementation les y contraint : cas de l'arrêté préfectoral pour le traitement des chardons par exemple, mais il n'y en a pas sur le secteur du ruisseau du Magot.

Aucun bilan n'a été effectué concernant les pratiques communales mais cet angle sera approfondi.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La DREAL n'a pas répertorié d'ICPE soumise à autorisation sur le territoire des communes de Vasles, Saint-Martin-du-Fouilloux et de la Ferrière-en-Parthenay.

Dans le bassin versant du site Natura 2000, on dénombre toutefois 5 exploitations agricoles soumises à déclaration selon les données fournies par la DDCSP.

5. Diagnostic et hiérarchisation des enjeux

5.1. IDENTIFICATION DES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITES ET ENJEUX ECOLOGIQUES

Habitat/espèces de la directive « Habitats »	Facteurs de dégradation fonctionnels	Urbanisation /assainissement	Culture	Elevage	Gestion forestière/ Populiculture Enrésinement	Randonnée	Chasse	Pêche	Naturalisme					
Ecrevisse à pattes blanches	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du débit des cours d'eau Assecs Pollution des eaux Colmatage et turbidité Recalibrage du cours d'eau/ homogénéisation du lit Espèces invasives Obstacles au déplacement Concurrence d'autres espèces bénéficiant des modifications du milieu Aphanomycose 	Dégradation de la qualité de l'eau : MES, eutrophisation	<p>Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème</p> <p>Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation)</p>	<p>Dégradation locale de la qualité de l'eau : eutrophisation</p> <p>Dégradation des berges et du lit par surpiétinement et érosion</p>	<p>Dégradation de la qualité de l'eau : mauvaise dégradation des feuilles de peuplier (Populiculture)</p> <p>Altération des niveaux d'eau (Populiculture)</p> <p>Colmatage du lit et dégradations ponctuelles de berges en cas de travaux forestiers de part et d'autre de la rivière.</p>	Si passage dans le lit risques de diffusion de l'aphanomycose (EPB)	Vigilance sur le site	Si passage dans le lit risques de diffusion de l'aphanomycose (EPB)	Vigilance sur le site	Diffusion de l'aphanomycose (EPB)	Lutte contre les espèces invasives	Vigilance globale quant à la qualité des milieux aquatiques	Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels	Action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel
Chabot Lamproie de Planer	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du débit des cours d'eau Assecs Pollution des eaux Colmatage et turbidité Recalibrage du cours d'eau/ homogénéisation du lit Espèces invasives Obstacles au déplacement Concurrence d'autres espèces bénéficiant des modifications du milieu 	Dégradation de la qualité de l'eau : MES, eutrophisation	<p>Phénomènes d'érosion : colmatage des cours d'eau, sédimentation, turbidité...</p> <p>Drainage, recalibrage des ruisselets</p>											

Agrion de Mercure	<ul style="list-style-type: none"> Reconversion en peupleraies ou en culture des habitats d'espèces Coupe à blanc des ripisylves Espèces invasives Assecs Disparition ou assèchement des prairies Pâturage intensif 		<p>Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation)</p> <p>Dégradation ou destruction de ripisylve, de prairies et de mégaphorbiaies</p>	<p>Dégradation ponctuelle des habitats rivulaires (zones d'abreuvement)</p> <p>Maintien des habitats favorables (prairies)</p>	<p>Dégradation ou destruction de ripisylve, de prairies et de mégaphorbiaies</p> <p>Altération des niveaux d'eau</p>	<i>Vigilance sur le site</i>	<i>Vigilance sur le site</i>	<p><i>Lutte contre les espèces invasives</i></p> <p><i>Vigilance globale quant à la qualité des milieux aquatiques</i></p>	
Chiroptères (Barbastelle, Murin de Bechstein)	<ul style="list-style-type: none"> Dérangement en période hivernale dans les cavités Fermeture des combles Diminution des surfaces en prairies pâturées Emploi d'insecticides (diminution des proies et empoisonnement) Arrachage de haies Gestion forestière intensive 	Rénovation des bâtiments	<p>Dégradation ou destruction des haies et boisements</p> <p>Utilisation de pesticides et phytosanitaires</p> <p>Dégradation ou destruction de prairies</p>	<i>Maintien de la ressource alimentaire et des gîtes (prairies et haies)</i>	<p>Destruction des gîtes (arbres morts)</p> <p>Diminution de la ressource en proie (enrésinement)</p>	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	<p><i>Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels</i></p> <p><i>Action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel</i></p>
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du débit des cours d'eau Assecs Disparition des zones humides par anthropisation (drainage, fragmentation des milieux, etc.) ou comblement naturel Eutrophisation Pollutions chimiques Colmatage et turbidité Surpiétinement/pâtura 	Disparition des zones humides (artificialisation, fragmentation, comblement)	<p>Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème</p> <p>Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation)</p> <p>Phénomènes</p>	<p>Dégradation locale de la qualité de l'eau : eutrophisation</p> <p>Dégradation des berges et du lit par surpiétinement et érosion</p>	<p>Dégradation de la qualité de l'eau : mauvaise dégradation des feuilles de peuplier (Populiculture)</p> <p>Altération des niveaux d'eau (Populiculture)</p> <p>Colmatage du lit et dégradations ponctuelles de</p>	<i>Vigilance sur le site</i>	<i>Vigilance sur le site</i>	<p><i>Lutte contre les espèces invasives</i></p> <p><i>Vigilance globale quant à la qualité des milieux aquatiques</i></p>	

Callitricho- batrichion	<ul style="list-style-type: none"> ge des berges ▪ Espèces invasives ▪ Fermeture du milieu ▪ Modification morphologique du cours d'eau 		<ul style="list-style-type: none"> d'érosion : colmatage des cours d'eau, sédimentation, turbidité... Drainage, recalibrage des ruisselets Comblement de mares 		<ul style="list-style-type: none"> berges en cas de travaux forestiers de part et d'autre de la rivière. 				
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconversion en peupleraies ou en culture ▪ Coupe à blanc ▪ Réduction du débit du cours d'eau ▪ Pâturage intensif en sous-bois ▪ Gestion sylvicole intensive ▪ Enrésinement 	*	<ul style="list-style-type: none"> Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation) Dégradation ou destruction de ripisylve. 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation ponctuelle de l'habitat (zones d'abreuvement) <i>Maintien des milieux prairiaux attendants</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation ou destruction de ripisylve (P et E) Altération des niveaux d'eau (P et E) 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance sur le site</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance sur le site</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance sur le site</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels</i> <i>Action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel</i>
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Broyage sous peupleraies ▪ Mise en culture ▪ Coupe à blanc des ripisylves ▪ Réduction du débit du cours d'eau ▪ Embroussaillage ▪ Pâturage intensif ▪ Recalibrage du cours d'eau ▪ Utilisation de produits phytosanitaires 	*	<ul style="list-style-type: none"> Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation) Dégradation ou destruction de ripisylve. Utilisation de produits phytosanitaires Altération ou destruction de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des habitats (surpâturage) Broyages. <i>Maintien des milieux prairiaux attendants</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation ou destruction lors d'intervention sur la ripisylve Destruction ou altération temporaire en cas plantation Broyages sous peupleraies (P) 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance sur le site</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance sur le site</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance sur le site</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels</i> <i>Action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel</i>

5.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX

Habitats / Espèces	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Ecrevisse à pattes blanches	Majeur	Vulnérabilité/Etat de conservation défavorable mauvais	Aphanomycose Dégradation du biotope
Agrion de Mercure	Fort	Vulnérabilité/Etat de conservation défavorable mauvais	Dégradation du biotope Instabilité des populations
Chabot	Moyen	Etat de conservation	Dégradation du biotope
Lamproie de Planer	Moyen	Etat de conservation	Dégradation du biotope
Murin de Bechstein	Moyen	Rareté / représentativité du site pour les milieux	Maintien du bon état des territoires de chasse et des gîtes
Barbastelle	Faible	Etat de conservation / représentativité du site pour le milieu	Maintien du bon état des territoires de chasse et des gîtes

Aulnaie-Frênaie alluviale	Moyen	Etat de conservation	Gestion forestière
Mégaphorbiaies	Fort	Vulnérabilité	Entretien inapproprié Modification de l'environnement
Rivière du Ranunculon fluitantis	Faible	Rareté	Fermeture du milieu Colmatage
Lacs eutrophes naturels	Faible	Représentativité du site pour le milieu	Fermeture du milieu

6. Objectifs de conservation

OCLT = objectifs de conservation à long terme

ODD = objectifs de développement durable ou opérationnels

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés (optionnel)	Justification de l'objectif retenu	Outils de mise en œuvre
Promouvoir une agriculture durable et favorable à la biodiversité	Maintenir des prairies permanentes et habitats associés (haies, mares, etc.)	Tous les habitats et espèces du site	Rôle tampon des prairies + habitats et espèces d'intérêt communautaire dépendant de ce type de milieu.	MAEt et sensibilisation
	Réduire voire supprimer de l'utilisation d'intrants sur les cultures et prairies	Tous les habitats et espèces du site	Vulnérabilité du milieu aquatique et sensibilité des habitats et espèces d'intérêt communautaire	MAEt et sensibilisation
Restauration et gestion de la ripisylve et des habitats d'intérêt communautaire associés	Préserver l'aulnaie-frênaie alluviale	Aulnaie-frênaie alluviale (91E0) / Herbiers à renoncules (3260) Ecrevisses (1092) Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044) / Barbastelle (1308)	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Communication Contrats et charte Natura 2000
	Préserver les mégaphorbiaies	Mégaphorbiaies hydrophiles (6430) / Herbiers à renoncules (3260) Ecrevisses (1092) Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044) / Barbastelle (1308)	Habitat très vulnérable et menacé	Communication MAEt, contrats et charte Natura 2000

	Aboutir à un entretien concerté et raisonné de la ripisylve	Aulnaie-frênaie alluviale (91E0) / Herbiers à renoncules (3260) Ecrevisse à pattes blanches (1092) / Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096) Agrion de Mercure (1044) / Barbastelle (1308)	Condition fondamentale pour le maintien de la bonne fonctionnalité des milieux et donc de l'état de conservation des espèces et habitats.	Communication MAEt, contrats et charte Natura 2000 CTMA ?
Maintien et/ou restauration de bonnes conditions hydrologiques et hydromorphologiques	Caractériser des zones du lit et des berges à restaurer	Aulnaie-frênaie alluviale (91E0) / Herbiers à renoncules (3260) Ecrevisse à pattes blanches (1092) / Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044).	Lutter contre le colmatage Diversification des faciès d'écoulement et des habitats Maintenir des habitats d'espèces favorables	Communication Contrats et charte Natura 2000 CTMA ?
	Promouvoir une gestion responsable des plans d'eau	/ Herbiers à renoncules (3260) Ecrevisse à pattes blanches (1092) / Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)	Maitrise des impacts négatifs des plans d'eau (thermique, envasement, espèces exotiques, etc.)	Communication Contrats et charte Natura 2000
	Suivre les paramètres biotiques et abiotiques de l'eau	Aulnaie-frênaie alluviale (91E0) / Mégaphorbiaie hydrophile (6430) / Herbiers à renoncules (3260) Ecrevisse à pattes blanches (1092) / Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)	Ces suivis conditionnent la cohérence des actions à mener sur les habitats et espèces ainsi que la connaissance des paramètres du milieu aquatique	Suivi annuel par le CNRS

	Suivi des débits et sécurisation des apports hydriques	Aulnaie-frênaie alluviale (91E0) / Mégaphorbiaie hydrophile (6430) / Herbiers à renoncules (3260) / Ecrevisse à pattes blanches (1092) / Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044) / Barbastelle (1308)	Augmenter les débits d'étiage limiter les périodes d'assecs.	Suivi annuel des débits par le CNRS Protection des zones de source (communication, MAEt ?)
	Suivis des populations allochtones			
Assurer la pérennité des espèces d'intérêt communautaire du site	Suivi des populations	Ecrevisse à pattes blanches (1092) / Chabot (1163) / Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044) / Barbastelle (1308) / Murin de Bechstein (1323)	Mieux connaître et faire connaître pour mieux protéger.	Suivis tous les 1, 2 ou 3 ans selon les espèces visées.
	S'assurer de la pérennité des habitats d'espèce	Cf. fiches précédentes + Hêtraie-chênaie acidiphile	Cf. fiches précédentes	Cf. fiches précédentes

7. Programme d'actions

- ⇒ Fiche N°1 – Entretien la ripisylve
- ⇒ Fiche N°2 – Maintenir/Améliorer la structure des berges
- ⇒ Fiche N°3 – Entretien/Restaurer le lit mineur
- ⇒ Fiche N°4 – Améliorer les conditions hydrologiques
- ⇒ Fiche N°5 – Gérer les étangs à proximité des ruisseaux

⇒ Fiche N°6 – Suivre et contrôler les populations d'espèces allochtones

⇒ Fiche N°7 – Promouvoir une agriculture durable

⇒ Fiche N°8 – Préserver et restaurer les populations d'Ecrevisses à pattes blanches

⇒ Fiche N°9 – Améliorer la continuité écologique

⇒ Fiche N°10 – Favoriser l'élargissement et promouvoir une gestion durable de l'Aulnaie-Frênaie

⇒ Fiche N°11 – Promouvoir une gestion durable des Mégaphorbiaies

⇒ Fiche N°12 – Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs/ Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

⇒ Fiche N°13 – Suivre les populations d'espèces de la Directive Habitat et étudier leur potentiel de recolonisation

⇒ Fiche N°14 – Suivre les Habitats des Intérêt Communautaire

⇒ Fiche N°15 – Suivre les cours d'eau

Hydromorphologie

Espèces

Milieux

Suivi

Dans cette fiche-mesure, est considérée comme ripisylve, la bande de 5 mètres à partir du haut de berge

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Améliorer l'hydromorphologie des ruisseaux, Préserver la qualité du site

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA à venir du SEEGAV

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	100% des ripisylves diagnostiquées 100% des ripisylves nécessitant un entretien restaurées/entretenu
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044), Barbastelle (1308)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière – priorité station La Pilière sur le Magot
Surface concernée	18 km de rives
Planification	2012 : processus de concertation entre élus locaux et mise en place d'un programme d'actions 2013 - 2014 : mise en œuvre du programme d'actions

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le maintien d'une ripisylve le long des ruisseaux répond aux enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire (stabilité des berges, capacité d'autoépuration, limitation du colmatage, diversité de microhabitats, régulation de la température de l'eau, fonction régulatrice du cycle hydrologique,...) **et** maintien ou développement de la biodiversité (diversité des espèces et des âges, fonction « corridor », habitat faune, maintien d'arbres dépérissants,...). Leur entretien permet d'éviter la fermeture du ruisseau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

Un processus de concertation entre les élus locaux, les acteurs et les partenaires (cf. paragraphes ci-dessous) et la mise en place d'un programme de gestion doivent être réalisés. Ce processus permettra de favoriser une gestion collective et concertée des ripisylves adaptée à la conservation des habitats et des espèces concernées. Il est important de définir des zones à enjeux « Ecrevisses à pieds blancs » et les zones à « Agrion de Mercure ».

Avant toute intervention, l'animateur Natura 2000 doit réaliser un diagnostic. Le diagnostic doit faire un point sur l'état de la ripisylve et devra définir les travaux à prévoir. Lors des travaux, des visites de l'animateur devront être réalisées.

Maintien de l'état de conservation

- Maintien des ripisylves
- Entretien avec des moyens non-chimiques

Modalités d'entretien

Dans les zones à « Ecrevisses à pattes blanches » :

- **Entretien de la ripisylve**

Dans les zones à « Agrion de Mercure » :

- **Etude préliminaire rigoureuse des populations présentes et de leurs microhabitats larvaires.**
- **Ouverture des zones :**

Des actions « terrestres » peuvent être entreprises pour intervenir sur les végétaux ou les ligneux obstruant le cours d'eau en prenant soin d'épargner dans la mesure du possible les hélophytes et les hydrophytes et de n'intervenir que sur des portions du milieu. Agir sur les autres sections les années suivantes si les résultats sont satisfaisants à la suite des premières interventions.

- **Cas de microhabitats et si populations isolées :**

Intervention manuelle (suppression de ligneux, débroussaillage, dégagement de l'écoulement, mise en place d'une zone tampon,...) en conservant intacte au moins une partie du milieu (par ex n'agir que sur une berge dans 1er temps)

- **Lorsque les populations sont importantes et réparties sur différents habitats** (ruisseaux, émissaires, sources et/ou suintements par exemple)

Il est alors possible d'intervenir de manière plus systématique au niveau d'un secteur particulier

- Dans tous les cas, ne pas perturber la totalité de la population afin de permettre une recolonisation rapide du secteur restauré (curages par tronçons en alternance d'une berge à l'autre et de l'amont vers l'aval en plusieurs années,...)

Modalités de restauration

- Coupe sélective d'arbres : arbres formant un obstacle à l'écoulement des eaux, arbres menaçant la stabilité des berges, arbres morts présentant un risque pour la berge, les biens et les personnes, arbres malades (favoriser les essences caractéristiques des habitats, les souches doivent être conservées)
- Elagage sélectif des branches basses (caches, diversification des écoulements)
- Plantation de ripisylve (exclure les essences exotiques et les cultivars de peupliers)
 - Plantation simple
 - Génie végétal
 - Favoriser la ripisylve spontanée indirecte (mise en place d'ouvrages déflecteurs (cf. fiche 3), création de conditions stationnelles favorables,...)
 - Uniquement des espèces végétales locales
 - Diversification des espèces, formes, strates, densité de plantation,...
- Recépage sélectif des arbres déstabilisés, des arbres sains, de certains arbres dépérissants notamment l'aulne (si menaces identifiées)
- Régénération naturelle

Conditions d'exécutions

- De début septembre à fin mars
- Réaliser les travaux en dehors des périodes de sols détrempés
- Réduire au maximum le passage d'engins sur les berges et le cas échéant utiliser du matériel adapté aux sols détrempés

- Selon la hauteur et la nature des berges, utiliser des techniques permettant de limiter les dégâts sur les berges (poulie de renvoie, mise en place de billons pour éviter les frottements lors du débusquage de grosses billes, ...)
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager la ripisylve lors des travaux
- Les passages d'engins dans le lit naturel du cours d'eau constituent une atteinte au cours d'eau et doivent faire l'objet d'un dossier au titre de l'article L214-6 du code de l'environnement pour la rubrique 3150 de la nomenclature Eau. (vigilance lors des « périodes de coupe », définition d'une zone de passage pendant la durée du chantier. Privilégier les passages à gué)
- Evacuation des produits de coupe
- Travaux de l'amont vers l'aval
- Rétention des dérivants assurée à l'aval du chantier et évacuation
- Les produits de coupe seront laissés en tas, sur place, lorsqu'il n'y a de risques de dérive lors de crue, si le bois n'est pas valorisé par les riverains ou valorisable économiquement et s'ils n'occasionnent pas de gêne pour l'exploitation des terrains (rôles d'abri, nourriture,)

2. Conditions particulières d'exécution

Privilégier la mise en œuvre des actions dans le cadre d'actions collectives (SAGE Clain notamment)
 Les programmes élaborés devront être validés en COPIL.
 Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau
 Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'intervenir sur leur parcelle
 En cas d'opérations de plantations, nécessité de porter une attention particulière à l'origine des plants, évitant ainsi toute propagation de maladies des végétaux (Chalarose du Frêne par exemple).
 Toujours favoriser l'existant avec utilisation des peuplements locaux.

OUTILS

MAEt

Entretien de la ripisylve (RI1)

Contrat Natura 2000

A 323 011 P, Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A 323 011 R, Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
 F22706, Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Charte Natura 2000

Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires

Journée Régionale de l'arbre et la haie, Région Poitou-Charentes (pour les collectivités)

Programme de plantations du Pays de Gâtine (pour les particuliers)

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV), Communes, Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau) Région PC

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture, AAPPMA, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Fédération de Pêche, ONEMA

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1ml	X
Nombre de communes adhérant au SEEGAV	3
Linéaire diagnostiqué et entretenu (si besoin)	80%
Linéaire engagé en MAEt	40%
Linéaire planté	10%

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche N°2, Maintenir – Améliorer la structure des berges

Fiche N°3, Entretien / Restaurer le lit mineur

Fiche N°4, Améliorer les conditions hydrologiques

Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones

Fiche N°7, Promouvoir une agriculture durable

Fiche N°10, Favoriser l'élargissement et promouvoir une gestion durable de l'Aulnaie – Frênaie

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Améliorer l'hydromorphologie des ruisseaux, Préserver la qualité du site

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA à venir du SEEGAV

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	80% des berges diagnostiquées et restaurées/entretenu (si besoin)
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Rivière avec végétation du Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière – priorité station La Pilière sur le Magot
Surface concernée	18 km de rives
Planification	2012 : processus de concertation entre élus locaux et mise en place d'un programme d'actions 2013 - 2014 : mise en œuvre du programme d'actions

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le maintien de la structure des berges permet de lutter contre le colmatage, l'envasement du lit mineur et donc favorise le maintien des herbiers aquatiques et des espèces sensibles à cette dégradation.

L'entretien des berges et de la ripisylves sont liés.

Assurer l'entretien minimum des berges prévu par le code rural, afin de maintenir des conditions de milieu pas trop ombragées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

Un processus de concertation entre les élus locaux, les acteurs et les partenaires (cf. paragraphes ci-dessous) et la mise en place d'un programme de gestion doivent être réalisés. Ce processus permettra de favoriser une gestion collective et concertée des ripisylves adaptée à la conservation des habitats et des espèces concernées. Il est important de définir des zones à enjeux « Ecrevisses à pieds blancs » et les zones à « Agrion de Mercure ». Avant toute intervention, l'animateur Natura 2000 doit réaliser un diagnostic. Le diagnostic doit faire un point sur l'état des berges et devra définir les travaux à prévoir. Lors des travaux, des visites de l'animateur devront être réalisées.

Maintien de l'état de conservation

- Maintien des ripisylves
- Entretien avec des moyens non-chimiques
- Eviter les zones d'abreuvement « sauvage » et les zones de libre circulation du bétail dans le lit mineur

Modalités d'entretien

- **Entretien de la ripisylve** (cf. fiche 1)

Modalités de restauration

- **Si besoin de protection, renforcement des berges (génie écologique)**

Sur les tronçons où la ripisylve est absente :

- Plantation d'une ripisylve (cf. fiche 1)
- Mise en place de clôtures à au moins 2m du ruisseau
- Mise en place d'abreuvoirs excluant l'accès du lit mineur au bétail

Sur les zones à Agrion de Mercure :

- Mise en place de clôtures à au moins 2m du ruisseau

Conditions d'exécution

- Réaliser les travaux en dehors des périodes de sols détrempés
- Réduire au maximum le passage d'engins sur les berges et le cas échéant utiliser du matériel adapté aux sols détrempés
- Les passages d'engins dans le lit naturel du cours d'eau constituent une atteinte au cours d'eau et doivent faire l'objet d'un dossier au titre de l'article L214-6 du code de l'environnement pour la rubrique 3150 de la nomenclature Eau. (vigilance lors des « périodes de coupe », définition d'une zone de passage pendant la durée du chantier. Privilégier les passages à gué)

2. Conditions particulières d'exécution

Privilégier la mise en œuvre des actions dans le cadre d'actions collectives (SAGE Clain notamment)

Les programmes élaborés devront être validés en COPIL.

Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau

Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'intervenir sur leur parcelle

En cas d'opérations de plantations, nécessité de porter une attention particulière à l'origine des plants, évitant ainsi toute propagation de maladies des végétaux (Chalarose du Frêne par exemple).

Toujours favoriser l'existant avec utilisation des peuplements locaux.

OUTILS

Contrat Natura 2000

A32323 P, Aménagement artificiels

A32324 P, Travaux de mises en défens et de fermeture ou aménagement des accès

Charte Natura 2000

Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)
Communes
Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture, AAPPMA, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Fédération de Pêche, ONEMA

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Nombre d'abreuvoirs sauvages supprimés	100%	
Nombre de hj nécessaires pour la suppression d'1 abreuvoir	X	
Linéaire de berges diagnostiqué, restauré/entretenu		100%
Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1ml	X	

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche N°1, Entretien de la ripisylve
Fiche N°3, Entretien / Restaurer le lit mineur
Fiche N°4, Améliorer les conditions hydrologiques
Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones
Fiche N°7, Promouvoir une agriculture durable
Fiche N°9, Améliorer la continuité écologique
Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Améliorer l'hydromorphologie des ruisseaux, Préserver la qualité du site

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA à venir du SEEGAV

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	80% du linéaire diagnostiqué et restauré/entretenu (si besoin)
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière – priorité La Pilière sur le Magot
Surface concernée	18 km de rives
Planification	2012 : processus de concertation entre élus locaux et mise en place d'un programme d'actions 2013 - 2014 : mise en œuvre du programme d'actions

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La restauration, le maintien de l'état du lit mineur répond aux enjeux de conservation des espèces (diversité d'habitats, présence d'abris, conditions favorables à la reproduction,...) et de certains habitats d'intérêt communautaire.

Les objectifs sont les suivants : recentrage et dynamisation des écoulements, diversification des substrats, diversification des hauteurs d'eau, création de caches et abris pour la faune piscicole.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

Un processus de concertation entre les élus locaux, les acteurs et les partenaires (cf. paragraphes ci-dessous) et la mise en place d'un programme de gestion doivent être réalisés. Ce processus permettra de favoriser une gestion collective et concertée des ripisylves adaptée à la conservation des habitats et des espèces concernées. Avant toute intervention, l'animateur Natura 2000 doit réaliser un diagnostic. Le diagnostic doit faire un point sur l'état du lit mineur et devra définir les travaux à prévoir. Lors des travaux, des visites de l'animateur devront être réalisées.

Maintien de l'état de conservation

- Proscrire la création de passages à gué

- Maintien des zones potentielles de frayères

Modalités d'entretien

- Dégagement des embâcles susceptibles de gêner l'écoulement des eaux (obstruction totale du lit mineur, risque de montée des eaux en zone urbaine, création d'importantes érosions à proximité des ouvrages, des sentiers pédestres et parcours de pêche, possibilité de dérive et de dégâts,...) ou selon les cas et les secteurs de fixer en berge et dans le sens de l'écoulement, une partie de l'embâcle ou sa totalité, sur place ou à proximité, (diversification des écoulements et des habitats) tout en répondant aux objectifs de sécurité et de qualité de milieu.

- Gestion de la végétation des atterrissements
 - Nettoyage sélectif des laisses de crues
 - Abattage sélectif des arbres favorisant la sédimentation
 - Atterrissements enherbés laissés en état

Modalités de restauration

- Redonner un caractère naturel aux tronçons modifiés par les activités humaines (augmentation de la diversité des écoulements et de la granulométrie des fonds)
 - Alternance de seuils et de mouilles
 - Reméandrages (blocs, génie végétal,...)
 - Diversification des habitats
 - Plantation en pieds de berges d'essences au développement racinaire superficiel
- Installation d'abris (si pose de blocs, elle doit se faire si possible manuellement pour minimiser les dégâts sur les populations d'écrevisses)
- Aménagement de frayères par apport de gravier (Truite et Lamproie)
- Eviter le passage des Hommes, du bétail et des engins dans le lit mineur
 - Empierrement des gués
 - Création de passerelles
 - Canalisation du passage du bétail
 - Installation d'abreuvoirs
 - Mise en place de clôtures

Conditions d'exécutions

- Les passages d'engins dans le lit naturel du cours d'eau constituent une atteinte au cours d'eau et doivent faire l'objet d'un dossier au titre de l'article L214-6 du code de l'environnement pour la rubrique 3150 de la nomenclature Eau.

2. Conditions particulières d'exécution

Privilégier la mise en œuvre des actions dans le cadre d'actions collectives (SAGE Clain notamment)
Les programmes élaborés devront être validés en COPIL.
Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau
Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'intervenir sur leur parcelle
En cas d'opérations de plantations, nécessité de porter une attention particulière à l'origine des plants, évitant ainsi toute propagation de maladies des végétaux (Chalarose du Frêne par exemple).
Toujours favoriser l'existant avec utilisation des peuplements locaux.

OUTILS

Contrat Natura 2000

A 323 011 P, Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A 323 011 R, Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A 323 016 P, Chantier de restauration de la diversité physique des cours d'eau et de sa dynamique érosive

A 323 018 P, Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires

A 323 019 P, Restauration de frayères

F22706, Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Charte Natura 2000

Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)

Communes

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

AAPPMA

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Structure « expert » (réalisation du diagnostic), DREAL, Fédération de pêche, ONEMA, DDT, Chambre d'Agriculture

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1ml	X
Nombre de communes adhérentes au SEEGAV	3
Linéaire diagnostiqué et entretenu (si besoin)	80%
Nombre de passages à gué supprimés ou aménagés	100%

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche N°1, Entretien la ripisylve

Fiche N°2, Maintenir – Améliorer la structure des berges

Fiche N°4, Améliorer les conditions hydrologiques

Fiche N°9, Améliorer la continuité écologique

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Fiche N°15, Suivre les ruisseaux

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Préserver la qualité du site, Améliorer l'hydromorphologie des ruisseaux

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA à venir du SEEGAV

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Création d'un groupe de travail Mise en place de programme d'actions Actions en faveur de l'amélioration des conditions hydrologiques
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Mégaphorbiaie, Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044), Barbastelle (1308)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière
Surface concernée	/
Planification	2012 : Création d'un groupe de travail, engagement de la réflexion et mise en place d'un programme d'actions 2013 - 2014 : mise en œuvre du programme d'actions

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les débits d'étiage trop faibles et les périodes d'assecs fragilisent les fonctionnalités des ruisseaux et donc les espèces et les habitats d'intérêts communautaires.

L'hydrologie est une des principales problématiques sur le site. L'objectif est d'augmenter les débits d'étiage et de limiter les périodes d'assecs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

La création d'un groupe de travail sur l'hydrologie du site est la première étape à réaliser.

L'animateur du DOCOB apportera les informations nécessaires pour engager une réflexion sur la problématique. Avec l'appui du groupe de travail, l'animateur pourra élaborer un programme d'actions qui pourra être mis en œuvre dès 2013.

Suivi des débits

- Poursuite du suivi des débits

Tous les ans

De la décrue printanière à l'étiage

- Elaboration d'un cahier des charges complet (groupe de travail)

Diagnostic des causes des assecs et débits d'étiage faibles

- Recherche des prélèvements d'eau sur le bassin (notamment prélèvements sur sources)
- Définition du niveau d'influence des prélèvements sur les débits
- Etude des niveaux d'eau des nappes
- Etude des plans d'eau (cf. fiche 5)
- Etude des zones humides et annexes hydrauliques

Éléments du programme d'actions

- Diminution prélèvements,
 - Suppression d'étangs, mise en dérivation de plans d'eau, proscrire la création de nouveaux plans d'eau (dispositions 1C du SDAGE Loire-Bretagne limitant la création de plans d'eau en ZRE aux seuls plans d'eau à usage collectif ou économique, collinaire ou de substitution)
 - Inventaire, maintien, restauration des éléments du paysage ralentissant les écoulements de l'eau (annexes hydrauliques, zones humides, mares, sources, boisements, haies, ripisylves) afin de préserver la fonctionnalité hydraulique et écologique ; reconnexion des ruisseaux aux annexes hydrauliques
- Identification et restauration des sources pour favoriser les écoulements vers le Magot
- Diminution des pratiques favorisant l'accélération des écoulements de l'eau (arrachage de haies, etc.)
 - Restauration morphologique du lit dans les secteurs modifiés par les activités humaines (fiche n°3) pour favoriser l'inondabilité du lit majeur

2. Conditions particulières d'exécution

Privilégier la mise en œuvre des actions dans le cadre d'actions collectives (SAGE Clain notamment)

OUTILS

MAEt

Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau (PE1)
Entretien des haies (HA1, HA2)

Contrat Natura 2000

A 323 09 P et R, Création ou rétablissement de mares, entretien de mares
A 323 06 R, Chantier de haies, d'alignements d'arbres isolés, de vergers et bosquets
A 323 06 P, Réhabilitation ou plantation de haies d'arbres isolés, de vergers et bosquets
A 323 015 P, Restauration et aménagements des annexes hydrauliques

Charte Natura 2000

Fiche N°3, Mares et étangs
Fiche N°5, Haies
Fiche N°6, Boisements

Journées Régionales de l'arbre et de la haie, Région Poitou-Charentes

+ Outils des fiches mesures N° 1, 2 et 3

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Syndicat d'Etude, d'Entretien et de gestion de l'Auxance et de la Vendelogne
Communes
Propriétaires ou ayant-droits, exploitants
AAPPMA

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (*Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau*)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, ONEMA, Fédération de pêche, DDT, Chambre d'Agriculture

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Groupe de travail créé	oui/non
Programme d'actions réalisé	oui/non
Elaboration d'un cahier des charges et suivi des débits	oui/non
Nombre d'actions en faveur de l'augmentation des débits d'étiage	X
Evolution des débits d'étiage	augmentation/stable/diminution/pas de tendance

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche N°3, Entretien / Restaurer le lit mineur

Fiche N°5, Gérer les étangs à proximité des ruisseaux

Fiche N°7, Promouvoir une agriculture durable

Fiche N°9, Améliorer la continuité écologique

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Fiche N°15, Suivre les ruisseaux

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Diminuer l'impact négatif des étangs sur les ruisseaux, Préserver la qualité du site

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA à venir du SEEGAV

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Inventaire de la totalité des étangs sur le site Sensibilisation / information des propriétaires
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)
Localisation	Ensemble du site – Magot prioritaire, notamment au niveau de La Pilière
Surface concernée	/
Planification	2012 : inventaire de l'ensemble des étangs 2013 - 2014 : Contact des propriétaires et actions de gestion, de limitation des impacts

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le nombre important d'étangs peut avoir un effet négatif sur les ruisseaux (quantité d'eau, source potentielle d'espèces indésirables ou de maladies, pollution thermique des ruisseaux, apport de MES, MO, colmatage, altération chimique, physique,...). La communication auprès des propriétaires peut permettre de diminuer ces impacts sur les ruisseaux et ainsi améliorer les conditions favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

Un inventaire des étangs sur le site est la première action à mettre en œuvre.

Dans un second temps, un travail d'information auprès des propriétaires est à prévoir (utilisation, création d'outils de communication, rencontres des propriétaires et visites des étangs, notamment pour définir le lien entre l'étang et le ruisseau, évaluer la présence/absence d'espèces exotiques.

Si besoin, mise en œuvre d'actions pour limiter l'impact des étangs sur les ruisseaux.

Avant toute intervention, l'animateur Natura 2000 doit réaliser un diagnostic. Le diagnostic doit faire un point sur l'état de la ripisylve et devra définir les travaux à prévoir. Il devra être validé par les partenaires ressources « expert » (DDT et ONEMA notamment au regard des aspects réglementaires) et par le COPIL.

Lors des travaux, des visites de l'animateur devront être réalisées.

Maintien de l'état de conservation

- Contrôler l'existence légale des plans d'eau
- Proscrire la création d'étangs

Modalités d'entretien

- Maîtrise des vidanges : information sur la réglementation (dispositifs de vidanges, déclaration/autorisation, qualité eaux rejetés, période de vidanges,...)
- Actions sur les modalités de restitution des eaux
- Maîtrise de la colonisation des ruisseaux par des espèces d'eaux stagnantes
- Contrôler l'introduction d'espèces allochtones (animales ou végétales), le déversement de poissons
- Accompagnement de la suppression d'étangs

2. Conditions particulières d'exécution

Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau
Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires d'étangs avant intervention

OUTILS

MAEt

Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau (PE1)

Contrat Natura 2000

A 323 09 P et R, Création ou rétablissement de mare, entretien de mares

Charte Natura 2000

Fiche N°3, Mares et étangs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

AAPPMA

Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)

Communes

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture, ONEMA, Fédération de pêche

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1 étang X	
Part des propriétaires informés	100%
Part des étangs visités, diagnostiqués et gérés	80%
Nombre d'individus, d'espèces d'eau stagnante	Diminution

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche N°4, Améliorer les conditions hydrologiques

Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones

Fiche N°7, Promouvoir une agriculture durable

Fiche N°8, Prévenir l'apparition de l'aphanomycose

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Orientations de conservation à long terme : Préserver les espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Limiter les impacts des espèces allochtones, Préserver la qualité du site

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA à venir du SEEGAV, Opérations de lutte collective FDGDON

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Mise en place du suivi des principales espèces allochtones
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière
Surface concernée	/
Planification	2012 : processus de concertation entre élus locaux et mise en place d'un programme d'actions 2013 - 2014 : mise en œuvre du programme d'actions

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le rat musqué et le ragondin sont deux espèces susceptibles de causer un déséquilibre dans l'écosystème et de graves dommages aux berges et aux herbiers aquatiques.

Les écrevisses allochtones ne semblent pas représenter un enjeu majeur sur le site mais une surveillance des populations doit être envisagée (concurrence avec l'Ecrevisse à pattes blanches, porteuses saines de l'aphanomyose).

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

Un processus de concertation entre les élus locaux et structures compétentes pour le diagnostic des secteurs à suivre, pour l'organisation de la lutte et pour la mise en place d'un programme de gestion doivent être élaborés. Il devra être validé par le COPIL.

Ce processus permettra de favoriser une gestion collective et concertée des populations allochtones adaptée à la conservation des habitats et des espèces concernées.

Suivi des populations

- Diagnostic préalable et détermination de secteurs prioritaires d'intervention pour la lutte contre rats musqués et ragondins (en concertation avec les différents acteurs concernés)

- Suivi des Ecrevisses allochtones en parallèle du suivi des populations d'Ecrevisses à pattes blanches (cf. fiche 15)
- Lors des phases de terrain, noter la présence d'espèces animales et végétales allochtones
- Lors des diagnostics d'étangs, noter la présence d'espèces animales et végétales allochtones

Contrôle des populations

- Mise en place d'un programme de lutte collective contre rats musqués et ragondins par piégeage, coordonnée par la FDGDON 79
- Si présence d'écrevisses allochtones, contrôle des populations
- Si présence d'espèces végétales envahissantes, contrôle en fonction des cas
- Sur les étangs, information des propriétaires (Cf. fiche 5)

2. Conditions particulières d'exécution

Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau

Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'intervenir sur leur parcelle

OUTILS

Charte Natura 2000

Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires

Fiche N°3, Mares et étangs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)

FREDON, FDGDON 79

AAPPMA

Communes

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, ONEMA, Fédération de pêche

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Mise en œuvre d'une concertation sur le contrôle des ragondins et rats musqués	oui/non
Mise en œuvre d'une démarche de piégeage de ces espèces	oui/non
Nombre de captures de ragondins et rats musqués	X
Protocole de suivi des populations de ragondins et de rats musqués (FDGDON)	X par cage
Suivi des espèces	oui/non

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche N°1, Entretien de la ripisylve

Fiche N°5, Gérer les étangs à proximité des ruisseaux

Fiche N°7, Promouvoir une agriculture durable

Fiche N°8, Prévenir l'apparition de l'aphanomyose

Fiche N°10, Favoriser l'élargissement et promouvoir une gestion durable de l'Aulnaie – Frênaie

Fiche N°11, Promouvoir une gestion durable des Mégaphorbiaies

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Fiche N°13, Suivre les populations d'espèces de la Directive habitat et étudier leur potentiel de recolonisation

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Maintenir, améliorer la qualité de l'eau et les conditions écologiques, Préserver la qualité du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	50% de la surface agricole utile du territoire MAEt engagé
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes
Localisation	Périmètre MAEt
Surface concernée	880 ha
Planification	2012 – 2014 : Promotion des MAEt disponibles sur le territoire et accompagnement des agriculteurs

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'activité principale sur le secteur est l'agriculture qui occupe une large part de la surface disponible, avec de moins en moins d'hommes. Les espaces sont en effet de plus en plus spécialisés et on observe une tendance à l'accroissement des grandes cultures. La forte baisse du nombre d'exploitations est compensée par une augmentation de la taille moyenne des exploitations.

Les impacts environnementaux et paysagers peuvent être importants et nuire à la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Maintien de l'état de conservation

- Maintien des prairies
- Maintien des haies
- Maintien des ripisylves
- Maintien d'arbres isolés ou en alignement
- Maintien de mares

Modalités d'entretien

- Limitation et/ou interdiction de la fertilisation minérale (NPK) et organique des prairies et habitats remarquables
- Absence de fertilisation minérale et organique sur des prairies et habitats remarquables
- Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire
- Entretien de haies localisées de manière pertinente
- Entretien des ripisylves
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement
- Entretien de mares

Modalités de restauration

- Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation de fertilisation minérale et organique
- Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation
- Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires (herbicides et hors herbicides)
- Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire
- Restauration de mares
- Plantation de haies
- Plantation de ripisylves

Communication, information, sensibilisation

- Organisation d'une réunion d'information annuelle auprès des agriculteurs
- Sensibilisation durant l'accompagnement des agriculteurs
- Utilisation de documents de communication
- Rappel de l'arrêté préfectoral relatif à l'interdiction d'application des produits phytosanitaires à proximité des milieux aquatiques
- Rappel de la réglementation sur les conditions d'épandage

2. Conditions particulières d'exécution

Cf. cahiers des charges des MAEt et notice territoriale

OUTILS

MAEt

Ensemble des mesures du territoire

Charte Natura 2000

- Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires
- Fiche N°3, Mares et étangs
- Fiche N°4, Prairies
- Fiche N°5, Haies
- Fiche N°6, Boisements
- Fiche N°7, Peupleraies existantes
- Fiche N°8, Cultures
- Fiche N°9, Gîtes à chauves-souris

Journées Régionales de l'arbre et de la haie, Région Poitou-Charentes

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture, Agrobio Poitou-Charentes, FRCIVAM

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Nombre d'exploitants informés	100%
Nombre d'exploitants engagés	40%
Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1ml	X
Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1ha	X
Surface engagée	50% de la SAU
Linéaire diagnostiqué et entretenu (si besoin)	80%
Linéaire engagé en MAEt	40%
Linéaire planté	X

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche N°1, Entretien la ripisylve

Fiche N°3, Entretien/ Restaurer le lit mineur

Fiche N°4, Améliorer les conditions hydrologiques

Fiche N°5, Gérer les étangs à proximité des ruisseaux

Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones

Fiche N°10, Favoriser l'élargissement et promouvoir une gestion durable de l'Aulnaie – Frênaie

Fiche N°11, Promouvoir une gestion durable des Mégaphorbiaies

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Orientations de conservation à long terme : Préserver les espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Lutter contre l'aphanomyose, Préserver, restaurer les populations d'Écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Cadre de l'action : Travaux du laboratoire du CNRS de Poitiers Labo CNRS ⇨ Partenariat à développer pour déterminer l'origine de l'aphanomyose avec récupération des écrevisses lors de vidanges de plans d'eau et détermination de l'état sanitaire des individus (porteuse/non porteuse de la maladie)

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Recolonisation des ruisseaux par l'Écrevisse à pattes blanches
Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Écrevisse à pattes blanches (1092)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière – Magot prioritaire
Surface concernée	/
Planification	2012 : inventaire des sources potentielles de contamination, information des acteurs 2013 : inventaire dans les étangs, information des acteurs 2014 : inventaire dans les étangs, information des acteurs 2015 : définir des « No-go-aeras » 2016 : réintroduction d'écrevisses (dépendant des résultats des suivis de populations d'APP et écrevisses allochtones)

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'aphanomyose est en partie responsable de la disparition de l'Écrevisse à pattes blanches sur la plupart des stations du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière. Les activités humaines peuvent être responsables de la contamination même si pas de contact direct.

La lutte contre l'aphanomyose va donc dans le sens de la conservation L'Écrevisse à pattes blanches, espèce d'intérêt communautaire du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Maintien de l'état de conservation

- Contrôler les déversements de poissons pour limiter les risques sanitaires (peste écrevisse). Cette action contribue également à limiter le risque de perte du patrimoine génétique des espèces en place.
- Contrôler la présence et l'introduction d'espèces allochtones dans les étangs (écrevisses allochtones potentiellement porteuses saines / Cf. Fiche N° 5)
- Définir des zones où la pêche et la traversée du ruisseau est interdite sur le Magot (« No-go-aeras ») ou interdire le Magot pour la pêche (Arrêté de Protection de Biotope, réserve de pêche)

Etudes

- Déterminer les sources de contamination par type (poissons, matériel de pêche, bottes,...) et localiser les zones de sources potentielles (cours d'eau contaminés, plans d'eau,...)
- Lors des inventaires des populations d'Ecrevisses à pattes blanches en aval du site voir si autres écrevisses présentes (source possible de contamination / Cf. Fiche N° 15)
- Lors des inventaires des populations d'Ecrevisses à pattes blanches sur site, en amont, en aval, observer les différents signes de contamination (Cf. Fiche N° 15)

Modalités de restauration

- Réintroduction d'Ecrevisses à pattes blanches

Communication, information des acteurs

- Communication auprès des AAPPMA et des pêcheurs sur la maladie, son mode de propagation, et les moyens de limiter cette propagation
- Informer les pêcheurs de l'interdiction de la pêche de l'Ecrevisse à pattes blanches dans le département des Deux Sèvres
- Informer les pêcheurs, propriétaires d'étangs du danger que représentent les espèces d'écrevisses allochtones pour l'Ecrevisse à pattes blanches

Conditions d'exécution

- Lors d'opérations de réintroduction d'Ecrevisses à pattes blanches :
 - Précaution quant à la provenance, l'état sanitaire des individus,...
 - Identification avec certitude de l'espèce réintroduite !
- Lors de déversements de poissons en étangs :
 - Lors de transports de poissons vers un étang, vérifier si l'étang d'origine ne contient pas d'espèces américaines. Le cas échéant, éviter de réempoissonner.
- Interdire le déversement de poissons dans les cours d'eau
- lors du passage d'un site potentiellement infecté à un autre sain : désinfecter tout le matériel ayant été en contact avec l'eau (nasses, bourriches, filets, fils de cannes à pêche, barque, cuissardes, bottes,...) Tremper dans un bain d'eau à plus de 60 °C, laisser sécher pendant plusieurs jours, désinfecter à l'eau de javel ou avec un autre produit désinfectant efficace.

OUTILS

Contrat Natura 2000

- A 323 009 P et R, Création ou rétablissement de mares, entretien de mares
- A 323 020 P et R, Chantier d'élimination ou limitation d'espèces indésirables

Charte Natura 2000

- Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires
- Fiche N°10, Pratique de la pêche
- Fiche N°11, Pratique de la randonnée pédestre, cycliste ou équestre

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

AAPPMA

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, ONEMA, Fédération de pêche, CNRS (Mr Grandjean).

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Recolonisation des ruisseaux par l'Écrevisse à pattes blanches	3 ruisseaux 100% des linéaires
Nombre de populations	X
Formation des membres des AAPPMA, des pêcheurs	X
Mise en œuvre du suivi des écrevisses allochtones	oui/non
des écrevisses contaminées	oui/non
Inventaires des sources de contamination	oui/non
Création de « No-go-aeras »	oui/non

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche N°5, Gérer les étangs à proximité des ruisseaux

Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Fiche N°13, Suivre les populations d'espèces de la Directive habitat et étudier leur potentiel de recolonisation

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Améliorer l'hydromorphologie des ruisseaux, Préserver, restaurer les populations de Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA à venir du SEEGAV, Modification du classement des cours d'eau à venir

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	100% des obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments inventoriés et gérés
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière
Surface concernée	/
Planification	2013 - 2014 : inventaire des ouvrages sur le site et en aval du site 2015 - 2016 : mise en œuvre du programme d'actions

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La population de Lamproie de Planer n'est représentée que par un faible effectif qui peut s'expliquer par un manque de zones favorables à la reproduction (cf. Fiche N°3) et par la présence d'ouvrages susceptibles de limiter la circulation de l'espèce sur le linéaire. L'inventaire et la gestion de ces ouvrages dans un objectif d'amélioration de la circulation de la Lamproie de Planer peuvent favoriser l'implantation d'une population plus dense sur le site. Ces actions contribuent également à l'amélioration du transport sédimentaire, à la diversification des substrats et à la circulation d'autres espèces.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

Avant toute intervention, l'animateur Natura 2000 doit réaliser un diagnostic. Le diagnostic doit faire un point sur l'état de la ripisylve et devra définir les travaux à prévoir. Lors des travaux, des visites de l'animateur devront être réalisées.

Inventaire des ouvrages

- Inventaire sur site et en aval du site (pour favoriser la recolonisation du site par l'aval) + état de l'existence légale des ouvrages concernés et de la réglementation qui s'applique à chaque ouvrage + hiérarchisation
- Inventaire terrain
- Données des partenaires (notamment CLE du SAGE Clain porté par le Conseil Général de la Vienne)

Modalités d'entretien

- Gestion des ouvrages
- Accompagnement des propriétaires d'ouvrages
- Entretien des ponts (partenariat CG79 + communes)

Modalités de restauration

- Abaissement de seuils ou effacement total (il est néanmoins possible de conserver un radier de fond pour limiter les risques d'érosion régressive)
- Arasement de seuils (effacement partiel)
- Restauration des ponts (partenariat CG79 + communes)

Communication, information des propriétaires d'ouvrages

- Rencontre des propriétaires lors des phases d'inventaires

2. Conditions particulières d'exécution

Nécessité d'informer les propriétaires d'ouvrages

Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires d'ouvrages avant intervention

OUTILS

Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Se rapprocher du Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)

Charte Natura 2000

Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires

Fiche N°10, Pratique de la pêche

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)

Communes

AAPPMA

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, ONEMA, Fédération de pêche

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Inventaire des ouvrages	oui/non
Rencontre, information auprès des propriétaires	70%

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche N°2, Maintenir – Améliorer la structure des berges

Fiche N°3, Entretien / Restaurer le lit mineur

Fiche N°4, Améliorer les conditions hydrologiques

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Fiche N°13, Suivre les populations d'espèces de la Directive habitat et étudier leur potentiel de recolonisation

Fiche N°15, Suivre les ruisseaux

Fiche n° 10 Favoriser l'élargissement et promouvoir une gestion durable de l'Aulnaie - Frênaie

Priorité :

XXX

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Accompagner les propriétaires et exploitants pour une gestion durable de l'Aulnaie-Frênaie, Préserver, restaurer l'Aulnaie-Frênaie

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA du SEEGAV

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	100% des Aulnaies-Frênaies diagnostiquées et restaurées/entretenues (si besoin)
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Rivière avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> ou du <i>Callitricho Batrachion</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044), Barbastelle (1308)
Localisation	Cf. Carte
Surface concernée	14 ha
Planification	2012 – 2014 : rencontre des propriétaires et exploitants, accompagnement dans la gestion

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'Aulnaie-Frênaie est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire sur le site Natura 2000. Le maintien de cet habitat est donc primordial.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Mise en œuvre d'un cahier des charges sylvi-environnemental.

Avant toute intervention, l'animateur Natura 2000 doit réaliser un diagnostic. Le diagnostic doit faire un point sur l'état de la ripisylve et devra définir les travaux à prévoir. Lors des travaux, des visites de l'animateur devront être réalisées.

Maintien de l'état de conservation

- Maintien des Aulnaies-Frênaies
- Ne pas assainir ou drainer l'habitat
- Travail du sol proscrit (risque d'entraînement de particules vers la rivière)

Modalités d'entretien

- Libre évolution de ces boisements : aucune intervention forestière
- Maintenir le couvert arboré (ombrage) et respecter le cortège floristique initial, c'est-à-dire proscrire les coupes forestières intensives, les plantations de peupliers et le nettoyage intensif du sous-étage (strate arbustive et herbacée)
- Maintenir de vieux arbres et arbres morts
- Entretien avec des moyens non-chimiques
- Eviter le tassement du sol lors des travaux d'entretien (utiliser des machines adaptées, débardage à cheval,...)
- Lutter contre les éventuelles espèces envahissantes

Modalités de restauration

- Privilégier la régénération naturelle
- Favoriser l'élargissement de ces boisements rivulaires
- Favoriser l'inondabilité en période hivernale des zones favorables à ces boisements par des aménagements du lit mineur (déflecteurs, rétrécissement de la section d'écoulement, ...)
- Accompagner la conversion des peupleraies en boisement alluvial

Conditions d'exécutions

- Période d'intervention : fin d'automne - début d'hiver

Communication, information des propriétaires et exploitants

- Contacter les propriétaires et exploitants des parcelles concernées
- Accompagnement dans leur gestion

2. Conditions particulières d'exécution

Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau

Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'intervenir sur leur parcelle

En cas d'opérations de plantations, nécessité de porter une attention particulière à l'origine des plants, évitant ainsi toute propagation de maladies des végétaux (Chalarose du Frêne par exemple).

Toujours favoriser l'existant avec utilisation des peuplements locaux.

OUTILS

Contrat Natura 2000

A 323 020 P et R, Chantier d'élimination ou limitation d'espèces indésirables

A 323 011 P, Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A 323 011 R, Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F22706, Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et

enlèvement raisonné des embâcles

F22711, Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

F27003, Mise en œuvre de régénérations dirigées, selon une logique non productive et surtout en cas d'échec de régénération naturelle

F27014, Investissements visant à informer les usagers de la forêt

F27015, Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

Charte Natura 2000

Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires
Fiche N°6, Boiselements
Fiche N°7, Peupleraies existantes

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV)
Communes
Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, CRPF, Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1ha	X
Nombre de propriétaires informés	100%
Surfaces diagnostiquées et entretenues (si besoin)	100%
Evolution de la surface en Aulnaie-Frênaie	Positive/négative
Amélioration de l'état de conservation des habitats	oui/non

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche N°1, Entretien la ripisylve
Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones
Fiche N°7, Promouvoir une agriculture durable
Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs
Fiche N°14, Suivre les habitats d'intérêt communautaire

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Accompagner les propriétaires et exploitants pour une gestion durable des Mégaphorbiaies, Préserver, restaurer les Mégaphorbiaies

Cadre de l'action : SAGE Clain, CTMA du SEEGAV

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	100% des Mégaphorbiaies diagnostiquées et restaurées/entretenu (si besoin)
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Mégaphorbiaie, Rivière avec végétation et herbiers à Callitriches
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)
Localisation	Cf. carte
Surface concernée	10 ha
Planification	2012 – 2014 : rencontre des propriétaires et exploitants, accompagnement dans la gestion

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Cet habitat plutôt relictuel est généralement représenté au sein de petites surfaces et avec une diversité biologique souvent altérée. La Mégaphorbiaie occupe des parcelles très humides qui ne sont plus entretenues et parfois le « sous-bois » des peupleraies et des boisements alluviaux.

Cet habitat d'intérêt communautaire abrite une espèce végétale remarquable, *Stellaria alsine* Hoffm, inscrite à la liste rouge de la flore menacée de Poitou-Charentes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Avant toute intervention, l'animateur Natura 2000 doit réaliser un diagnostic. Le diagnostic doit faire un point sur l'état de la ripisylve et devra définir les travaux à prévoir. Lors des travaux, des visites de l'animateur devront être réalisées.

Maintien de l'état de conservation

- Maintien des Mégaphorbiaies
- Ne pas assainir ou drainer l'habitat
- Interdiction de fertilisation minérale (NPK) et organique (préservation de la flore et de l'équilibre écologique de ce milieu remarquable mais également préservation de la qualité de l'eau)

Modalités d'entretien

- Maintenir l'ouverture de ces habitats
- Limiter les actions d'entretien (fauche et broyage inutiles, sinon très espacés tous les 3-5 ans)
- Limiter le développement des ligneux (arbres et arbustes) par des opérations ponctuelles de débroussaillage pour maintenir le milieu ouvert. Cette opération s'effectue principalement à partir des lisières des boisements rivulaires et des haies et bosquets. La coupe doit être rase, propre et nette
- Lutter contre les éventuelles espèces envahissantes
- Eviter les plantations d'arbres feuillus

Modalités de restauration

- Fauche, débroussaillage avec exportation et coupe des arbustes hors de la ripisylve en année 1
- Pour les peuplements dominés par des espèces nitrophiles ou rudérales envahissantes (ortie, chardon,...), la fauche peut être faite avant la montée en graine
- Permettre et accentuer l'inondabilité des Mégaphorbiaies (zones d'expansion des crues, création de frayères,...)

Conditions d'exécutions

- Intervention à partir du 15 juillet
- Eviter le tassement du sol par l'utilisation d'engins de chantier
- Au regard de l'accessibilité des sites, la mécanisation agricole des travaux est peu envisageable. L'opération sera préférentiellement réalisée manuellement (débroussailleuse portée et exportation manuelle). Elle comprend l'évacuation des rémanents. Il sera recherché une solution pour leur recyclage.

Communication, information des propriétaires et exploitants

- Contacter les propriétaires et exploitants des parcelles concernées
- Accompagnement dans leur gestion

2. Conditions particulières d'exécution

Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau

Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'intervenir sur leur parcelle

OUTILS

MAEt

Création d'une mesure à partir des engagements unitaires suivants :

- OUVERT02, Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
- HERBE_03, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- HERBE_06, Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables

Contrat Natura 2000

A 323 01 P, Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A 323 04 R, Gestion par fauche d'entretien de milieux ouverts
A 323 05 R, Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A 323 010 R, Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
A 323 020 P et R, Chantier d'élimination ou limitation d'espèces indésirables
F22701, Création ou rétablissement de clairières ou de landes
F22711, Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F22712, Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Charte Natura 2000

Fiche N°2, Cours d'eau, berges et végétations rivulaires
Fiche N°4, Prairies
Fiche N°6, Boisements
Fiche N°7, Peupleraies existantes

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Communes
Propriétaires ou ayant-droits, exploitants

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, CRPF, Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs, Chambre d'Agriculture

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Nombre de hj nécessaires pour le suivi, l'entretien d'1ha	X
Nombre de propriétaires informés	100%
Surfaces diagnostiquées et entretenues (si besoin)	100%
Evolution de la surface en Mégaphorbiaie	Positive/négative
Amélioration de l'état de conservation des habitats	oui/non

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones

Fiche N°7, Promouvoir une agriculture durable

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Fiche N°14, Suivre les habitats d'intérêt communautaire

**Sensibiliser et informer les riverains, usagers
et visiteurs /
Favoriser le dialogue avec et entre les
acteurs**

Fiche n° 12 Priorité :
XX

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Sensibiliser, informer les riverains, usagers, visiteurs et acteurs, Faire connaître le site, ses enjeux, menaces et les actions menées

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Mégaphorbiaie, Rivière avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> ou du <i>Callitricho Batrachion</i> , Hêtraie-Chênaie
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044), Barbastelle (1308)
Localisation	Vasles, Saint Martin-du-Fouilloux, La Ferrière-en-Parthenay, CdeC Pays Thénezéen, CdeC Pays Ménigoutais, Pays de Gâtine, Département des Deux-Sèvres, Région Poitou-Charentes
Surface concernée	/
Planification	2012 – 2014 : Communication auprès des différents publics, concertation entre acteurs

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La préservation d'un espace, d'un habitat ou d'une espèce passe par l'information des différents publics sur l'entité concernée, ses enjeux, ses menaces, les actions menées et à mener. La préservation passe par la connaissance. En effet, le non-respect des habitats et des espèces provient souvent d'une méconnaissance de leur intérêt écologique, de leur fragilité et de l'intérêt du patrimoine collectif qu'ils représentent.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Processus de concertation

Un processus de concertation entre les élus locaux, services de l'Etat, Etablissements Publics de l'Etat, propriétaires, usagers, socioprofessionnels et experts va être mis en œuvre au travers l'application des mesures du DOCOB.

Ce processus est nécessaire pour établir une préservation comprise et acceptée par tous et donc viable sur le long terme.

Il permet de présenter également le site, ses enjeux, ses menaces.

- Organisation de réunions,
- Echanges (téléphones, mails, courriers, médias,...)

Sensibilisation, information des riverains et grand public

- Conception, réalisation d'outils d'informations (plaquettes, panneaux,...)
- Mise à disposition de ces outils, distribution par les collectivités, les organismes habilités (offices de tourisme, syndicats d'initiatives), les associations d'usagers (pêcheurs, naturalistes, organisateurs de manifestations récréatives), les écoles,...
- Mise à disposition de ces outils aux usagers ayant un impact direct (positif ou négatif) sur le milieu, les habitats, les espèces :
 - Propriétaires d'Aulnaie-Frênaie, de Hêtraie-Chênaie, de Mégaphorbiaie
 - Agriculteurs
 - Propriétaires d'étangs
 - Propriétaires de parcelles en bord de ruisseau
 - ...
- Utilisation de la presse (papier, radio, vidéo,...)
- Organisation de randonnées, de sorties nature
- Mise en œuvre de la Charte Natura 2000
- Rappel aux usagers de la réglementation :
 - Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires au bord des cours d'eau (distance de 5m au minimum)
 - Distances de stockage et d'épandage des fumiers, lisiers par rapport aux cours d'eau
 - Pêche de l'Ecrevisses à pattes blanches interdite en Deux-Sèvres
 - ...

OUTILS

Contrat Natura 2000

F22714, Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Charte Natura 2000

Fiche N°10, Pratique de la pêche
Fiche N°11, Pratique de la randonnée pédestre, cycliste ou équestre
Fiche N°12, Pratique de la chasse
Fiche N°13, Urbanisme et gestion du territoire
Fiche N°14, valorisation du patrimoine naturel

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Communes
Propriétaires ou ayant-droits, exploitants
Associations

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Outils de communication disponibles en mairies, offices de tourisme,...	oui/non	
Nombre d'articles, d'interview, ... dans la presse	X	
Nombre de personnes sensibilisées lors de randonnées, sorties nature		X
Nombre d'élèves sensibilisés	X	
Nombre de contacts (usagers, professionnels,...)	X	

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Toutes les fiches

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable Connaître l'état et l'évolution des populations d'espèces de la Directive Habitat, Connaître l'état et l'évolution du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Suivi des populations réalisé
Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044), Barbastelle (1308), Murin de Bechstein (1323)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière (+ l'Auxance en aval du site)
Surface concernée	/
Planification	2012 : suivi des peuplements piscicoles et astacicoles 2013 : Suivi des populations d'Agrion de Mercure et du cortège odonatologique + suivi astacicole 2014 : Suivi des peuplements piscicoles et astacicoles

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La préservation des espèces d'intérêt communautaire du site doit être accompagnée d'un suivi des populations de ces espèces afin de :

- Suivre leur état de conservation
- Evaluer l'impact des actions menées
- Améliorer les actions (efficacité et pertinence)

Il est également nécessaire de connaître l'état des populations en amont et en aval du site pour avoir une idée du potentiel de recolonisation naturelle du site.

Les Chiroptères représentent l'un des enjeux prioritaires sur le site Natura 2000 du Magot. Il convient donc de suivre les populations identifiées en 2004 et 2007 et de compléter ces inventaires. D'autant plus, que deux espèces de l'annexe II de la Dir. H-F-F ont déjà été identifiées sur site, la Barbastelle et le Murin de Bechstein.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Suivi du peuplement piscicole

- Stations de suivi :
 - Magot : La Pilière, Touchebure,
 - Coursaudière : La Coursaudière
 - Auxance : La Maison Rouge, Fondmarin
 - En aval de l'Auxance : Brin
- Fréquence : Tous les 2 ans (pêche électrique) par prospection complète sur le Magot. Et tous les 3 ans sur l'Auxance et la Coursaudière
- Eléments relevés : Composition et structure des peuplements, qualité des peuplements piscicoles (IPR)
- Suivi morphologique des tronçons d'étude et des habitats présents

Suivi du peuplement astacicole

- Stations de suivi Magot (Pilière, Touchebure) Coursaudière (la Coursaudière) Auxance (Maison Rouge Fondmarin)
- Fréquence : tous les ans au mois de juillet/août.
- Méthodologie : prospection manuelle diurne en remontant le cours d'eau et piégeage par nasses (10 nasses par station pose le soir relève le lendemain matin) ne pas oublier les autorisations de capture et de manipulation
- Eléments relevés pour l'ensemble des espèces présentes : Composition et structure des peuplements, Sexe des individus, état de santé, tailles
- Suivi morphologique des tronçons d'étude et des habitats

Suivi des populations d'Agrion de Mercure

- Stations : ensemble du linéaire
- Fréquence : tous les 2 ans
- 1 prospection : fin-mai à mi-juin, lors de la période de vol de l'espèce
- Conditions météorologiques à favoriser : soleil non voilé, vent nul ou faible, températures élevées mais non excessives (20 à 30°C), après plusieurs jours de beau temps successifs
- Techniques de relevés : identification des imagos, des exuvies, capture au filet et relâche immédiate
- Eléments relevés : quantité (par classes), sex-ratio, stade de développement, comportement
- un suivi à long terme peut être envisagé avec estimation de la taille de population : 3 passages en 10 jours centrés sur la période de vol avec dénombrement des individus sur tous les tronçons suivis depuis 2006.

Complément et suivi des populations de chiroptères

- Stations : ensemble du linéaire
- Fréquence : tous les 3 ans
- 3 volets :
 - prospection des ouvrages d'art et des bâtiments à fort potentiel
 - inventaire acoustique
 - capture au filet
- Conditions météorologiques à favoriser : soleil non voilé, vent nul ou faible, après une ou plusieurs nuits pluvieuses ou nuageuses, éviter les pleines lunes.
- Techniques de relevés :
 - pour l'inventaire acoustique, écoute au détecteur d'ultrasons équipé de l'expansion de temps, type Petterson D240, puis analyse sur ordinateur avec le logiciel Batsounds installé
 - pour la capture, tendre des filets japonais pour attraper les chiroptères puis les relâcher immédiatement
- Eléments relevés :
 - pour l'inventaire acoustique : nombre de contact/période de temps pour définir une activité chiroptérologique, espèce contactée, heure du contact, type de contact (transit, chasse, cris sociaux, ...)
 - pour la capture, espèce, âge, sexe, taille de l'avant-bras et des doigts, poids, heure de capture

Réactualisation des inventaires amphibiens

- Stations : ensemble des points d'eau du site Natura 2000
- Fréquence : tous les 2 ans
- 3 passages par point d'eau (étangs, mares ...) : fin-février à fin-avril
- Conditions météorologiques à favoriser : soirée humide, absence de vent, température supérieur à 10°C
- Techniques de relevés : écoute des chants, observation visuelle et pêche avec relâché immédiate, identification des adultes et larves
- Eléments relevés : espèces présentes, abondance relative.

Protocole de suivi

- Description de la station en lien avec les exigences écologiques de l'espèce
- Analyse et description de l'évolution des populations/peuplements et des facteurs responsables
- Description précise de la méthodologie

2. Conditions particulières d'exécution

Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles en bord de ruisseau
Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'intervenir sur leur parcelle
Penser aux autorisations de capture

OUTILS

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Pour les amphibiens, 2 soirées sont nécessaires afin d'effectuer un passage par points d'eau, soit au total 6 soirées.

Pour l'Agrion de Mercure, un simple suivi des tronçons occupés par l'espèce représente 2 jours de terrain. Dans le cadre de la mise en place d'un suivi à long terme avec estimation de la taille de population (passages par tronçons), 6 jours sont nécessaires. Ces journées permettront d'obtenir en plus une carte de présence de l'espèce sur le site et ne sont pas cumulatifs aux deux jours de terrain précédemment cités.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, ONEMA, DSNE, CNRS, Fédération de pêche

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Suivis réalisés et analysés

oui/non

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche N°5, Gérer les étangs à proximité des ruisseaux

Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones

Fiche N°8, Prévenir l'apparition de l'aphanomycose

Fiche N°9, Améliore la continuité écologique

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Connaître l'état et l'évolution des habitats d'intérêt communautaire, Connaître l'état et l'évolution du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Suivi des habitats réalisé
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Mégaphorbiaie, Rivière avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> ou du <i>Callitricho Batrachion</i> , Hêtraie-Chênaie
Espèces d'intérêt communautaire concernées	/
Localisation	Ensemble du périmètre Natura 2000
Surface concernée	/
Planification	2013 : Suivi des habitats d'intérêt communautaire

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La préservation des habitats d'intérêt communautaire du site doit être accompagnée d'un suivi des habitats afin de :

- Connaître leur état de conservation
- Evaluer l'impact des actions menées (efficacité et pertinence)
- Choisir la typologie d'actions à mettre en œuvre en fonction de l'habitat concerné

DESCRIPTION DE L'ACTION

3. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Suivi des habitats d'intérêt communautaire

-Sites de suivi :

Echantillon représentatif d'Aulnaie-Frênaie, Mégaphorbiaie, Rivière avec végétation du *Ranunculion fluitantis* ou du *Callitricho Batrachion*, Hêtraie-Chênaie
 Complément sur des zones où un inventaire est nécessaire
 Complément sur certains habitats

- Fréquence : tous les 2 ans

- Eléments relevés : Relevés phytosociologiques

Protocole de suivi

- Description de la station en lien avec les exigences écologiques de l'habitat
- Analyse et description de l'évolution des habitats et des facteurs responsables
- Description précise de la méthodologie

4. Conditions particulières d'exécution

Nécessité d'informer les propriétaires des parcelles concernées

Nécessité de demander l'autorisation des propriétaires des parcelles avant d'accéder à leur parcelle

OUTILS

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (*Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau*)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, DSNE, Vienne Nature

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Suivis réalisés et analysés

oui/non

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche N°1, Entretien la ripisylve

Fiche N°6, Suivre et contrôler les espèces allochtones

Fiche N°10, Favoriser l'élargissement et promouvoir une gestion durable de l'Aulnaie – Frênaie

Fiche N°11, Promouvoir une gestion durable des Mégaphorbiaies

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Orientations de conservation à long terme : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Objectifs de développement durable : Connaître l'état et l'évolution des ruisseaux (facteurs abiotiques et biotiques), Connaître l'état et l'évolution du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Suivi des ruisseaux réalisé
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Aulnaie-Frênaie, Mégaphorbiaie, Rivière avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> ou du <i>Callitricho Batrachion</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Ecrevisse à pattes blanches (1092), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Agrion de Mercure (1044)
Localisation	Ensemble du linéaire du Magot, de l'Auxance et de la Coursaudière
Surface concernée	/
Planification	2012 – 2014 : suivi tous les ans

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site doit être accompagnée d'un suivi des ruisseaux afin de :

- Connaître l'état et l'évolution des habitats des espèces d'intérêt communautaire
- Connaître l'évolution des débits et la qualité de l'eau pour les habitats d'intérêt communautaire
- Evaluer l'impact des actions menées
- Améliorer les actions menées (efficacité et pertinence)

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Suivi des facteurs abiotiques

-Stations de suivi :

Magot : La Pilière, Touchebure,

Coursaudière : La Coursaudière

Auxance : La Maison Rouge, Fondmarin

- Fréquence : 1 campagne chaque année

- Eléments relevés :

Débit (de la décrue printanière à l'étiage)

Hauteur de la nappe alluviale
Précipitations et températures de l'air
Physico-chimie tous les 2 ou 3 ans (DREAL !)
Température,
pH, conductivité, turbidité, MES
O2 dissous
DCO, DBO5,
NH4, nitrites, nitrates, phosphates
Pesticides (besoin de définir les molécules recherchées et les stations de mesures)
COT, TH, TA, TAC
Sulfates, chlorures
Na, Ca, K, Mg, Si
Fluo C, fluo A, FA/FC, MO UV254, PCA
Analyse de ces mesures

Suivi des facteurs biotiques

- Stations de suivi :
 - Magot : La Pilière, Touchebure,
 - Coursaudière : La Coursaudière
 - Auxance : La Maison Rouge, Fondmarin
- Fréquence : 1 campagne chaque année
- Eléments relevés (macroinvertébrés benthiques) :
 - IBGN (note, robustesse et sensibilité)
 - Indice de diversité de Shannon
 - Ephéméroptères, Trichoptères, Plécoptères
 - Guildes Trophiques
 - Rapport Limnophiles/Rhéophiles

Protocole de suivi

- Description de la station en lien avec les enjeux du site
- Analyse et description des paramètres abiotiques et biotiques, de leur évolution et des facteurs d'évolution
- Description précise de la méthodologie

OUTILS

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Attention il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, DREAL, ONEMA, CNRS, Bureau d'études

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Suivis réalisés et analysés

oui/non

Actualisation des indicateurs tous les ans.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche N°12, Sensibiliser et informer les riverains, usagers et visiteurs / Favoriser le dialogue avec et entre les acteurs

Annexes

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES ACTIONS MENEES ENTRE 2006 ET 2011

Actions	Ss- actions	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<p align="center">Entretien des ripisylves et les berges du Magot</p>	<p>Rencontre du Pdt du Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et la Vendelogne (SEEGAV) Visite des tronçons gérés</p>	<p>Rencontre avec Pdt SEEGAV et élus de Vasles et SMdF</p>	<p>Changement de présidence du SEEGAV => Perspectives d'évolution</p>	<p>Poursuite du processus de concertation avec les élus locaux (Saint Martin du Fouilloux et Vasles) afin de leur présenter les différentes alternatives envisageables à moyen et long terme et de définir ensemble une solution de gestion collective des cours d'eau. Une rencontre entre les maires et les représentants du SEEGAV a donc été organisée, permettant notamment d'enranger une dynamique sur la commune de Saint Martin du Fouilloux : mise en place d'une réunion d'information auprès des membres du conseil municipal et des riverains concernés</p>	<p>Réunion d'information sur la gestion et l'entretien des cours d'eau « Auxance » et « Magot » sur la commune de Saint Martin du Fouilloux</p>		

	Contact pour voir si travaux répondent aux préconisations du DOCOB Faire adhérer les communes de Saint Martin du Fouilloux et Vasles	Explication contexte : - pas de contact du synd vers Vasles - avant compétence rivière à la CCPM puis en 2005 aux communes (ne ce sont pas positionnées par rapport au synd)		Etude diagnostique sur les berges et le lit des cours d'eau, dans le périmètre officiel (complète étude SEAF 2009, DOCOB 2004)		
		voir à adhésion de Vasles et SMdF trouver financement DIG CPIE maître d'ouvrage				
Mettre en place un outil fiable de mesures des débits et pose d'une échelle limnigraphique calée (station à la confluence Magot Auxance)	Prélèvements par CNRS Transmissions données aux partenaires (CG79, AELB Dél PL, DDAF79, SSEGAV, les 3 com)	Prélèvements par CNRS Données synthétisées et présentées au COPIL	Prélèvements par CNRS Données synthétisées et présentées au COPIL	Remise à jour du cahier des charges concernant les suivis hydrologiques et hydrobiologiques		
Apporter les connaissances relatives à la gestion des débits dans le ruisseau du Magot	Relevés des débits de l'année					

Etablir un diagnostic socio-économique à l'échelle du bassin versant, incluant l'inventaire des risques potentiels	DSE provisoire	Travail sur RPG 2006	Travail sur RPG 2007, mise à jour inventaire exploitation agricole grâce aux mairies		MaJ listing pptaires	Travail sur RPG 2011 pour compléter
					Partenariat DRAAF pr photos aériennes de 2007 (à revoir)	
					Relance DDT pour infos issues des RPG (liste exploitants, données assolements,...)(à revoir)	
Suivi et maintien de la qualité de l'eau du ruisseau du Magot	Prélèvements par CNRS	Prélèvements par CNRS	Mise au point sur les stations de suivi et sur les modalités de financement du suivi hydro-écologique	Remise à jour du cahier des charges concernant les suivis hydrologique et hydrobiologique		
			Prélèvements par CNRS	Prélèvements par CNRS		

Contrôler les populations allochtones et suivre les espèces indigènes	Contact FDGDON Réunion information piégeage ragondin dans le canton du Ménigoutais (Aucune suite donnée par les 3 com)	SMdF répond positivement à une campagne de capture Abandon faute de moyens humains	Rencontre FDGDON mais pas d'actions ont suivi	recherche sur les paramètres physico- chimiques indispensables à l'analyse des résultats et notamment à la mise en relation de ces paramètres d'influence avec l'état des populations piscicoles et astacicoles a été effectuée, en partenariat avec l'ONEMA		
	Inventaire piscicole et astacicole du CSP	Contrat de prestation avec ONEMA Observation mortalités d'EPB, analyse => aphanomycose	Inventaire astacicole	Pêche électrique (courrier aux pptaires)		
		Site pilote la zone Natura 2000 du Magot pour CNRS. Une étude (4mois) portée par un stagiaire accueilli par Mme SOUTY- GROSSET "liens entre gestion de l'occupation du sol et conservation des espèces patrimoniales telles que l'écrevisse à pattes blanches"		Suivis des nichoirs chauves-souris (DSNE)		

Informier et sensibiliser les usagers, les riverains et les visiteurs	Manif locales		Participation à la Gâtinelle et fête de la laine	Participation manifs locales	Participation manifs locales	Participation manifs locales	Participation manifs locales
	Rando		Rando	Rando (à la base public pêcheur mais n'a pas eu lieu)	Rando	Rando	Rando (16/04/2011)
	Relais info	Rencontre des élus des 3 communes Note d'information dans les bulletins municipaux				Mme Gonzales, propriétaire d'une prairie utilisée en espace de loisirs en période estivale Mme Winter, propriétaire et habitante à l'année dans le vallon de la Coursaudière, très préoccupée par son environnement et auteur d'une plainte relative à la décharge sauvage sur le terrain communal de la Coursaudière	

				<p>M. Praud Gérard, exploitant agricole sur Maison Rouge/ La Gobinière (Vallon de l'Auxances), ayant engagé la majorité de ses parcelles en MAEt et souhaitant en supplément exploiter ses arbres (bois de chauffage) de manière respectueuse : expertise et conseil sur site, rédaction d'une note</p> <p>M. Chatelier, propriétaire riverain, ayant subi un refus de combler un bras mort de l'Auxances (expertise et conseil DDEA/CPIE) : rencontre et amorce d'explication sur site.</p> <p>M. Rouillard Luc, exploitant agricole à La Gloire, en recherche d'informations pour une éventuelle contractualisation en MAEt en 2010</p>	<p>Mme LECLERC TIRE : pour informer de l'emploi de désherbant chimique à 100m de l'Auxance. Cet appel a été suivi d'une rencontre avec le maire et un conseiller pour trouver une solution</p> <p>Mme GACHET : présentation de la charte et définition des éléments engageables</p> <p>M. et Mme LAURENT : courrier de présentation du site et des outils de contractualisation</p> <p>Présentation en AG du CPIE (élus locaux et bénévoles actifs locaux)</p> <p>Base pour site Internet de la Communauté de Communes du Pays Ménigoutais et la commune de Vasles</p> <p>Base pour bulletins municipaux des trois communes</p> <p>Participation à une réunion du SAGE Clain le 27 octobre 2010</p>	<p>M. Mme LAURENT : distance traitements, épandages, stockages du cours d'eau</p> <p>M. Mme BODIN : création d'un puit</p> <p>La Gâtinelle : Evaluation des incidences pour l'organisation d'une randonnée</p> <p>Rencontre avec M. BLACHON, à la commission « environnement » à Vasles : Qu'est ce que Natura 2000 ?</p> <p>Les actions du CPIE de Gâtine Poitevine</p>
--	--	--	--	---	---	--

	Doc com	Réalisation d'une plaquette Envois aux habitants et mairies			Plaquette sensibilisation étangs de Gâtine	Réécriture de la plaquette d'information	
			Approvisionnement plaquettes (mairies, offices de tourisme, mouton village)	Approvisionnement docs com (mairies, offices de tourisme, mouton village)	Approvisionnement docs com (mairies, offices de tourisme, mouton village)	Approvisionnement docs com (mairies, offices de tourisme, mouton village)	
			Création d'une expo de 5 panneaux	Complément expo 2007			Finalisation et impression de trois panneaux d'exposition
				Lettre Info 1	Lettre info 2	Lettre Info 3	Lettre info 4 (en cours de préparation)
							Formation ATEN pour la réalisation du Site Internet et Réalisation du site Internet du site natura 2000
	Aménagement site		Mise en place de passerelles (chantier d'insertion, puis rando)			Panneaux d'info site sur Vasles	Inauguration du panneau d'information sur la commune de vasles le 06/05/2011
Scolaires	Rencontre du conseiller pédagogique puis du coordinateur des écoles Projet pédagogique aux enseignants Animations	Rédaction projet péda scolaire	Animations rivières - chiroptères	Sensibilisation "chauves-souris" auprès des scolaires	Sensibilisation "chauves-souris" auprès des scolaires	Sensibilisation "chauves-souris" auprès des scolaires	

				Transfert travail école La Ferrière aux parents d'élèves et élus		Etude de cas lors du colloque d'astacologie a demandé de la préparation de la visite des étudiants et chercheurs internationaux	
Suivis des habitats					Un inventaire complémentaire des habitats naturels sur un mini-tronçon situé directement en amont de la confluence avec le Magot a été lancé en 2009. Le CPIE a assuré la rédaction des documents de cette commande (lettre, cahier des charges...)		
					Elaboration un échéancier de réalisation des suivis biologiques du site		
Maintenir en bon état de conservation l'aulnaie frénaie alluviale						courrier ciblé a été envoyé aux propriétaires d'aulnaies-frénaies Une propriétaire a répondu. Ce contact va aboutir à la signature de la charte Natura 2000 et peut être de la mise en place de contrat Natura 2000	

Entretien les prairies naturelles		Rédaction d'un projet agroenvironnemental	Proposition et officialisation CRAE	MAEt	MAEt	MAEt
			2 dossiers sérieux pour entretien rivières et gestion de parcelles agricoles pâturées Mme LIRET à la Frictière et M PRIGENT à la Chauffetière			
Entretien les mégaphorbiaies	Recherche cadastrales des propriétaires Recherche sur occupation des sols Envoi d'un courrier d'information et de la plaquette	Rédaction d'un cahier des charges "mégaphorbiaies"				
Tous les habitats		Liste des propriétaires concernés par des habitats d'intérêt communautaire	Proposition amendements et modifications fiches actions	Assistance technique à la DDT : avis négatif projet terrassement sur un bord d'étang d'une prairie riveraine de l'Auxances (Gobinière)	zone du Moulin du Porteau (Auxance) où les aménagements mis en place par le propriétaire sont néfastes à l'habitat de l'Agriion de Mercure	
		état des lieux a été réalisé sur les problèmes inhérents à la mise en œuvre des fiches actions du DOCOB ainsi qu'au manque actuel de cahier des charges annexés à ces fiches	Accompagnement aux demandeurs de contrats (pas éligibles)	Projet potentiel d'aménagement sur prairie riveraine, au lieu-dit La Favrelière. Présence de gros engins, ONEMA prévenu pas de constatation de dégâts dans le lit de la rivière	M REDIN : car habitat et espèce d'intérêt communautaire	

			<p>Démarche et information pour la mise en place de contrats</p> <p>Deux projets envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien de parcelles en boisement type aulnaie-frênaie en mélange avec une peupleraie, situées en bordure d'Auxance au lieu-dit La Coursaudière (M. GALTEAU Alban, Mai 2007) - entretien de berges et de prairies permanentes, en bordure d'Auxance au lieu-dit La Frictière (Mme LIRET Julie, rencontré à deux reprises en novembre 2007) 	<p>Réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zone du Moulin du Porteau (Auxances) où les aménagements mis en place par le propriétaire sont néfastes à l'habitat de l'Agrion de Mercure notamment. - zone de La Pilière (Magot) afin d'envisager une réhabilitation de boisement naturel et d'un cordon de ripisylve sur une portion de cours d'eau abritant une importante population d'écrevisses à pattes blanches. 		<p>zone de La Rousselière (Magot) afin d'envisager une réhabilitation de boisement naturel et d'un cordon de ripisylve sur une portion de cours d'eau abritant une importante population d'écrevisses à pattes blanches</p>	
Contrats	Natura 2000						<p>Démarchage des demandeurs potentiels de contrat Natura 2000 : Courriers aux propriétaires de parcelles concernées par des HIC</p>

						<p>Contact téléphonique et par mail avec M. SIMONEAU du CRPF Sujet d'un grand propriétaire forestier. Coupe de peupleraie et replantation. Il ne veut rien savoir de N2000. Il ne va pas toucher à la ripisylve.</p>
						<p>Information aux porteurs de projet pour les dossiers d'évaluation des incidences</p>
	MAEt				<p>2 exploitants HA1, HA2, HE2, HE3, PE1, Ri1</p>	<p>4 exploitants HA1, HA2, HE 1, HE 2, HE3, PE1, Ri1</p>

Charte N2000					Rédaction du projet de charte Natura 2000	Dépliant charte N2000 Envoi du dépliant charte aux mairies et associations Validation de la charte lors du COPIL d'avril 2010	Création d'un poster de présentation de la charte Natura 2000 Diffusion ciblée de l'information aux propriétaires et usagers du site Présentation de la charte en CM des 3 communes du site et en commission env de la CCPM
Etudes	Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) - « Etude de la composition et de la qualité des peuplements de poissons de trois ruisseaux affluents du Clain - Cas de l'Auxance, du Magot et de la Coursaudière - Site Natura 2000 N°39/FR5400441 »	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)- SD 79 - « Etude des populations d'écrevisses à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) »	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)- SD 79 - « Etude de la composition et de la qualité des peuplements piscicoles du Magot, affluent du Clain. Site Natura 2000 N°39/FR 5 400 441- Résultats des inventaires piscicoles effectués en juin 2008»	Suivi hydro-écologique du Magot : analyse comparative 2008-2009, CNRS UMR 6556, Université de Poitiers, Février 2010.	Suivi hydro-écologique du Magot : analyse 2010, CNRS UMR 6556, Université de Poitiers.	Vienne Nature, Suivi des habitats d'intérêt communautaire: relevés phytosociologiques, Mégaphorbiaies hydrophiles - 6430, Aulnaies-frênaies alluviales - 91E0*, Chênaies-hêtraies acidophiles à sous-bois de Houx - 9120	
	Vienne Nature - « La Vallée du Magot, site n°39 - Natura 2000, FR5400441 : Suivi biologique des habitats d'intérêt communautaire »	Vienne Nature - « Suivi biologique des habitats naturels d'intérêt communautaire ». Novembre 2007	UMR CNRS 6556- Laboratoire Ecologie Evolution Symbiose - « Suivi hydro écologique du Magot : analyse comparative 2007 2008 »	Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire et inventaire complémentaire, Vienne Nature, Février 2010.	Etude de la composition et de la qualité des peuplements piscicoles du magot affluent du Clain – Site Natura 2000 N°39/ FR 5 400 441, ONEMA, 2010.	Deux-Sèvres Nature Environnement, " Suivi 2011 de l'Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale sur le site Natura 2000 de la Vallée du Magot (n°39/FR5400441)	

	<p>Vienne Nature - La Vallée du Magot, site n°39 - Natura 2000, FR5400441 : Inventaire et cartographie des habitats naturels</p>	<p>Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) - « Suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire : Volet Amphibiens ». Octobre 2007</p>		<p>Suivi 2009 des populations d'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) du site Natura 2000 de la Vallée du Magot (site n°39/FR 5400441), Deux Sèvres Nature Environnement, Novembre 2009.</p>		
	<p>Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) - « Recherche des populations d'Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) et description du cortège odonatologique du site Natura 2000 de la Vallée du Magot (site n°39/FR 5400441) »</p>	<p>Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) - « Suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire : Volet Chiroptères ». Octobre 2007</p>		<p>SITE NATURA 2000 DE LA VALLÉE DU MAGOT, Gîtes artificiels à Chiroptères installés en 2008 dans le bois du Magot : Suivi de l'occupation 2009 / Animation scolaire 2009 : NOTE DE SYNTHÈSE, Deux - Sèvres Nature Environnement, Octobre 2009.</p>		

	<p>Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - « Etudes en cours menées au laboratoire de Génétique et Biologie des Populations de Crustacés (UMR 6556, Poitiers) en collaboration avec le laboratoire de Chimie de l'Eau et de l'Environnement (UMR 6008, Poitiers) sur le ruisseau du Magot y compris la confluence avec L'Auxance et le ruisseau de la Coursaudière »</p>	<p>Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - « Etudes en cours menées au laboratoire de Génétique et Biologie des Populations de Crustacés (UMR 6556, Poitiers) en collaboration avec le laboratoire de Chimie de l'Eau et de l'Environnement (UMR 6008, Poitiers) sur le ruisseau du Magot y compris la confluence avec L'Auxance et le ruisseau de la Coursaudière »</p>		<p>Etude de la composition et de la qualité des peuplements piscicoles du Magot affluent du Clain, Site Natura 2000 N°39/FR5400401, ONEMA, Octobre 2009.</p>	
	<p>UMR CNRS 6556- Laboratoire Ecologie Evolution Symbiose - « Connaissance et gestion des milieux aquatiques en Gâtine: ruisseaux à écrevisses à pattes blanches, espèce repère»</p>				
	<p>UMR CNRS 6556- Laboratoire Ecologie Evolution Symbiose - « Suivi hydro écologique du Magot et comparaison avec d'autres ruisseaux de Gâtine»</p>	<p>UMR CNRS 6556- Laboratoire Ecologie Evolution Symbiose - « Suivi hydro écologique du Magot : analyse comparative 2006 2007 »</p>			
				<p>Diag cours d'eau, CPIE</p>	

Chaque année

Participation à la journée des opérateurs Natura 2000

Coordination des suivis biologiques assurés par les prestataires

Tri et diffusion des données aux bénéficiaires

Préparation et animation du comité de pilotage

Réunions avec les services de l'Etat

Rédaction du rapport d'activités

Elaboration du prévisionnel d'activités

Rencontre avec structures animatrices

Tableau de bord de suivi de l'exécution des actions à mettre en œuvre

Evaluation de l'exercice d'animation 2006-2011
--

Maj DOCOB : Diagnostic et état de conservation
--

Maj DOCOB : Objectifs et actions

Rédaction du nouveau DOCOB



**2011 : Evaluation du
DOCOB**

ANNEXE 2 : ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation

CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DDT : Direction Départementale des Territoires
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCNE : Franche-Comté nature environnement
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional

FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFIS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
IRSTEA : Institut national de la recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole

PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle

nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Grouperment végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, panonique, steppique et littorales de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

COMITE DE PILOTAGE (MODIFIE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 26/12/2011)

Présidé par Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Parthenay, représentant Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, le Comité de Pilotage local du site Natura 2000 n° 39 a été créé par arrêté préfectoral du 25 janvier 2002 et modifiée par arrêté préfectoral du 26/12/2011. Sa composition est désormais la suivante :

⇒ **Représentants des Services de l'Etat**

Mme la Préfète des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL) ou son représentant ;
M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT) des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Délégué Régional Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou son représentant ;
M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant ;
Mme la Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes (CRPF) ou son représentant.

⇒ **Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés**

Mme la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes ou son représentant ;
M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres ou son représentant ;
MM. les Maires de Saint Martin-du-Fouilloux, de la Ferrière en Parthenay et de Vasles ou leurs représentants ;
Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Thénezéen ou son représentant ;
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Ménigoutais ou son représentant ;
M. le Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau de la Gâtine ou son représentant ;
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) ou son représentant ;
Mme la Présidente du Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne ou son représentant ;
M. le Président du Syndicat Mixte d'Action et d'Expansion de la Gâtine (SMAEG) ou son représentant.

⇒ **Représentants des Propriétaires**

M. le Président du Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le représentant du Collectif de défense des propriétaires, exploitants et usagers des sites Natura 2000 de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée ;
M. le Président du Syndicat de valorisation et de promotion des étangs de Poitou-Charentes et Vendée ou son représentant.

⇒ **Organismes consulaires**

M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président de la Chambre des Métiers des Deux-Sèvres ou son représentant ;

⇒ **Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme et des usagers**

M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président de la Confédération Départementale des Jeunes Agriculteurs ou son représentant ;
M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres ou son représentant ;
M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres ou son représentant.

⇒ **Associations agréées de protection de l'environnement**

M. le Président de l'Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement ou son représentant ;
M. le Président de Deux-Sèvres Nature Environnement ou son représentant ;
M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ou son représentant.

⇒ **Personnes qualifiées**

M. le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels Poitou-Charentes ou son représentant ;
M. le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine ou son représentant.

⇒ **Gestionnaire d'infrastructures**

M le Directeur de l'Ecogestion des Routes – Conseil Général des Deux-Sèvres.

⇒ **Personnes associées**

MM. les Conseillers Généraux des cantons de Ménigoute et Thénezay ou leurs représentants.

ANNEXE 4 : FICHES ESPECES

L'Ecrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)

Code Natura 2000 : 1092

- Classe : Crustacés
- Ordre : Décapodes
- Famille : Astacidés



I/ Statut et protection

Monde : Liste rouge UICN Vulnérable

Europe :

Annexe II et V directive Habitats

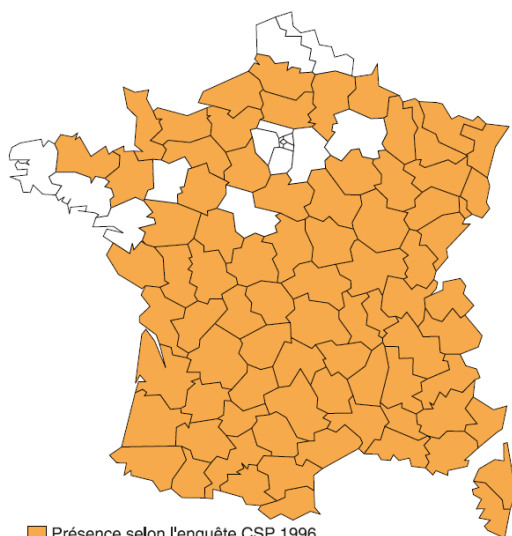
Annexe III convention de Berne

France métropolitaine : Liste rouge

II/ Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

- Liste rouge régionale.

III/ Répartition en France et en Europe



■ Présence selon l'enquête CSP 1996

IV/ Description de l'espèce

- Taille maximale des adultes de 9 à 12 cm.
- Morphologie comparable à celle d'un petit homard.
- Tailles et masses maximales atteintes lorsque l'animal a une douzaine d'années.
- Maturité sexuelle atteinte lorsque les animaux atteignent cinq centimètres de long (à l'âge de deux ou trois ans).
- Croissance par mues successives du fait de l'exosquelette chitineux.
- Dix pattes « marcheuses » ou « locomotrices » (Décapodes) dont la première paire se termine par de fortes pinces avec le dessous blanchâtre lui permettant de saisir ses proies, de se défendre et pour les mâles de saisir la femelle lors de l'accouplement.
- Abdomen (6 segments mobiles) appelé pléon portant des appendices biramés appelés pléopodes.
- Longévité des individus estimée à 12 ans.

V/ Biologie et écologie

Activité :

- Espèce nocturne.
- Individus grégaires sauf après l'accouplement où les femelles s'isolent.
- Une mue de croissance deux fois par an dans des eaux à une température supérieure à 10 °C.
- Adultes visibles de mai à septembre et activité réduite en hiver.

Régime alimentaire:

- Régime alimentaire opportuniste.
- Véritables éboueurs des cours d'eau avec leur consommation de débris végétaux, d'insectes et de poissons morts, d'invertébrés aquatiques et terrestres (en cas de manque elles peuvent sortir de l'eau pour chasser).
- Cannibalisme des adultes sur les jeunes pour maintenir le niveau des populations.

Prédateurs et concurrents:

- Prédateurs pour la larve :
 - Coléoptères (dytiques) ou odonates, poissons, grenouilles,
- Prédateurs pour l'adulte :
 - hérons, mammifères.
- Concurrence d'écrevisses américaines introduites plus prolifiques et plus résistantes à la dégradation des biotopes (réchauffement des eaux, eutrophisation, pathologie) et pouvant fréquenter les mêmes habitats : l'Écrevisse américaine, l'Écrevisse de Californie et l'Écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*).

Reproduction et cycle de développement :

- Cycle biologique rigoureusement calé sur le rythme des saisons.
- Accouplements au début de l'automne (entre fin septembre et fin octobre selon les régions) lorsque la température de l'eau et la photopériode baissent.
- Reproduction dans des eaux inférieures à 12 °C en octobre.
- Œufs, entre 40 et 150, accrochés à la femelle et incubés durant six à neuf mois.
- Ecllosion au printemps. Les juvéniles restent accrochés aux pattes abdominales de leur mère.

Habitat d'espèce :

- Espèce aquatique des eaux douces généralement pérennes.
- Cours d'eau au régime hydraulique varié, et même dans des plans d'eau.
- Biotopes en contexte forestier ou prairial,
- Plutôt les ruisseaux frais, à courants rapides, riches en abris (souches, racines, blocs, galets, racines...) avec des fonds graveleux à sableux aussi bien dans des cours d'eau sur substrat calcaire que granitique.
- Dans certains cas creusement un terrier dans les berges meubles en hiver.
- Exigences élevées pour la qualité physico-chimique des eaux avec un optimum correspondant aux « eaux à truites ».
- Eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée.
- Espèce sténotherme, température de l'eau devant être relativement constante pour sa croissance (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été.

- Réputation usurpée de sentinelle des eaux pure car elle semble supporter des élévations de température supérieure à 18-22°C, des concentrations en oxygène < 5 mg/l et des concentrations en nitrates voisines de 34 mg/l.
- Par contre enrichissement en matière organique discriminant dans la présence d'*Austropotamobius pallipes*.

- Présence étroitement liée à celle de certains macro invertébrés benthiques tels que les Epheméroptères, Trichoptères et Plécoptères (ETP) qui sont les taxons les plus polluo-sensibles (Trouilhé, 2006).

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Milieux aquatiques aux eaux fraîches et rapides (zone à Truite) avec des fonds graveleux à sableux et des possibilités de caches (chevelus racinaires, blocs, sous-berge, bois mort, etc.)											

VI/ Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs à l'échelle nationale

La tendance est à la disparition rapide et inquiétante de cette espèce du territoire. Différents paramètres expliquent cette dernière dont la dégradation et la raréfaction des biotopes favorables ainsi que la peste de l'écrevisse (aphanomyose) induisant des mortalités massives.

VII/ Menaces potentielles

Dégradation du biotope :

La détérioration de l'habitat et de la qualité de l'eau par recalibrage des cours d'eau, déboisement des berges, colmatage du substrat et rejets polluants impactent fortement les populations d'*Austropotamobius pallipes*.

D'autre part la fragmentation de leur habitat, conséquence de l'activité anthropique présente de réelles conséquences. (Vigneux, 1997).

Menaces biologiques :

L'introduction d'espèces d'Ecrevisses invasives a un double impact sur les populations d'Ecrevisses françaises (toutes espèces confondues) :

- Compétition directe par prédation et occupation de l'habitat ;
- Contamination par la peste de l'écrevisse, « Aphanomyose », dont les espèces d'écrevisses américaines peuvent être porteuses saines. Cette contamination peut se faire à distance par l'intermédiaire de l'eau ou des poissons transportés, du matériel de pêche... La peste de l'écrevisse est une maladie peu étudiée et qui détruit intégralement toute population d'Ecrevisses sensibles (notamment *Austropotamobius pallipes*) en l'espace de quelques semaines (comme cela a été le cas sur le Magot).

Il existe aussi les risques de déstructuration des populations par braconnage, ce qui peut conduire à une disparition faute de reproducteurs. Les fortes prédatations (Loutre par exemple) ne permettent généralement pas la destruction d'une population.

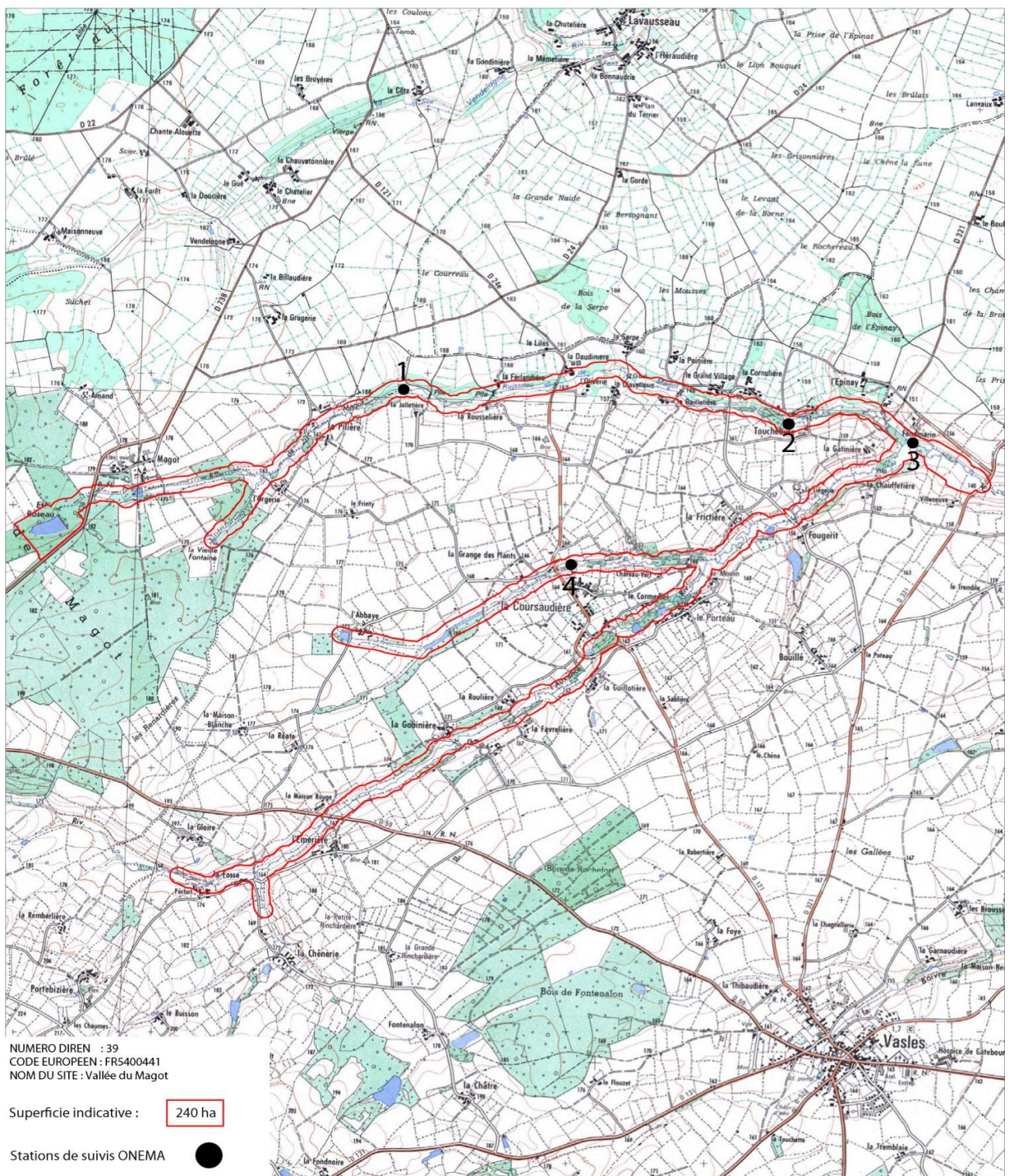
VII/ Caractérisation des populations sur le site

L'Ecrevisse à pattes blanches a fait l'objet d'un suivi de l'ONEMA sur différentes stations (cf. carte ci-après).

Selon sa typologie le site devrait accueillir l'Ecrevisse à pattes blanches sur la majeure partie de son linéaire.

Carte de localisation des suivis Ecrevisse à pattes blanches

Les suivis menés entre 2006 et 2010 montrent une population existante sur le Magot (section amont (1) et aval (2)) et la Coursaudière (4) mais les échantillonnages successifs de 2006 et 2007 sur l'Auxance (3) se sont révélés infructueux.



IX/ Caractéristiques des populations et de leurs habitats

L'Auxance n'a jamais eu de population recensée au cours des suivis.

Cette espèce a complètement disparu du site depuis les suivis de 2010. En effet des mortalités massives (2007/2008 à Touchebure et 2009/2010 à La Jalletière) ont eu raison des populations suivies sur le Magot. La mortalité de 2007 a été attribuée à l'aphanomyose après analyse en laboratoire.

D'autre part la population a été confrontée à une dégradation continue des habitats notamment par :

- une baisse des débits d'étiage du fait de prélèvements et de plans d'eau impactants,
- un colmatage important du substrat du fait de la mauvaise gestion des plans d'eau, de l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau et de son piétinement,
- la concurrence des écrevisses exotiques pouvant être introduites via les étangs et qui sont aussi vectrices de l'aphanomyose (écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*),
- la dégradation de la ripisylve,
- l'impact physico-chimique des pratiques agricoles sur les parcelles riveraines et le bassin versant.

L'aphanomyose a certainement été le facteur achevant de fragiliser les populations en place et provoquant leur rapide déclin.

L'opportunité d'une réintroduction devra être étudiée mais tous les paramètres favorables du milieu devront être établis avant de l'envisager.

X/ Evaluation de l'état de conservation

L'évaluation de l'état de conservation ne présente aucun intérêt en ce qui concerne les critères « Population » puisque cette dernière est éteinte. Cependant, sur les critères « Habitats » et « Perspectives » les évaluations suivantes peuvent être posées :

Critère	Indicateur	Modalité	x	Note
Population	Nombre d'individus	Stable		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Grand déclin		Défavorable mauvais
	Classes d'âge et/ou taille	Équilibrées		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
	Sex Ratio	Équilibrées		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
Habitat	Surface d'habitat favorable	Stable ou en augmentation		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déclinante et pas suffisante	X	Défavorable mauvais
	Qualité de l'habitat d'espèce	Bonne		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Dégradée	X	Défavorable mauvais
Perspectives	Niveau de menace potentiel	Aucune menace		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Graves pressions et menaces	X	Défavorable mauvais

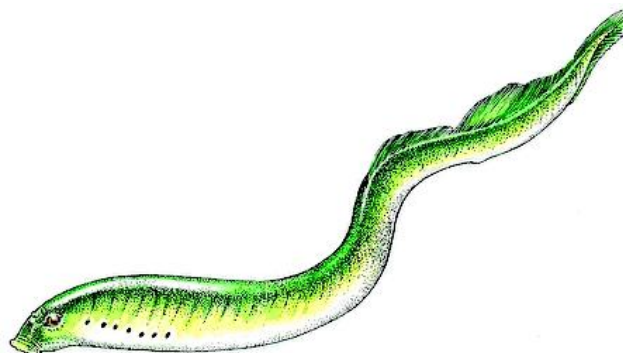
L'état de conservation des populations sur le site est donc considéré comme **défavorable mauvais** étant données leur disparition et l'altération du biotope.

La Lamproie de Planer

Lampetra Planeri (Bloch, 1784)

Code Natura 2000 : 1096

- Classe : Ostéichtyens
- Ordre : Ptéromyzoniformes
- Famille : Ptéromyzonidés



Source : dessin de Victor Nowakowski, extrait de *Inventaire de la faune de France*, Nathan-MNHN, Paris, 1992.

I/ Statut et protection

- Protection nationale : arrêté du 08 décembre 1988
- Liste rouge nationale (UICN) : espèce vulnérable
- Directive « Habitats » : annexes II et V
- Convention de Berne : annexe III
- Liste rouge européenne (UICN) : espèce vulnérable
- Liste rouge internationale (UICN) : faible risque (quasi menacé)
- Mesures de protection sur les frayères (circulaire du 27.07.1990)
- Interdiction d'utilisation comme appât pour la pêche à la ligne et aux engins est interdite par l'article R. 236-49 du Code rural.

II/ Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

- Espèce déterminante pour la désignation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2001).

III/ Répartition en France et en Europe



IV/ Description de l'espèce

- Pas des poissons, mais des agnathes, c'est-à-dire des vertébrés aquatiques primitifs dépourvus de mâchoires.
- *Lampetra planeri* plus petite des trois lamproies de rivière et, à la différence des deux autres, passe la totalité de sa vie dans les eaux douces.
- Allure serpentiforme.
- Jusqu'à 5 grammes et une quinzaine de centimètres de long, rarement plus de 20 centimètres.

- Dépourvue d'écailles et recouverte d'un abondant mucus.
- Couleur grise verdâtre et bleuâtre sur le dos, jaune sur le flanc et plus claire sur le ventre.
- Une seule nageoire dorsale.
- Pas de mâchoire mais une bouche circulaire munie de dents.
- Respiration via sept paires de sacs branchiaux qui communiquent directement avec l'extérieur par des orifices branchiaux.

V/ Biologie et écologie

Activité :

- **Phase larvaire** longue, de 3 à 5 ans, durant laquelle enfouie dans la vase.
- Totalement aveugle pendant cette période. Filtration des micro-organismes présents dans les sédiments ou apportés par le courant.
- À l'âge adulte, elle quitte les berges ou le fond du lit (septembre-novembre) pour nager librement dans la rivière à la recherche d'un endroit où se reproduire.

Régime alimentaire:

- En phase larvaire consommation de débris organiques et de diatomées.
- Au stade adulte, pas de nutrition possible car la métamorphose de la larve s'est accompagnée d'une atrophie de l'intestin.

Prédateurs :

- Chez l'adulte, des grands poissons carnassiers, écrevisses, échassiers, etc.

- A l'état de larve, des poissons fousseurs, écrevisses, larves d'insectes, etc.

Reproduction et cycle de développement :

- Maturité sexuelle atteinte à une taille de 90 à 105 mm.
- Petite migration vers l'amont avant la reproduction.
- Commencement de cette dernière dès que l'eau atteint une température de 10-11°C.
- Construction du nid.
- Ponte par la femelle de plus ou moins 1500 œufs adhérant au substrat de ponte (gravier ou sable).
- Incubation des œufs de plus ou moins 180 °C x Jours.
- Période de frai durant laquelle les individus ne se nourrissent plus, étalée d'avril à juin (dès que les températures de l'eau sont comprises entre 14 et 20° C).
- Pas de survie post-reproduction.

Habitat d'espèce :

- Ruisseaux en tête de bassin.
- Lamproie de Planer = écotype de la lamproie de rivière réalisant son cycle exclusivement en rivière.
- Substrat meuble pour le développement du juvénile
- Substrat à plus grosse granulométrie pour le frai chez l'adulte.
- Eaux courantes et pures de faible profondeur.
- Pas de températures élevées, de courants forts et de crues.
- Polluosensible et exigeante quant à son habitat, sa présence indique que le milieu est en bon état de conservation.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		Adulte : reproduction (cours d'eau peu profonds et frais avec comme substrat des sables et graviers)									
Larve : milieux aquatiques peu profonds et frais, substrat de granulométrie plus fine (vase à sable)											

VI/ Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux mais avec des fluctuations marquées. Elle est considérée comme rare au Portugal, mal évaluée et insuffisamment documentée en France.

VII/ Menaces potentielles

Elle est menacée par :

La détérioration physique de ses habitats :

- lors de la plantation d'essences qui détériorent les berges où vivent les juvéniles ;
- par les curages et recalibrages qui banalisent l'habitat ;
- par les problèmes de sédimentation présents dans les têtes de bassin qui compromettent le cycle vital de la lamproie ;
- la mauvaise gestion des plans d'eau.

La détérioration physico-chimique de son milieu :

- par la création et la mauvaise gestion des plans d'eau qui modifient les caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau.
- par les pollutions chimiques dont certains polluants sont stockés dans les sédiments (dans lesquels sont enfouies les ammocètes) et les pollutions organiques ou mécaniques comme lors de la vidange de

certaines plans d'eau (rejet brusque et subit de la vase accumulée). Même si la qualité de l'eau est un élément déterminant pour la survie des individus adultes, la phase larvaire est très critique étant donné que les sédiments accumulent les polluants.

Les obstacles à la libre circulation des poissons qui empêchent l'espèce de migrer jusqu'à ses zones de reproduction.

- Ouvrages
- Plans d'eau

VIII/ Caractérisation des populations sur le site

La Lamproie de Planer a fait l'objet d'un suivi de l'ONEMA sur différentes stations (cf. carte ci-après) dans le cadre de l'établissement d'un Indice Poisson Rivière.

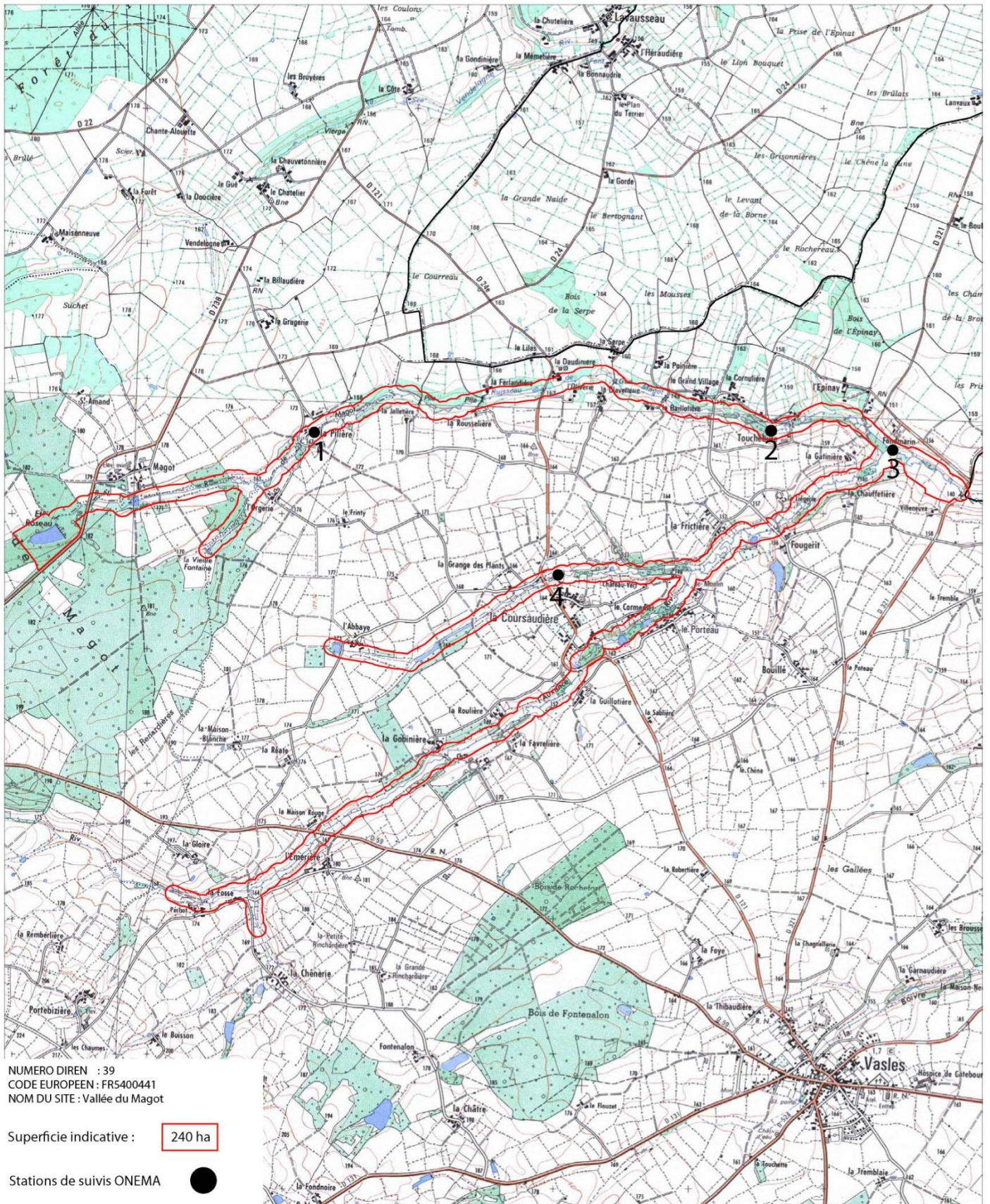
Le site, compte tenu de sa typologie pourrait accueillir la Lamproie de Planer sur la majorité de son linéaire. Les données de suivi montrent une tendance légèrement différente.

En effet, le suivi 2006 sur la station 3 (Auxance à Fondmarin) avait démontré une densité

moyenne de cette espèce. Cette même année la Lamproie de Planer n'avait pas été recensée sur le ruisseau de la Coursaudière (station 4). Ces deux stations ont fait l'objet de suivis qu'en 2006.

Les stations 1 et 2 ont été suivies annuellement (sauf 2007) entre 2006 et 2010. Le dernier suivi a permis de localiser des densités faibles mais tout de même existantes de population de Lamproies sur les stations 1 et 2 (3 individus à La Pilière et 5 à Touchebure). La station 1, en tête de bassin versant a connu la disparition de la Lamproie dans les différents recensements opérés au cours du suivi (2008 et 2009) alors que la station 2 a vu la densité de population fluctuer.

Carte de localisation des suivis Lamproie de Planer



NUMERO DIREN : 39
 CODE EUROPEEN : FR5400441
 NOM DU SITE : Vallée du Magot

Superficie indicative : 240 ha

Stations de suivis ONEMA

IGN SCAN 25©IGN PARIS-1999
 Reproduction interdite
 Licence N°1999/cubc/16
 DREAL Poitou-Charentes 15 rue Arthur Ranc - BP 60539 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
 CPIE de Gâtine Poitevine - 6 rue du jardin des sens 79340 Coutières - Tél : 05 49 69 01 44 - Fax : 05 49 69 12 52
 e-mail : dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr
 e-mail : cpie.deux.sevres.etudes@cegetel.net



1/25 000
 15/06/2005

IX/ Caractéristiques des habitats d'espèce

Cette espèce est présente presque partout sur le site mais sa répartition est limitée par la dégradation de son habitat (plus marquée en tête de bassin versant ou sur la Coursaudière) liée à différents facteurs :

- Colmatage important du substrat.
- Défaut d'entretien manifeste de la ripisylve,
- Piétinement du bétail et abreuvement direct au cours d'eau
- Rectification de certains tronçons amenant à un faciès homogène.
- Impact des étangs et de leurs vidanges sur les paramètres physico-chimiques de l'eau et sur la qualité du lit du cours d'eau.
- Etiages sévères dus à des prélèvements et à la présence des plans d'eau.

Certains petits ouvrages en place sur le Magot pourraient également expliquer des difficultés dans la remontée du cours d'eau pour la reproduction.

X/ Evaluation de l'état de conservation

L'évaluation de l'état de conservation a été établie suivant les critères du tableau ci-dessous :

Critère	Indicateur	Modalité	x	Note
Population	Nombre d'individus	Stable		Favorable
		Intermédiaire	X	Défavorable inadéquat
		Grand déclin		Défavorable mauvais
	Classes d'âge et/ou taille	Equilibrées		Favorable
		Intermédiaire	X	Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
	Sex Ratio	Equilibrées		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
Habitat	Surface d'habitat favorable	Stable ou en augmentation		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déclinante et pas suffisante	X	Défavorable mauvais
	Qualité de l'habitat d'espèce	Bonne		Favorable
		Intermédiaire	X	Défavorable inadéquat
		Dégradée		Défavorable mauvais
Perspectives	Niveau de menace potentiel	Aucune menace		Favorable
		Intermédiaire	X	Défavorable inadéquat
		Graves pressions et menaces		Défavorable mauvais

Le critère sex ratio n'a pu être renseigné au regard des données fournies par les suivis. Etant donné que le suivi a été conduit par un échantillonnage aussi bien ponctuel dans le temps qu'en termes de surface, l'évaluation est assez largement extrapolée. D'autre part le manque de données chiffrées (notamment sur les surfaces d'habitat) amène à une appréciation relativement subjective

l'importance et de l'évolution de ces surfaces qui reflète cependant la tendance actuelle concernant ces populations qui :

- comportent un nombre d'individus relativement faible mais pas en grand déclin
- comportent des classes de taille relativement équilibrées sur une des deux stations (station 2)
- voient leur d'habitat favorable menacé par le colmatage, la dégradation de la qualité des eaux ainsi que les étiages sévères.
- ne sont pas lourdement menacées mais qui sont loin d'être prémunies de toute atteinte quant à leur habitat.

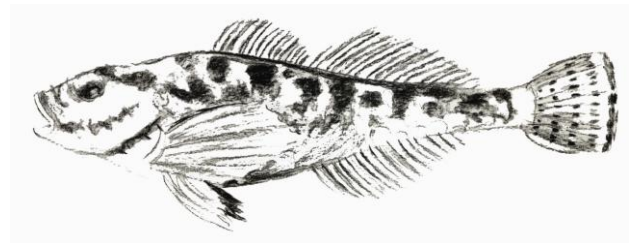
L'état de conservation global est donc considéré comme **défavorable inadéquat**.

Le Chabot

Cottus gobio (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1163

- Classe : Ostéichtyens
- Ordre : Scorpaéniformes
- Famille : Cottidés



I/ Statut et protection

Monde : Liste rouge UICN Vulnérable

Europe :

Annexe II et IV directive Habitats

Annexe III convention de Berne

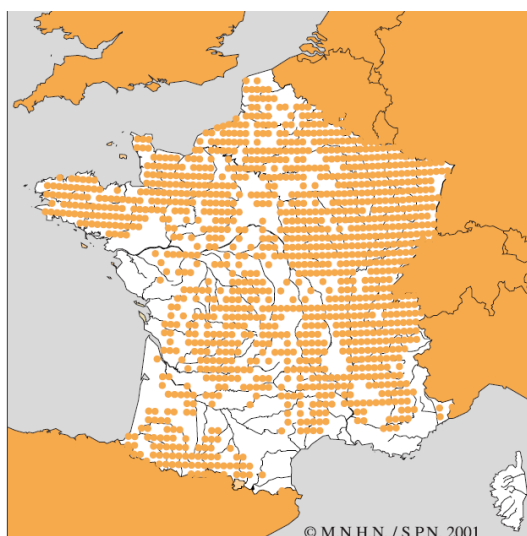
France métropolitaine : Liste rouge des poissons d'eau douce

II/ Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

- Espèce déterminante pour la désignation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2001).

- Espèce est présente en faible densité et certaines populations sont en fort déclin.

III/ Répartition en France et en Europe



IV/ Description de l'espèce

- Petit poisson de 10-15 cm
- 12 grammes en moyenne
- Silhouette typique de la famille :
 - Un corps en forme de massue et trapus : épais dans sa partie antérieure et aminci dans sa partie postérieure
 - Une tête large et aplatie caractéristique représentant le tiers de la longueur totale du corps dont il tient son nom (« cottos » = tête).
- Nageoires pectorales très grandes et étalées en éventail jouant un rôle dans l'ancrage sur le fond et dans l'enfouissement.
- Pas de vessie natatoire donc pas de flottaison.
- Nageoires anales du mâle plus longues que celles de la femelle.
- Tête plus large chez le mâle.
- Coloration est brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales.
- En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle.

V/ Biologie et écologie

Activité :

Espèce territoriale sédentaire, le Chabot a plutôt des mœurs nocturnes.

- Chasse à l'affût très tôt le matin ou en soirée en aspirant les proies passant à sa portée.
- Déplacement sur de courtes distances en expulsant violemment par les ouïes l'eau contenue dans sa bouche.

Régime alimentaire:

- Alevin zooplanctonophage.
- Adulte carnassier.
- Consommation d'invertébrés benthiques (chironomidés, simuliidés, plécoptères, trichoptères...) mais aussi des œufs et des juvéniles d'autres poissons notamment ceux de la Truite de rivière (*Salmo trutta*) et même ses propres œufs en cas de disette.

Prédateurs :

L'alevin est la proie des :

batraciens, poissons carnassiers, larves d'insectes, etc.

L'adulte peut être mangé par :

Des poissons carnassiers (en particulier la Truite fario (*Salmo trutta*), ou des oiseaux piscivores.

Reproduction et cycle de développement :

Une seule ponte, en mars-avril.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Milieux aquatiques aux eaux fraîches et rapides (zone à Truite. Le sédiment est grossier, ce qui lui procure des abris et des zones de chasse favorables. Cette espèce n'apprécie pas les eaux polluées.											

Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs visqueux de 2,5 mm et de couleur jaune-rouge en grappe au plafond de son abri aménagé dans les pierres. Il les nettoie et les protège durant toute l'incubation (un mois à 11°C). Il peut aussi ponctuellement consommer une partie des œufs pour subvenir à une partie de ses besoins alimentaires.

La durée d'incubation est de 300°C x Jours.

L'alevin mesure 7,2 mm à l'éclosion et résorbera sa vésicule après 300 °C x Jours.

L'espérance de vie des individus est de 4 à 6 ans.

Habitat d'espèce :

- Rivières et fleuves à fond rocaillieux, bien que plus commun dans les petits cours d'eau.
- Espèce très sensible à la qualité des eaux.
- Substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles indispensable au bon développement de ses populations.
- Cours d'eau à forte dynamique très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.
- Colonisation fréquente des ruisseaux en compagnie des Truites.

VI/ Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'intérêt patrimonial du Chabot est essentiellement lié à son caractère de bio-indicateur d'une très bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages.

VII/ Menaces potentielles

- Altérations de la qualité et de la diversité des habitats physiques (détérioration des fonds des cours d'eau) dont :

- Apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds notamment liés aux vidanges de plans d'eau et à la dégradation des berges
- Ralentissement des vitesses du courant
 - Augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles)
 - Baisse des débits (pompages)
 - Reprofilages, recalibrages et autres simplifications brutales de la structure du lit du cours d'eau.

- Obstacles aux déplacements et aux migrations qui peuvent aussi empêcher la réalisation de la reproduction (effet relativement bien documenté) ou avoir un effet de compartimentation des populations (effets mal connus).

- Dégradations de qualité des eaux
 - Rejets domestiques et polluants agricoles

- Concurrence ou prédation par d'autres espèces animales bénéficiant de modifications du milieu, ou colonisant de nouvelles zones.

VIII/ Caractérisation des populations sur le site

Le Chabot a fait l'objet d'un suivi de l'ONEMA sur différentes stations (cf. carte ci-après) dans le cadre de l'établissement d'un Indice Poisson Rivière.

Le site compte tenu de sa typologie pourrait accueillir le Chabot sur la majorité de son linéaire.

Les suivis menés annuellement entre 2006 et 2010 montrent une population existante avec des densités moyennes exception faite de l'Auxance ou l'unique échantillonnage de 2006 avait montré la

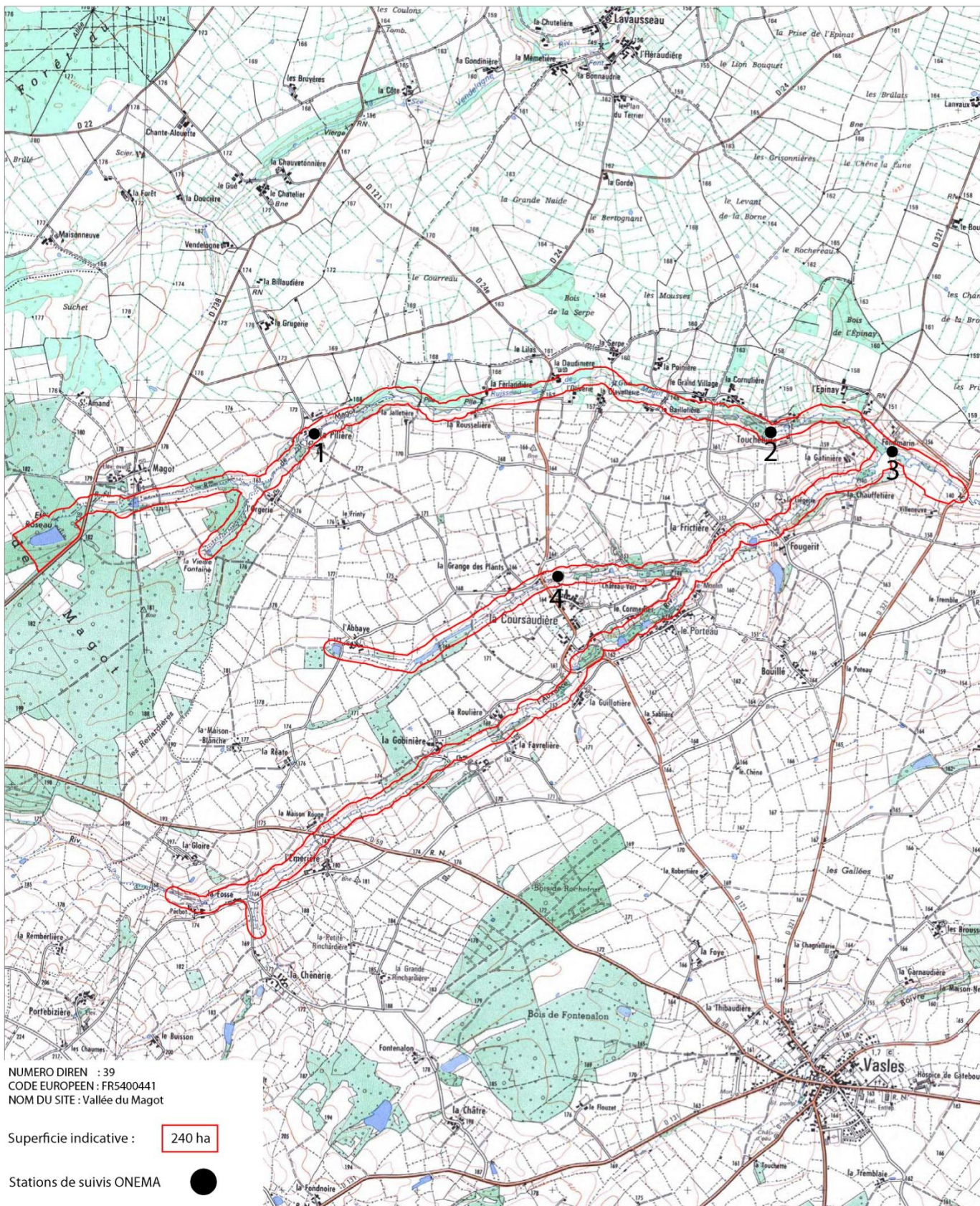
quasi absence (un individu) de l'espèce sur le linéaire. 140 individus ont été échantillonnés en moyenne sur la station 1 et 168 sur la station 2.

Le dernier suivi de 2010 laisse à penser que la tête de bassin versant (station 1) tend à se dégrader en termes de capacité d'accueil ce qui sera à confirmer par des suivis à venir (51 individus contre 328 en 2009 !).

La station 2 reste quand à elle relativement constante en termes d'abondance et densité (170 individus).

Les stations 3 et 4 n'ont été échantillonnées qu'en 2006 (95 individus sur la station 4).

Carte de localisation des suivis Chabot



NUMERO DIREN : 39
 CODE EUROPEEN : FR5400441
 NOM DU SITE : Vallée du Magot

Superficie indicative : 240 ha

Stations de suivis ONEMA

IGN SCAN 25 ©IGN PARIS-1999
 Reproduction interdite
 Licence N°1999/cubc/16
 DREAL Poitou-Charentes 15 rue Arthur Ranc - BP 60539 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
 CPIE de Gâtine Poitevine - 6 rue du jardin des sens 79340 Coutières - Tél : 05 49 69 01 44 - Fax : 05 49 69 12 52
 e-mail : dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr
 e-mail : cpie.deux.sevres.udes@cegetel.net



1/25 000
 15/06/2005

En ce qui concerne l'Auxance un gros travail est à conduire sur les pratiques sur l'ensemble du bassin versant amont pour espérer retrouver une population de chabot (limitation des intrants et de l'érosion des berges).

Cette espèce est présente partout ailleurs sur le site mais sa répartition est limitée par la dégradation de son habitat liée à différents facteurs :

- Colmatage important du substrat.
- Défaut d'entretien manifeste de la ripisylve,
- Piétinement du bétail et abreuvement direct au cours d'eau
- Rectification de certains tronçons amenant à un faciès homogène.
- Impact des étangs et de leurs vidanges sur les paramètres physico-chimiques de l'eau et sur la qualité du lit du cours d'eau.
- Etiages sévères dus à des prélèvements et à la présence des plans d'eau.

X/ Evaluation de l'état de conservation

L'évaluation de l'état de conservation a été établie suivant les critères du tableau ci-dessous :

Critère	Indicateur	Modalité	Magot	Auxance	Note	
Population	Nombre d'individus	Stable	X		Favorable	
		Intermédiaire			Défavorable inadéquat	
		Grand déclin		?	Défavorable mauvais	
	Classes d'age et/ou taille	Équilibrées		X		Favorable
		Intermédiaire				Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées			?	Défavorable mauvais
	Sex Ratio	Équilibrées				Favorable
		Intermédiaire				Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées				Défavorable mauvais
Habitat	Surface d'habitat favorable	Stable ou en augmentation			Favorable	
		Intermédiaire	X		Défavorable inadéquat	
		Déclinante et pas suffisante		X	Défavorable mauvais	
	Qualité de l'habitat d'espèce	Bonne				Favorable
		Intermédiaire		X		Défavorable inadéquat
		Dégradée				Défavorable mauvais
Perspectives	Niveau de menace potentiel	Aucune menace			Favorable	
		Intermédiaire	X	X	Défavorable inadéquat	
		Graves pressions et menaces			Défavorable mauvais	

Le critère sex ratio n'a pu être renseigné au regard des données fournies par les suivis. Etant donné que le suivi a été conduit par un échantillonnage aussi bien ponctuel dans le temps qu'en termes de surface, l'évaluation est assez largement extrapolée. D'autre part le manque de données chiffrées (notamment sur les surfaces d'habitat) amène à une appréciation relativement subjective de l'importance et de l'évolution de ces surfaces qui reflète cependant la tendance actuelle concernant ces populations qui :

- comportent un nombre d'individus relativement correct et stable (sauf en tête de BV),
- comportent des classes de taille relativement équilibrées sur les deux stations suivies annuellement,
- voient leur d'habitat favorable menacé par le colmatage, la dégradation de la qualité des eaux ainsi que les étiages sévères,
- ne sont pas lourdement menacées mais qui sont loin d'être prémunies de toute atteinte quant à leur habitat.

L'état de conservation sur le Magot et la Coursaudière est donc considéré comme **défavorable inadéquat** avec une précaution toute particulière quant aux suivis sur la tête de bassin versant.

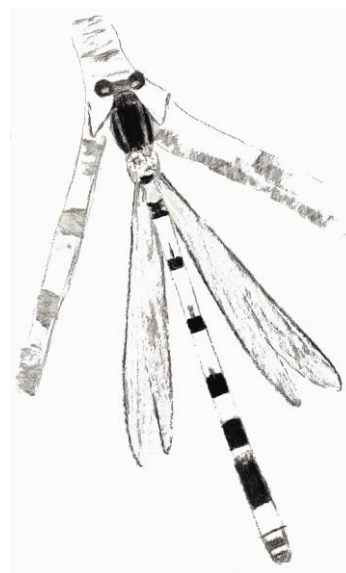
L'état de conservation sur l'Auxance peut quant à lui être qualifié de **défavorable mauvais** étant donnée la quasi absence de l'espèce.

L'Agrion de Mercure

Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)

Code Natura 2000 : 1044

- Classe : Insectes
- Ordre : Odonates
- Sous-ordre : Zygoptères
- Famille : Coenagrionidae



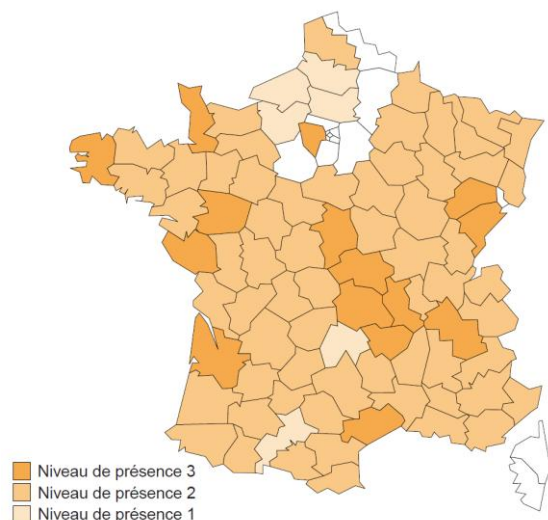
I/ Statut et protection

- **Protection nationale** : arrêté du 23 avril 2007
- **Liste rouge nationale (UICN)** : en danger
- **Directive Habitats** : annexe II
- **Convention de Berne** : annexe II
- **Liste rouge internationale (UICN)** : vulnérable

II/ Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

- Espèce présente dans tous les départements de Poitou-Charentes.
- Espèce déterminante pour la désignation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2001).
- En Deux-Sèvres, espèce citée par DSNE partout où se trouve encore une source ou un ruisseau ensoleillé et permanent.
- Présence connue sur 71 communes du département (Cotrel N. & Rouiller P, 2007).

III/ Répartition en France et en Europe



IV/ Description de l'espèce

Larve :

- Individus aquatiques.
- Forme grêle et allongée.

Adulte :

- Forme gracile.
- Abdomen fin, cylindrique et allongé de 19 à 27 mm.
- Ailes antérieures et postérieures identiques de 12 à 21 mm.
- Tête à occiput noir bronzé avec une ligne claire en arrière des ocelles et des taches post-oculaires nettes et arrondies.

Chez le mâle :

- Abdomen bleu ciel à dessins noirs.

Chez la femelle,

- Abdomen presque entièrement noir bronzé.

- Confusions possibles avec d'autres espèces du genre *Coenagrion*.

V/ Biologie et écologie

Activité :

- A la suite de l'émergence (métamorphose), l'imago alimentation durant quelques jours à proximité de l'habitat de développement larvaire (prairies environnantes, chemins ensoleillés, etc.), parfois dans des zones plus éloignées.
- Période de maturation sexuelle dont la durée est surtout fonction de la climatologie (une dizaine de jours en général).
- Installation des adultes dans les zones de reproduction.
- Populations peuvent alors compter plusieurs centaines d'individus sur des sections de quelques dizaines de mètres de cours d'eau.
- Populations plus réduites dans les micro-habitats colonisés (suintements, sources, ruisselets encombrés par les héliophytes et autres végétaux, etc.) et bien sûr lorsque les conditions écologiques favorables ne sont plus réunies (pollution des eaux et fermeture du milieu par les ligneux notamment).
- Peu d'éloignements des biotopes durant les périodes qui ne réclament pas la présence de l'eau (zones de maturation sexuelle, d'alimentation, de repos, d'abris).
- Possibilité de parcourir des distances de plus d'un kilomètre (recherche d'habitats, de nourriture...) selon les besoins.

Régime alimentaire:

Larves carnassières : zooplancton, jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés.

Adultes aussi carnassiers : chasse à l'affut des petits insectes qui passent à proximité (diptères...).

Prédateurs :

Adulte : autres odonates, araignées, *asellidae*, amphibiens, reptiles, oiseaux, etc.

Larve : autres odonates, insectes aquatiques, batraciens, écrevisses etc.

Reproduction et cycle de développement :

- Formation de tandems dès les premières heures chaudes de la journée puis cœur copulatoire.
- Ponte effectuée en tandem.
- Pénétration entière de la femelle dans l'eau avec le mâle qui généralement renonce et se détache dès que son corps semble trop immergé.
- Pontes sur divers hydrophytes de l'habitat considéré révélée sur *Apium nodiflorum* (Faton & Deliry 2004).
- Ecllosion des œufs après quelques semaines selon la latitude et l'époque de ponte.
- Développement larvaire habituellement en une vingtaine de mois (12 à 13 mues) c'est à dire que soit deux hivers au stade larvaire.
- Période de vol des adultes en Deux-Sèvres de la fin mai jusqu'à début juillet, voire fin juillet quand il n'y a pas de grosses intempéries (orages).

Habitat d'espèce :

- Vallées alluviales de plaine.
- Présence d'eau courante oligotrophe à mésotrophe.
- Débit faible à modéré.
- Eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, fontaines, résurgences, puits artésiens, fossés alimentés, drains, rigoles, ruisselet et ruisseaux, petites rivières, etc.).
- Zones bien ensoleillées (zones bocagères, prairies, friches, en forêt dans les clairières, etc.).
- Terrains calcaires.
- Jusqu'à 1600 m d'altitude (1900 m au Maroc).

- Présence hydrophytes et d'hélophytes à tiges tendres et creuses indispensable pour la ponte et la protection des larves.
- Larve sensible à la charge organique des cours d'eau faisant de cette espèce un

indicateur potentiel de la qualité des habitats.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vie larvaire en milieu aquatique											
Vie adulte aérienne											

VI/ Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

En Europe, on constate une régression ou la disparition de l'espèce dans de nombreux pays, principalement aux limites nord de son aire de répartition mais aussi dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse.

En France, paradoxalement, c'est l'odonate qui bénéficie des mesures de protection les plus répandues sur le plan de la répartition et dont les effectifs sont assez importants dans certaines régions. D'une manière générale, il existe de nombreuses populations dans le sud, le centre et l'ouest du pays. Par contre, au nord de la Loire, *C. mercuriale* paraît nettement moins fréquent bien qu'il existe localement des effectifs importants.

VII/ Menaces potentielles

Dégradation directe du biotope :

- fauchage, broyage excessifs.
- curage et piétinement des cours d'eau.

Dégradation indirecte du biotope :

- diminution de la durée d'ensoleillement (fermeture du milieu).

Dégradation de la qualité de l'eau :

- pollutions agricoles et industrielles.
- Effluents domestique. et urbaines)

Toutefois, lorsqu'il existe des effectifs importants dans une zone présentant

différents types d'habitats favorables à l'espèce (émissaires, zones de sources, suintements, drains, rigoles, etc.), certaines interventions drastiques réalisées uniquement sur une partie de la zone en question ne paraissent pas mettre en péril les populations présentes. Il a ainsi pu être observé en Île-de-France une augmentation importante des individus un an après le curage quasi total d'un ruisseau par un syndicat de bassin (plusieurs centaines d'individus l'année suivante contre quelques-uns seulement avant l'intervention).

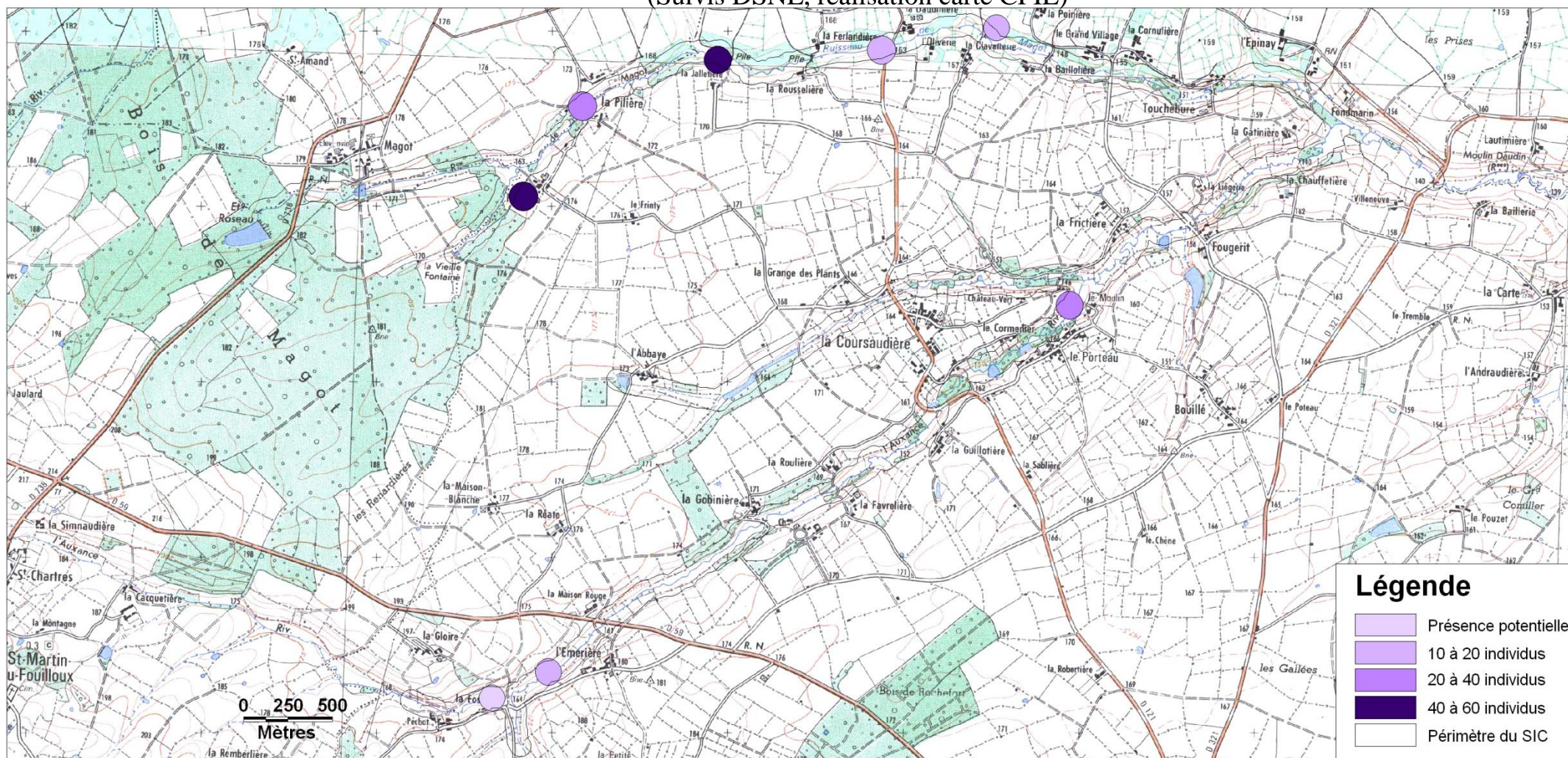
Par contre, lorsque les populations sont très faibles et isolées, ces actions sont très néfastes pour la pérennité de l'espèce.

Il est donc très délicat de qualifier la sensibilité des populations aux menaces sur les habitats.

VIII/ Caractérisation des populations sur le site

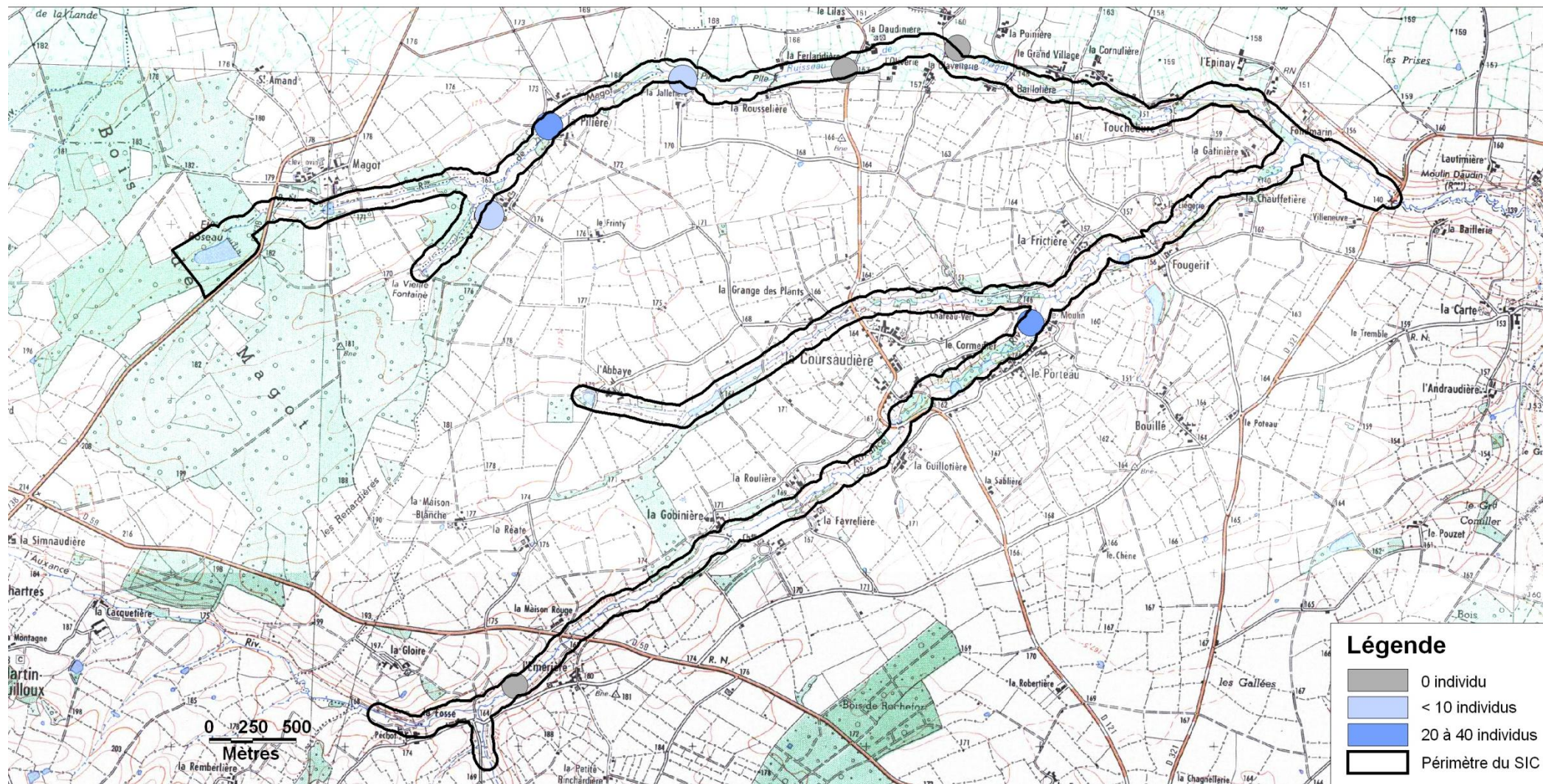
L'espèce a été contactée en différents points du site sur le Magot et l'Auxance représentés sur les cartes ci-dessous. Les populations présentent une certaine instabilité d'un suivi à l'autre (tous les 2 ans depuis 2006 par DSNE) mais sont toujours existantes en 2013 dans les zones plus ouvertes sur le linéaire. Les investigations de 2011 et 2013 ont permis d'élargir le recensement des populations.

Cartographie de localisation des suivis Agrion de Mercure 2006 (Suivis DSNE, réalisation carte CPIE)



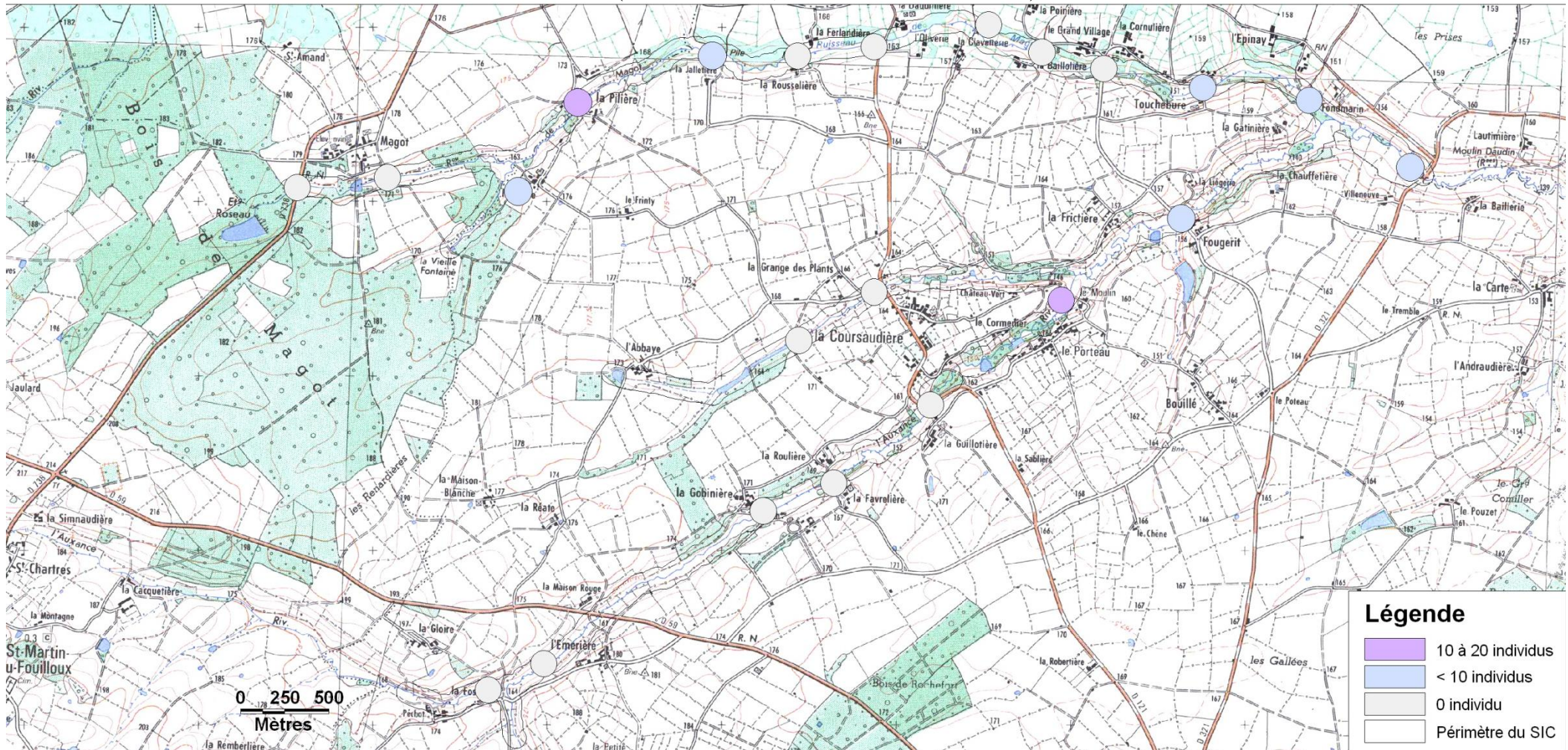
Carte de localisation des suivis Agrion de Mercure 2009

(Suivis DSNE, réalisation carte CPIE)

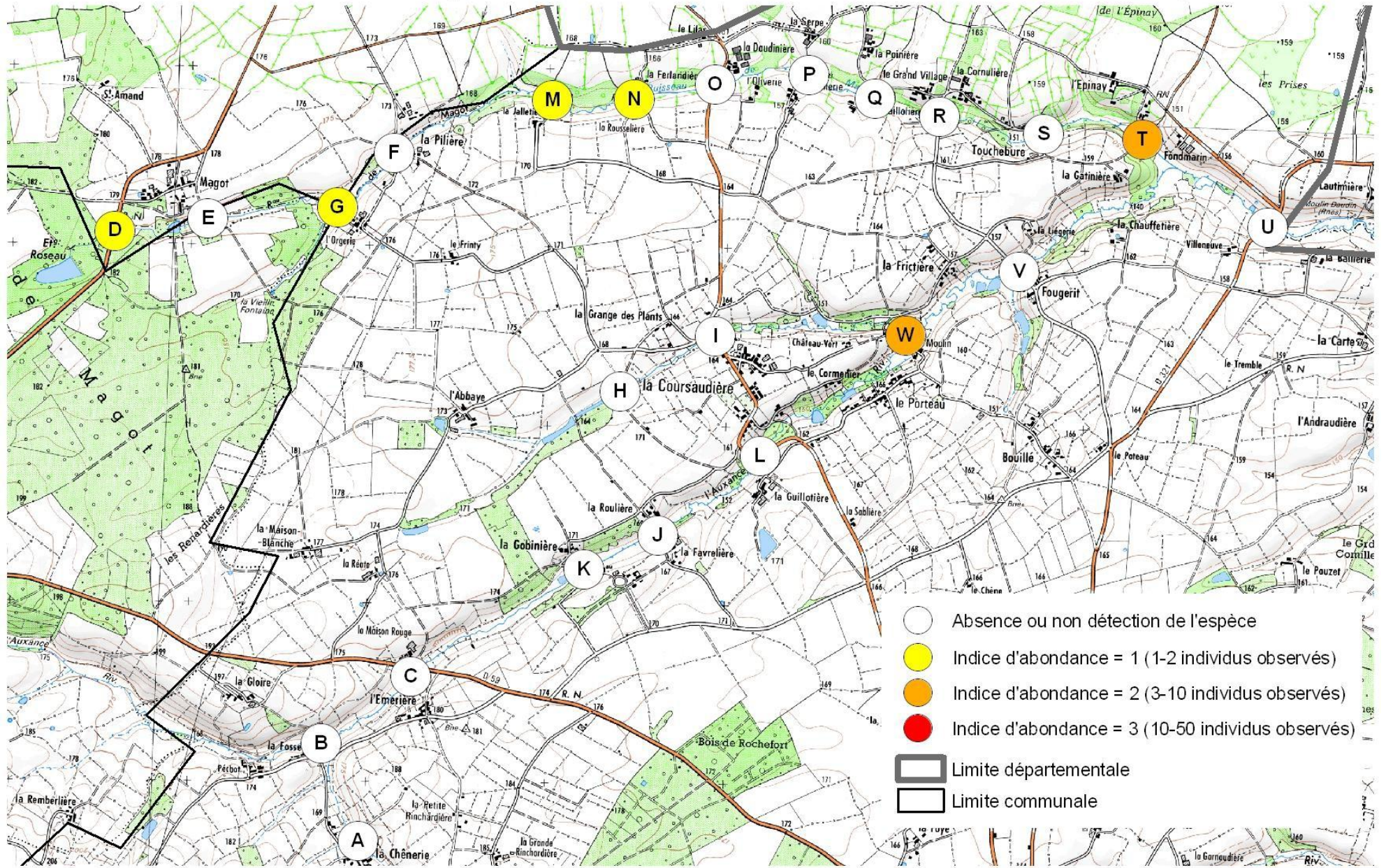


Cartographie de localisation des suivis Agrion de Mercure 2011

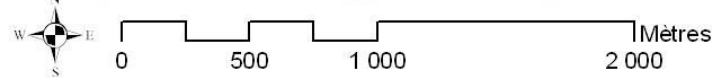
(Suivis DSNE, réalisation carte CPIE)



Indice d'abondance observé en Agrion de Mercure sur le site Natura 2000 de la Vallée du Magot en 2013



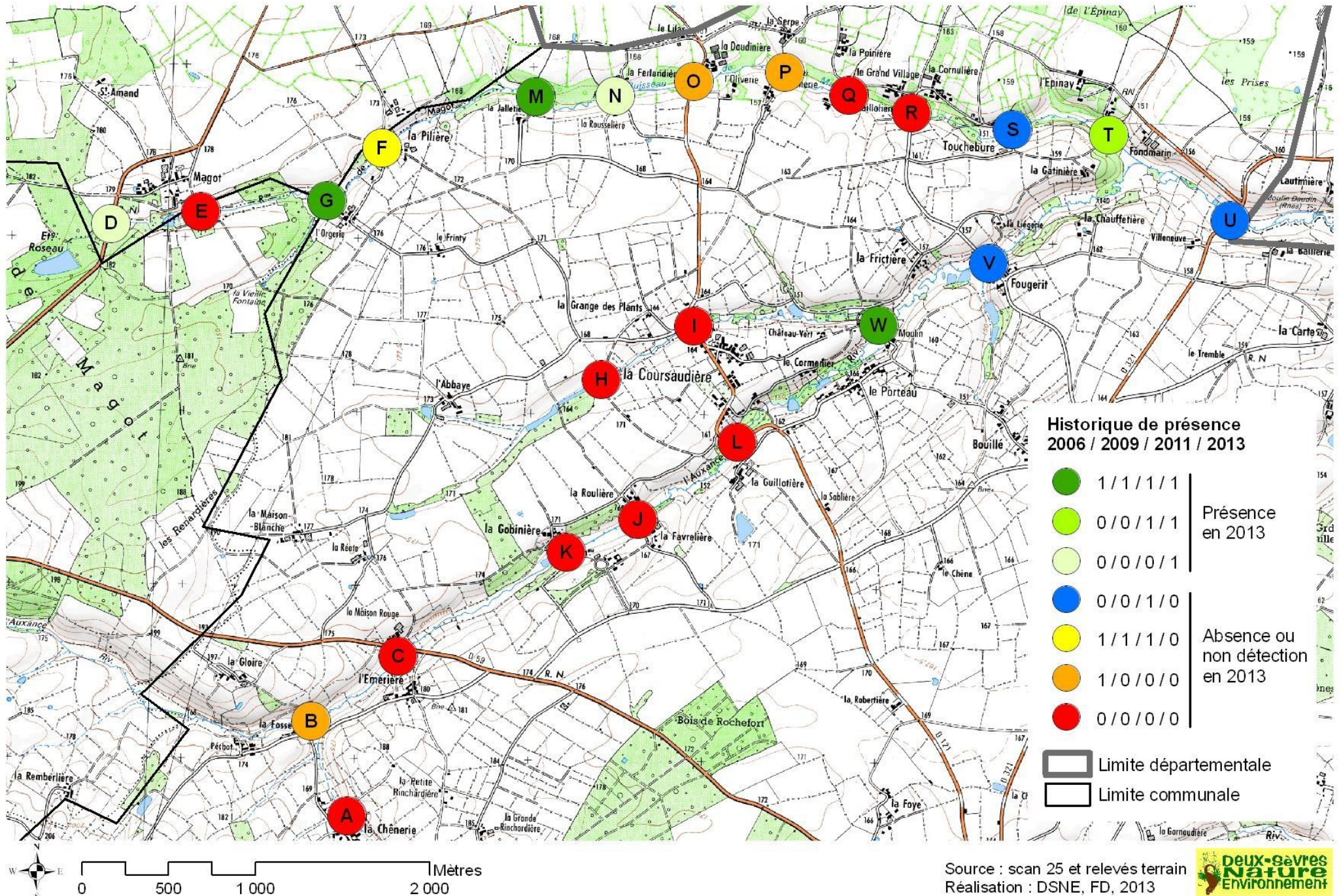
- Absence ou non détection de l'espèce
- Indice d'abondance = 1 (1-2 individus observés)
- Indice d'abondance = 2 (3-10 individus observés)
- Indice d'abondance = 3 (10-50 individus observés)
- Limite départementale
- Limite communale



Source : scan 25 et relevés terrain
Réalisation : DSNE, FD, 2013



Evolution de la présence d'Agrion de Mercure sur le site Natura 2000 de la Vallée du Magot entre 2006 et 2013



IX/ Caractéristiques des habitats d'espèce

Cette espèce semble bien représentée sur le site.

Les populations présentent des dynamiques particulières et très changeantes difficiles à décrypter. Cependant ces dernières se maintiennent sur l'Auxance et le Magot.

En 2006, il a été trouvé sur sept stations, deux sur l'Auxance et cinq sur le Magot. Une sur source et 6 sur des parties courantes, ensoleillées et bien végétalisées de ces ruisseaux. La taille des populations varie de quelques individus à 60-70 imagos en vol, sur des linéaires de 10 à 150 mètres. Quatre sont situées au milieu ou en contrebas de prairies pâturées par des bovins, ovins et équins. Les trois autres sont placées en bordure de terrains privés, habitations, plans d'eau de loisirs.

En 2009, les populations précédemment identifiées se sont rapidement trouvées menacées. En effet, sur 7 stations identifiées en 2006, 3 n'ont pas été retrouvées en 2009 (Daudinière, Serpe/ Claverie, L'Emerière). Le résultat peut être discuté du fait d'un été excessivement sec.

En 2011, l'Agrion a été contacté sur 4 nouvelles stations avec des observations d'individus isolés laissant penser qu'il n'existe pas de reproduction en aval.

L'espèce fonctionne probablement via des adaptations aux conditions locales de milieu (extinctions de populations localisées).

Enfin en 2013, une baisse du nombre de points d'observation de 8 à 6 est observée. La fréquence relative d'observation est en baisse et les effectifs faibles.

L'habitat de cette espèce est soumis à différentes menaces incluant notamment la fermeture du milieu (par défaut d'entretien de la ripisylve), des pratiques d'entretien inadéquates (broyage excessif), la dégradation de la ripisylve (piétinement du bétail) ou encore des étiages précoces et sévères (dus aux prélèvements d'eau et à l'action des plans d'eau). L'espèce se trouve donc en situation de vulnérabilité sur le site.

X/ Evaluation de l'état de conservation

Critère	Indicateur	Modalité	x	Note
Population	Nombre d'individus	Stable		Favorable
		Intermédiaire	x	Défavorable inadéquat
		Grand déclin		Défavorable mauvais
	Classes d'âge et/ou taille	Équilibrées		Favorable
		Intermédiaire	x	Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
	Sex Ratio	Équilibré	?	Favorable
		Intermédiaire	?	Défavorable inadéquat
		Déséquilibré	?	Défavorable mauvais
Habitat	Surface d'habitat favorable	Stable ou en augmentation		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déclinante et pas suffisante	x	Défavorable mauvais
	Qualité de l'habitat d'espèce	Bonne		Favorable
		Intermédiaire	x	Défavorable inadéquat
		Dégradée		Défavorable mauvais
Perspectives	Niveau de menace potentiel	Aucune menace		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Graves pressions et menaces	x	Défavorable mauvais

Les critères « population » placent l'Agrion de Mercure dans une situation intermédiaire étant donné des effectifs corrects et non en grand déclin avec mise en évidence de reproduction en certains points du site.

Ce sont les critères « habitat » et « perspectives » qui placent l'Agrion de Mercure en état de conservation défavorable eu égard à la diminution des surfaces d'habitat favorable et aux menaces pesant sur ces derniers.

L'état de conservation des populations sur le site est finalement considéré comme **défavorable mauvais** (suivant l'évaluation rendue par DSNE en charge des suivis).

La Barbastelle

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1308

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

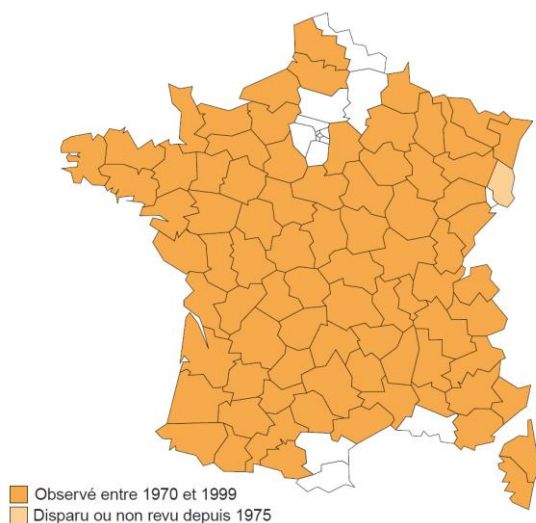
I/ Statut et protection

- **Protection nationale** : arrêté 23 avril 2007
- **Liste rouge nationale (UICN)** : vulnérable
- **Directive Habitats** : annexes II et IV
- **Convention de Berne** : annexe II
- **Convention de Bonn** : annexe II
- **Liste rouge internationale (UICN)** : vulnérable

II/ Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

- Espèce inscrite parmi les espèces déterminantes pour la désignation de sites en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelle régionale et départementale (16, 17, 79, 86) (Poitou-Charentes nature, 2001).

III/ Répartition en France et en Europe



- Espèce observée un peu partout en France.
- Situation inquiétante car rare sur le pourtour méditerranéen, rarissime en Alsace, en voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord : Picardie, Ile de France...
- Aucune colonie de reproduction connue dans de nombreux départements.

IV/ Description de l'espèce

- Chauve-souris sombre de taille moyenne (Tête + corps : 4,5-6 cm ; avant-bras : 3,1-4,3 cm ; envergure : 24,5-28 cm ; poids : 6-13,5 g.)
- Museau aplati.
- Oreilles larges et soudées à la base.
- « Queue » triangulaire, avec la pointe arrondie.
- Petits yeux.
- Bouche étroite.
- Pelage noirâtre long et soyeux avec extrémité des poils dorée ou argentée sur le dos.
- Vol manœuvrable (capacité à évoluer en milieu encombré de végétation).

V/ Biologie et écologie

Activité :

- Solitaire durant la léthargie hivernale.
- Peu frileuse et donc rarement en sites souterrains.
- Déplacements faibles → populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte (en période estivale, 300 à 700 m autour du gîte nocturne en Suisse par exemple).

Régime alimentaire:

- Lépidoptères, diptères et petits coléoptères localisés essentiellement avec ses ultrasons au rythme irrégulier, de 30 à 35 kHz FM.
- Un des régimes alimentaires de la Barbastelle les plus spécialisés parmi les chauves souris européennes : exclusivement micro-lépidoptères (papillons de taille inférieure à 30 mm), petits insectes tendres typiques des forêts de feuillus.
- Chasse préférentielle le long des lisières arborées (chemins forestiers, allée en sous-bois, haies bocagères) ou à la cime des arbres.

Prédateurs :

- Mustélidés tels que la Fouine (*Martes foina*)
- Rapaces nocturnes comme la Chouette hulotte (*Strix aluco*).

Reproduction et cycle de développement :

- Début de la période d'accouplement dès l'émancipation des jeunes, en août, et pouvant s'étendre jusqu'en mars.

- Un petit par an
- Maturité sexuelle chez les femelles pouvant être atteinte au cours de leur première année.
- Hibernation d'octobre -novembre à mars - avril.
- Naissance des petits dès la mi-juin mais comme toutes les chauves-souris, pouvant être différée en cas de conditions défavorables.
- 5 à 20 femelles par colonie de mise bas, changeant de gîte au moindre dérangement. Les mâles vivent isolés dans la majorité des cas.
- Longévité maximale connue en Europe de 23 ans.

Habitat d'espèce :

- Espèce dite « forestière » car les boisements de feuillus sont les milieux les plus productifs en petits papillons nocturnes, sa source de nourriture quasi-exclusive.
- Chasse dans les régions boisées de plaine et de montagne.
- Haies bocagères arborées essentielles pour cette chauve-souris car les haies de feuillus constituent des « liaisons » entre les massifs boisés constituant son territoire de chasse en plus d'être des éléments forestiers.
- Mise bas dans les bâtiments agricoles (linteaux en bois, poutres), derrière les volets des maisons, dans des vieux feuillus creux ou sous leur écorce.
- Espèce peu frileuse. Donc en hiver, utilisation de sites très variés : arbres creux, fissures de poutres ou de roches, carrières, caves, linteaux de portes...

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
				Période d'activité :								
				Chasse Repos et reproduction								
Hibernation :								Hibernation				

VI/ Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'espèce est en régression importante, constatée dans plusieurs régions d'Europe. Elle a disparu de Hollande et de Belgique et est extrêmement rare en Angleterre.

En France, elle se raréfie considérablement dans le nord. Dans de nombreux départements, aucune colonie de reproduction n'est connue. Cependant de nouvelles colonies sont régulièrement trouvées grâce au développement du réseau d'observation des Chiroptères. La Barbastelle est peut être moins rare qu'on ne le pense, notamment dans la moitié sud de la France.

En résumé, la discrétion de l'espèce ne permet pas de définir de tendances évolutives sauf dans le nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

VII/ Menaces potentielles

Dégradation directe de l'habitat :

Disparition des arbres creux ou morts (gestion sylvicole)

Disparition des gîtes sur bâti (fermeture des accès): rénovation des bâtiments anciens, travaux d'isolation du toit, pose de grillage « anti-pigeons » etc.

Traitements préventifs des poutres dans les combles, des linteaux de portes, fenêtres etc.

Fermeture des souterrains, galeries (comblement, obstruction...)

Dégradation du territoire de chasse et de la ressource en proies :

Conversion à grande échelle de peuplements forestiers de feuillus vers des monocultures de résineux

Traitements phytosanitaires touchant les micro-lépidoptères (vergers, céréales, cultures maraîchères...)

Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes)

Destruction des haies bocagères et autres forêts linéaires le long des cours d'eau, chemins, fossés...

Dérangement :

Fréquentation importante de certains sites souterrains

Destruction directe par méconnaissance, crainte...

inventaire conduit en 2007 par Deux-Sèvres Nature Environnement (cf. carte ci-après). Un point d'écoute ultrason à La Jalletière avait permis de contacter 1 à 3 individus. Ces derniers étant difficiles à repérer, le contact laisse supposer une présence étendue de l'espèce sur le site restant à confirmer.

D'autre part les captures au filet sur territoire de chasse (Bois Magot) ont été un franc succès avec 45% des contacts pour cette espèce et la capture d'individus immatures laissant penser qu'une colonie de reproduction existe à proximité.

Aucun individu n'a été recensé dans les gîtes artificiels du bois Magot en 2009.

VIII/ Caractérisation des populations sur le site

L'espèce a été contactée en différents secteurs favorables sur le site au cours d'un

Carte de localisation Barbastelle (Inventaires DSNE)



NUMERO DIREN : 39
 CODE EUROPEEN : FR5400441
 NOM DU SITE : Vallée du Magot

Superficie indicative : 240 ha

Point d'écoute ultrason

Capture au filet

IGN SCAN 25 ©IGN PARIS-1999
 Reproduction interdite
 Licence N°1999/cubc/16
 DREAL Poitou-Charentes 15 rue Arthur Ranc - BP 60539 - 86020 Poitiers Cedex - Tél. : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
 CPE de Gâtine Poitevine - 6 rue du Jardin des sens 79240 Coulaines - Tél. : 05 49 69 01 44 - Fax : 05 49 69 12 52
 e-mail : dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr
 e-mail : cpe.deux.sevres.etudes@cegetel.net



IX/ Caractéristiques des habitats d'espèce

Cette espèce semble bien présente sur le site.

Le site Natura 2000 du ruisseau le Magot présente un fort intérêt chiroptérologique, grâce à des territoires de chasse de qualité, mais aussi la présence de gîtes d'hivernage ou de mise bas favorables **(Il existe aussi une forte présomption de reproduction sur le site).**

X/ Evaluation de l'état de conservation

Tous les critères d'évaluation semblent donc être au vert (exception faite de l'absence de donnée pour le sex ratio) si on se base sur l'inventaire de 2007. Il s'agira cependant de rester vigilant et d'assurer de nouveau un suivi de sorte à pouvoir évaluer l'état de conservation des effectifs et du territoire de chasse. Ce dernier peut en effet rapidement être affecté par une gestion sylvicole défavorable ou par l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles voisines.

Critère	Indicateur	Modalité	x	Note
Population	Nombre d'individus	Stable	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Grand déclin		Défavorable mauvais
	Classes d'age et/ou taille	Equilibrées	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
	Sex Ratio	Equilibrées		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
Habitat	Surface d'habitat favorable	Stable ou en augmentation	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déclinante et pas suffisante		Défavorable mauvais
	Qualité de l'habitat d'espèce	Bonne	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Dégradée		Défavorable mauvais
	Surface de territoire de chasse favorable	Stable ou en augmentation	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déclinante et pas suffisante		Défavorable mauvais
	Qualité du territoire de chasse	Bonne	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Dégradée		Défavorable mauvais
Perspectives	Niveau de menace potentiel	Aucune menace		Favorable
		Intermédiaire	X	Défavorable inadéquat
		Graves pressions et menaces		Défavorable mauvais

L'état de conservation des populations sur le site est finalement considéré comme **favorable** sous réserve de données de suivi à l'avenir enrichissant les données datant de 2007.

Le Murin de Bechstein

Myotis bechsteini (Kuhl, 1818)

Code Natura 2000 : 1323

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Murinidés



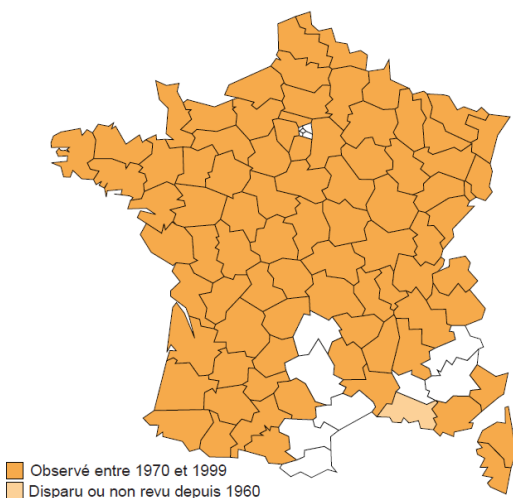
I/ Statut et protection

- **Protection nationale** : arrêté du 23 avril 2007
- **Liste rouge nationale (UICN)** : vulnérable
- **Directive Habitats** : annexes II et IV
- **Convention de Berne** : annexe II
- **Convention de Bonn** : annexe II
- **Liste rouge internationale (UICN)** : vulnérable

II/ Statut de l'espèce en Poitou-Charentes

- Espèce inscrite parmi les espèces déterminantes pour la désignation de sites en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelle régionale et départementale (16, 17, 79, 86).

III/ Répartition en France et en Europe



- Rare sur la majeure partie de son aire de répartition mais constat directement lié à la

difficulté de le découvrir en estivage comme en hibernation.

IV/ Description de l'espèce

- Chauve-souris de taille moyenne (4 à 5 cm).
- Envergure de 25 à 28 cm.
- Poids de 7 à 12 grammes.
- Très grandes oreilles (longues et larges) de cette chauve-souris de taille moyenne dépassant largement du museau, même en léthargie.
- Pelage relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre.
- Museau rose.
- Cri portant sur 3 à 5 mètres avec une fréquence comprise entre 51 et 54 kHz F.M.
- Longévité maximale connue à 22 ans.

V/ Biologie et écologie

Activité :

- Hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales.
- Relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km).
- Généralement isolée, aussi bien à découvert au plafond que profondément dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines.

- Chasse à la nuit tombée dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 m à 2 km) essentiellement par glanage et d'un vol papillonnant à faible hauteur.
- Périodes de repos (jusqu'à 15 mn) au sol ou contre des tiges, à l'ombre ou au soleil, et toilettage de sa fourrure et de ses ailes.
- Bourdonnement caractéristique en cas de stress.

Régime alimentaire:

- Large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10,9 mm (de 3 à 26 mm).
- Diptères (76,5-87% d'occurrence).
- Lépidoptères (52,9-89,3% d'occurrence)
- Névroptères (46% d'occurrence).

Prédateurs :

- Mustélidés forestiers tels que la Fouine (*Martes foina*)
- Rapaces nocturnes forestiers tels que la Chouette hulotte (*Strix aluco*).

Reproduction et cycle de développement :

- Age de maturité sexuelle inconnu.
- Parades et ruts en octobre-novembre et au printemps,
- Accouplements observés pendant l'hibernation (septembre-octobre à avril).
- Mise-bas fin juin-début juillet à raison d'un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août.

Habitat d'espèce :

- Espèce arboricole mais pas forcément forestière.
- Fréquentation des zones de bocage et milieu urbain s'il y trouve de vieux arbres creux.
- Habitat estival du Murin de Bechstein dans les massifs forestiers et bois (vieux arbres) avec préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs.
- Sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km). Mais changement fréquent de gîte diurne durant la période estivale.
- Cavernicole en période hivernale (grottes, mines). Accrochés librement aux parois ou enfoncés dans les fissures qui parcourent les plafonds. Les disjointements sous les ponts sont également plus rarement utilisés.
- Territoire de chasse (15 à 30 ha par individu) essentiellement constitué des massifs forestiers et bois et éventuellement strate herbacée des milieux forestiers ouverts.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
				<u>Période d'activité :</u>								
				Chasse								
				Repos et reproduction								
<u>Hibernation :</u>									<u>Hibernation</u>			

VI/ Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'état et l'importance des populations du Murin de Bechstein sont mal connus en raison des mœurs forestières de l'espèce.

En Europe, l'espèce semble bien présente, mais nulle part abondante. En France, le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. L'ouest du pays héberge des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles.

VII/ Menaces potentielles

Le Murin de Bechstein est principalement menacé par la destruction de ses zones de regroupement et de repos par l'urbanisation et l'exploitation massive du milieu pour l'agriculture.

Sur les gîtes

Disparition des gîtes du fait de :

- la gestion forestière intensive qui entraîne :
 - Disparition des arbres creux
 - Enrésinement et monoculture d'essences importées.
- la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées pouvant entraîner la disparition d'individus en manque de gîtes d'hibernation.
- le dérangement des gîtes d'été et/ou hiver

Sur les ressources alimentaires

Diminution de l'abondance des insectes

- Utilisation de produits phytosanitaires qui de surcroît intoxique les Murins (mort des individus et mort ou stérilité de leur descendance)
- Développement non maîtrisé des éclairages publics entraînant la destruction et la perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes.

Des efforts de prospection sont aussi à envisager pour remédier au manque de connaissances sur l'espèce.

VIII/ Caractérisation des populations sur le site

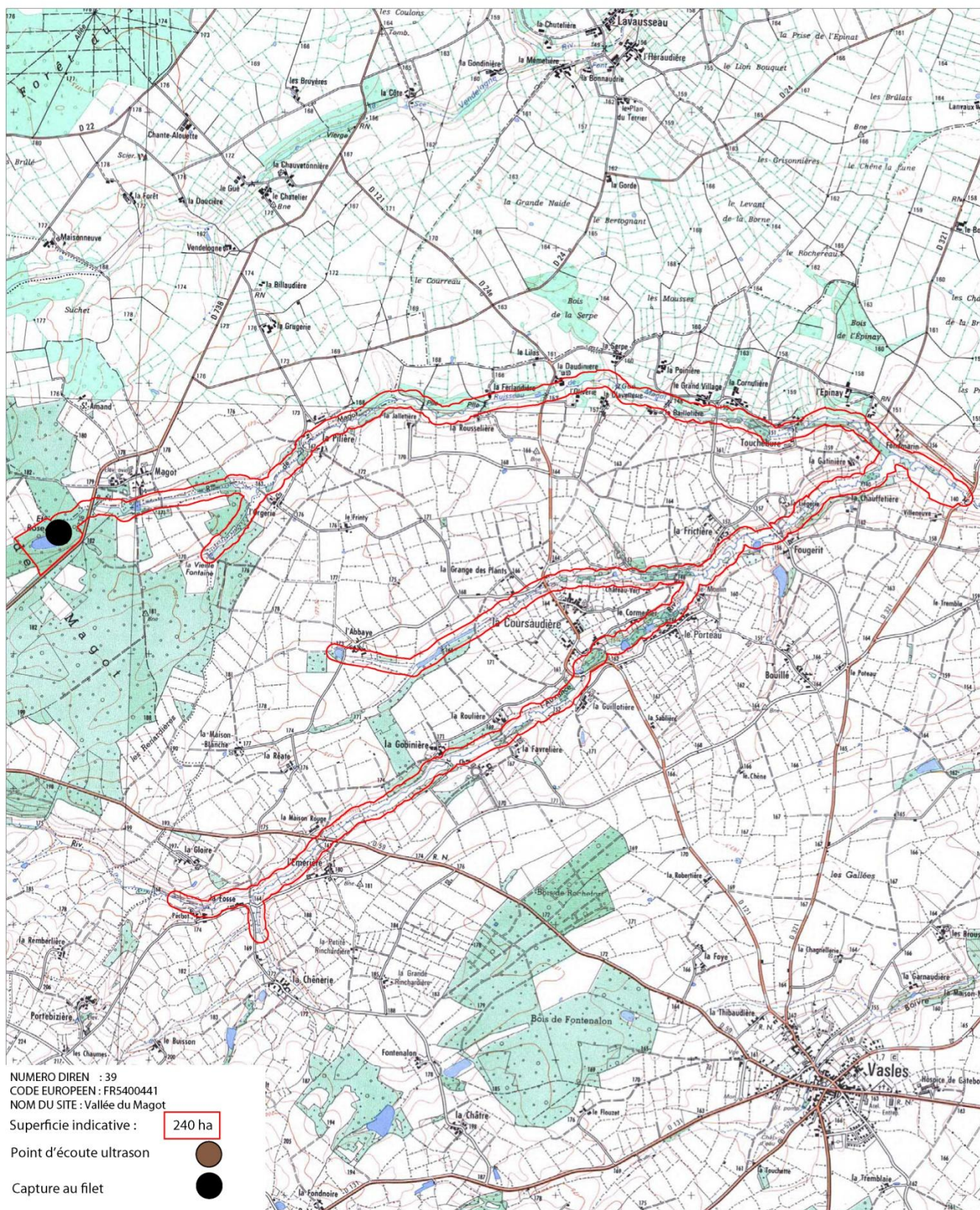
L'espèce a été contactée en différents secteurs favorables sur le site au cours d'un inventaire conduit en 2007 par Deux-Sèvres Nature Environnement (cf. carte ci-après).

En effet des captures au filet sur territoire de chasse (Bois Magot) ont permis de recenser un individu juvénile de l'année amenant à une **forte présomption de présence d'une colonie**

de mise bas proche qui serait la seule du département des Deux-Sèvres. Le contact en tant que tel représentait déjà un évènement puisque cette espèce est très délicate à contacter.

Aucun individu n'a été recensé dans les gîtes artificiels du bois Magot en 2009.

Carte de localisation Murin de Bechstein (Inventaires DSNE)



NUMERO DIREN : 39
 CODE EUROPEEN : FR5400441
 NOM DU SITE : Vallée de Magot

Superficie indicative : 240 ha

Point d'écoute ultrason

Capture au filet

IGN SCAN 25©IGN PARIS-1999
 Reproduction interdite
 Licence N°1999/cubz/16
 DREAL Poitou-Charentes 15 rue Arthur Ranc - BP 60539 - 86200 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
 CPIE de Gâtine Poitevine - 6 rue du jardin des sens 79340 Coutaires - Tél : 05 49 69 01 44 - Fax : 05 49 69 12 52
 e-mail : dreal-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr
 e-mail : cpie.deux.sevres.etudes@cegetel.net



1/25 000

15/06/2005

IX/ Caractéristiques des habitats d'espèce

Le site Natura 2000 du ruisseau le Magot présente un fort intérêt chiroptérologique, grâce à des territoires de chasse de qualité, mais aussi la présence de gîtes d'hivernage ou de mise bas favorables (**Il existe aussi une forte présomption de reproduction sur le site**).

X/ Evaluation de l'état de conservation

Critère	Indicateur	Modalité	x	Note
Population	Nombre d'individus	Stable	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Grand déclin		Défavorable mauvais
	Classes d'âge et/ou taille	Équilibrées	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
	Sex Ratio	Équilibrées		Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déséquilibrées		Défavorable mauvais
Habitat	Surface d'habitat favorable	Stable ou en augmentation	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déclinante et pas suffisante		Défavorable mauvais
	Qualité de l'habitat d'espèce	Bonne	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Dégradée		Défavorable mauvais
	Surface de territoire de chasse favorable	Stable ou en augmentation	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Déclinante et pas suffisante		Défavorable mauvais
	Qualité du territoire de chasse	Bonne	X	Favorable
		Intermédiaire		Défavorable inadéquat
		Dégradée		Défavorable mauvais
Perspectives	Niveau de menace potentiel	Aucune menace		Favorable
		Intermédiaire	X	Défavorable inadéquat
		Graves pressions et menaces		Défavorable mauvais

Tous les critères d'évaluation semblent être au vert (exception faite de l'absence de donnée pour le sex ratio) si on se base sur l'inventaire de 2007. Il s'agira cependant de rester vigilant et d'assurer de nouveau un suivi de sorte à pouvoir évaluer l'état de conservation des effectifs et du territoire de chasse. Ce dernier peut en effet rapidement être affecté par une gestion sylvicole défavorable ou par l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles voisines.

L'état de conservation des populations sur le site est finalement considéré comme **favorable** sous réserve de données de suivi à l'avenir.

ANNEXE 5 : FICHES HABITATS

Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

Code NATURA 2000 : 3150 (4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels)

Code CORINE BIOTOPES : 22.13 x (22.41 et 22.421)

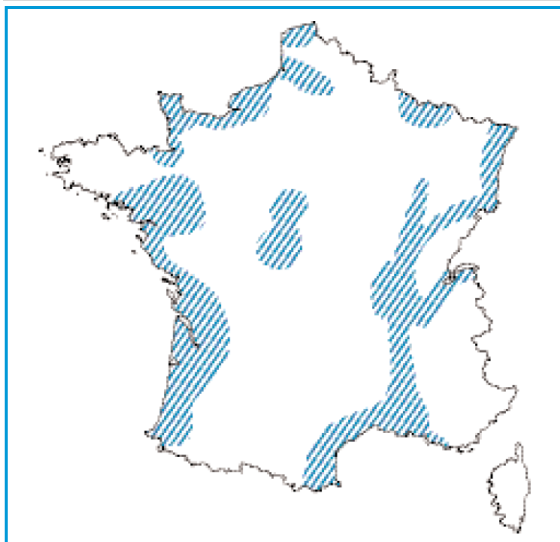
Statut et protection

- Directive Habitats : Annexe I

Statut de l'habitat en Poitou-Charentes

L'habitat est qualifié de commun en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature).

Répartition géographique



Cet habitat est rencontré dans tous les marais planitiaux, aval des cours d'eau (potamon), annexes hydrauliques des grands fleuves. Pouvant se développer dans de nombreux biotopes, au moins à l'état fragmentaire, il est plutôt fréquent.

Description de l'habitat

Il s'agit d'une végétation dominée par des Potamots à feuilles larges et des Myriophylles, mais aussi par des macrophytes flottants.

Les recouvrements y sont en général très importants.

En rivières lentes et canaux assez larges, il y a une grande importance des macrophytes submergés ou flottants entre deux eaux, sous réserve que la profondeur ne soit pas trop élevée.

En fossés, ces groupements sont souvent très recouvrants, formant des herbiers submergés paucispécifiques car, suite à la compétition interspécifique, il y a une dissociation latérale des populations, qui se répartissent en taches monospécifiques. En revanche, la couche de macrophytes libres flottants est souvent composée de plusieurs espèces de Lentilles d'eau, d'*Azolla*, voire d'*Hydrocharis* des grenouilles.

Quatre strates végétales principales (au sens de couches végétales) peuvent donc coexister :

- une strate submergée constituée de Potamots, Myriophylles, Cératophylles, mais aussi parfois de characées et d'Élodées ;
- une strate épiphytique, avec des cladophores, des spirogyres ;
- une strate flottante constituée des feuilles de Potamots, mais aussi parfois du Rubanier simple, des feuilles du Nénuphar jaune, et de Lentilles d'eau ;
- une strate au-dessus de l'eau constituée des feuilles émergées

des alismatides, dont la Sagittaire, mais aussi des hélophytes transgressives (*Myosotis*) et du rare *Stratiotes faux-aloès* (*Stratiotes aloides*).

Valeur biologique

Il présente une fonction de corridor essentielle pour de nombreuses espèces de poissons, avec une production parfois importante d'espèces d'intérêt communautaire, aquatiques ou semi-aquatiques.

D'autre part il constitue une zone de reproduction des poissons.

Dynamique de végétation

Spontanée

Une dynamique saisonnière importante est notable, associée aux cycles hydrologique et thermique :

- relative stabilité pour les rivières profondes et grands canaux, avec un éventuel rajeunissement des communautés associé à des remaniements de substrats lors des crues ;
- très fortes variations pour les bras morts non alimentés par des nappes et déconnectés du cours principal, ainsi que pour les fossés.

L'évolution naturelle des milieux eutrophes peu profonds est le comblement par production végétale à la fois des macrophytes aquatiques et des héliophytes, mais aussi par l'envasement. Seul ce dernier est à craindre pour les milieux plus profonds.

Il existe des relations dynamiques en fonction des différents facteurs (qualité de l'eau, éclaircissement, profondeur) entre les groupements de ce type d'habitat et les groupements de milieux moins profonds (par exemple le *Callitriche obtusangulae*).

Liée aux activités humaines

L'entretien physique du milieu via divers systèmes de curage qui permettent un entretien des milieux et de limiter ou de ralentir le comblement des fossés et des biefs

agit sur cet habitat. Après entretien, une dynamique de colonisation est observable, mais elle reste mal connue.

Les pompages accélèrent la colonisation du lit par les héliophytes et les plantes de berges (Baldingère faux-roseau, *Phalaris arundinacea*, Rubanier dressé, *Sparganium erectum*, Agrostide stolonifère, *Agrostis stolonifera*...).

L'hypertrophisation se traduit par des réductions des peuplements macrophytiques submergés.

Localisation et physionomie de la végétation sur le site

Ce sont des eaux riches en éléments dissous favorisant le développement d'une végétation aquatique annuelle ou vivace, flottante ou enracinée. Ces herbiers aquatiques composés essentiellement de lentilles se développent sur des eaux calmes et peu profondes des étangs et des mares.

L'habitat a été repéré sur le site sur une petite mare représentant 0,01 ha sur le secteur du Magot.

Un étang a par ailleurs été signalé par Vienne Nature en 2009 comme présentant des herbiers à potamot crépu.

D'autres plans d'eau eutrophes ont été recensés mais ils ne comportent pas d'herbiers d'intérêt.

Menaces potentielles

- Pollution et intrants
- Fermeture du milieu
- Assèchement ou étiage trop sévère
- Introduction d'espèces animales et végétales exotiques
- Surpopulation piscicole.

Caractéristiques de l'habitat sur le site et état de conservation

Il est impossible de statuer sur l'état de conservation de cet habitat étant donnée l'absence de suivi depuis les inventaires initiaux.

Rivière avec végétation du Ranunculon fluitantis ou du Callitricho-Batrachion

Code NATURA 2000 : 3260 (6 : Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques)

Code CORINE BIOTOPES : 24.44 x (24.11 à 24.13)

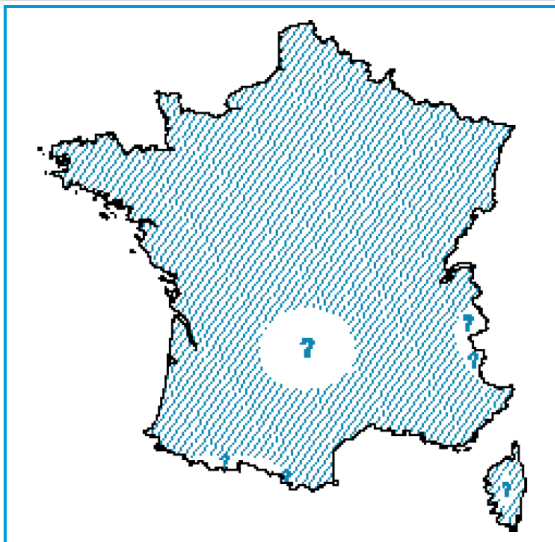
Statut et protection

- Directive Habitats : Annexe I

Statut de l'habitat en Poitou-Charentes

L'habitat est qualifié d'assez rare à assez commun en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature).

Répartition géographique



L'habitat est potentiellement présent sur toute la France, y compris méditerranéenne. Il est très développé dans les zones d'agriculture intensive, mais aussi en zones urbaines et périurbaines.

Description de l'habitat

L'habitat est développé aux étages planitiaire et collinéen, dans des cours d'eau d'ordres 1 à 3-4 assez à peu courants. Il peut aussi se rencontrer dans des bras morts en systèmes alluviaux complexes. Il est particulièrement développé dans les marais eutrophes.

On trouve l'habitat préférentiellement sur roches mères neutres ou basiques, mais parfois aussi sur roches acides, en zone d'agriculture intensive.

Les eaux sont eutrophes, parfois enrichies en matières organiques, à pH neutre à basique, à richesse variable en nitrates, riches en éléments nutritifs (notamment en phosphore), et parfois oligohalines (est de la France, marais saumâtres, estuaire).

Il s'agit d'une végétation des eaux assez à peu courantes, dominée par des phanérogames, avec peu de développement de bryophytes.

Les groupements sont diversement recouvrants, avec très peu de variations selon les faciès d'écoulement qui sont en général peu marqués.

Cinq strates végétales peuvent coexister, mais seules celles des hydrophytes submergées et flottantes et des épiphytes sont fréquentes :

- une strate cryptogamique appliquée très peu développée constituée de bryophytes de taille moyenne (*Fontinalis antipyretica*, *Amblystegium riparium*) et parfois aussi de cyanobactéries ;

- une strate submergée correspondant aux espèces suivantes : Callitriches, Zannichellie, Élodées (*Elodea canadensis*, *E. nuttallii*), Cératophylle, petits Potamots ;

- une strate épiphytique algale souvent assez développée avec des algues filamenteuses vertes ou jaunes (*Spirogyra sp.*, *Enteromorpha sp.*, *Cladophora sp.*, *Rhizoclonium sp.*, *Stigeoclonium sp.*, *Vaucheria sp.*, *Melosira sp.*) ;

- une strate flottante constituée des feuilles flottantes des Callitriches, des Lentilles d'eau et de l'*Azolla* ;

- une strate émergée correspondant aux formes émergées des amphiphytes, Cresson de fontaine, Véronique cresson-de-cheval et Ache, Rubanier.

Valeur biologique

Elle est extrêmement faible dans leur forme typique : ce sont des milieux à restaurer.

Les espèces phanérogamiques y sont communes.

Ce sont des zones de reproduction et de croissance d'espèces très peu exigeantes en matière de qualité des eaux, typiquement zones à Épinochette (*Pungitius pungitius*). Leur richesse dépend notamment des relations avec les bras morts et de l'inondabilité des zones humides adjacentes.

Dynamique de végétation

Spontanée

Normalement, ces groupements sont peu stables, hormis lorsqu'ils sont alimentés par une nappe phréatique. Les variations saisonnières ou irrégulières sont souvent marquées, déterminées par diverses espèces proliférantes, algales ou macrophytiques.

Il existe des relations dynamiques (spatiales mais surtout temporelles) en fonction des différents facteurs (qualité de l'eau, éclaircissement, profondeur, vitesse de courant, importance relative du cours d'eau) entre les groupements les plus rhéophiles de ce type d'habitat et ses groupements les plus stagnophiles, ou le vide phytocénologique (lorsque la lumière est insuffisante ou le cours d'eau trop pollué).

Liée aux activités humaines

Entretien physique du milieu

De façon générale, le « nettoyage des rivières » influence énormément ces communautés, dans la mesure où l'effet berge est très important.

Le curage entraîne en général des proliférations algales qui profitent du phosphore remis à disposition des macrophytes.

Modifications hydrauliques

La coupure des annexes hydrauliques du cours principal du cours d'eau a en général un effet négatif (renforcement de l'eutrophisation et accélération du comblement).

Toute diminution du débit et de la vitesse du courant est susceptible de favoriser les proliférations macrophytiques ou algales.

Il y a une très nette progression de ces communautés dans les zones d'agriculture intensive, avec néanmoins une tendance à la disparition de tout macrophyte en cas d'hypertrophisation et/ou d'envasement.

Localisation et physionomie de l'habitat sur le site

En ce qui concerne le secteur du Magot, des herbiers de callitriches (*Callitriche sp*) en mélange avec l'ache nodiflore *Apium nodiflorum* sont présents en divers secteurs du cours d'eau, caractéristiques des ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques. On rencontre également dans ces groupements, des amphiphytes tels que le rubanier dressé (*Sparganium erectum*), la véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*) ou le cresson des fontaines (*Nasturtium officinale*).

Quelques herbiers à lentilles d'eau ont également été relevés sur des secteurs calmes du ruisseau ou fossé de dérivation du cours d'eau, en mélange avec des peuplements d'ache nodiflore (*Apium nodiflorum*).

Pour le secteur Auxance/Coursaudière, les herbiers à Renoncules et Callitriches ont été observés uniquement sur la portion de l'Auxance concernée par le site. Il s'agit de petits herbiers de faible surface (souvent moins d'1m²) dispersés plus ou moins abondants selon les portions considérées.

Le courant conditionne la présence de l'un ou l'autre type d'herbiers. Ainsi, les herbiers à Renoncules flottantes et potamots sont localisés dans des portions de courants alors que les herbiers à Callitriches sont installés dans des eaux relativement calmes.

L'habitat représente 0,83 ha sur le Magot selon Ouest Aménagement.

Vienne Nature adopte une approche linéaire avec environ 300 mètres linéaires concernés sur l'Auxance

Cet habitat a fait l'objet d'inventaire permettant sa localisation sur la carte suivante.

Il n'a pas fait l'objet de suivi.

Menaces potentielles

Fermeture du milieu, ombrage (Saulaie, Aulnaie).

Assèchement estival, drainage agricole.

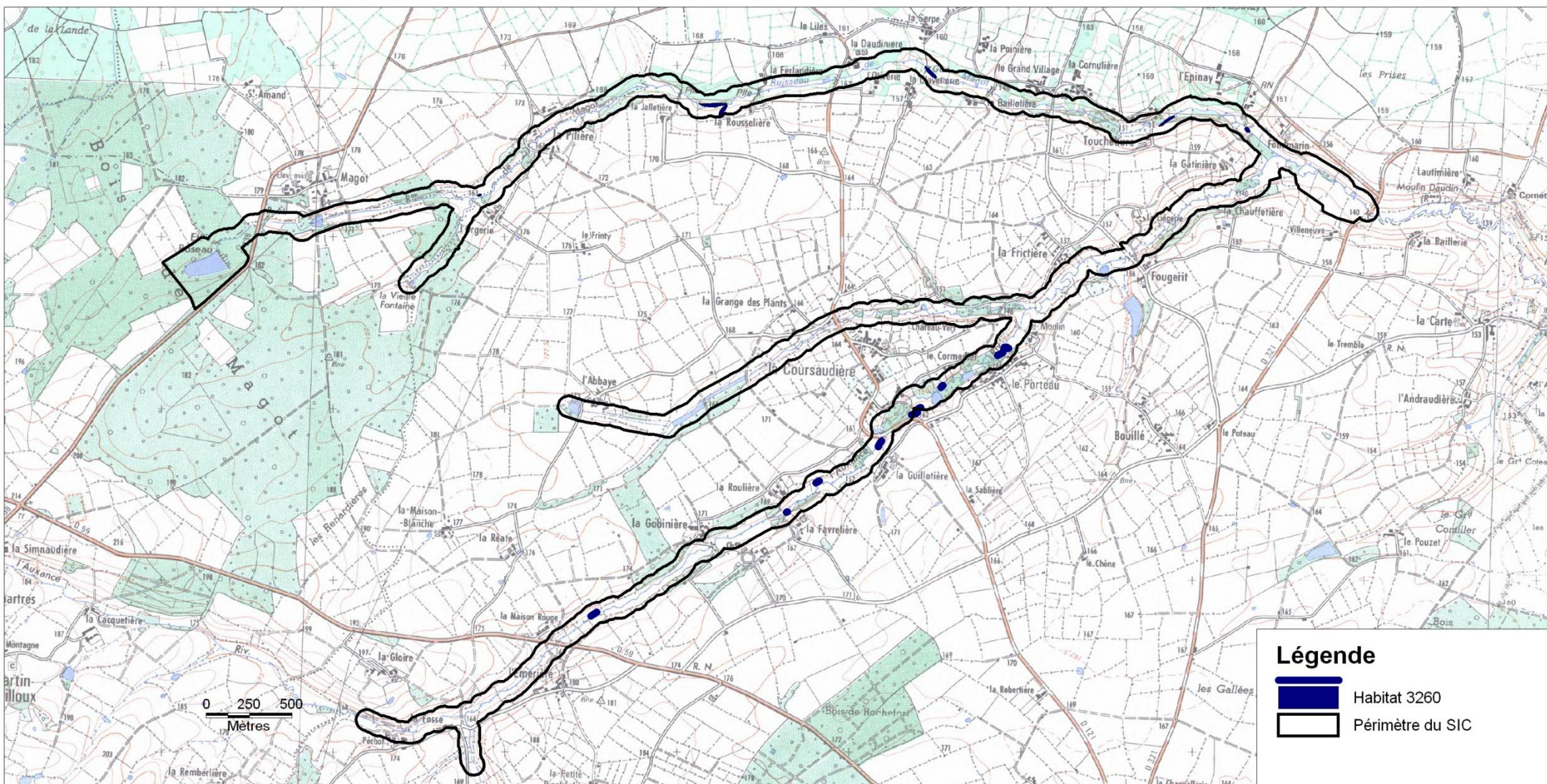
Envasement, colmatage, matières en suspension.

Apport d'intrants, hypertrophisation.

Pollution (métaux lourds...).

Modification, simplification de la morphologie.

Carte de localisation de l'habitat d'intérêt communautaire 3260



Caractéristiques de l'habitat sur le site et état de conservation

Il est impossible de statuer sur l'état de conservation de cet habitat étant donnée l'absence de suivi depuis les inventaires initiaux.

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*

Code NATURA 2000 : 91E0*

Code CORINE BIOTOPES : 44.3

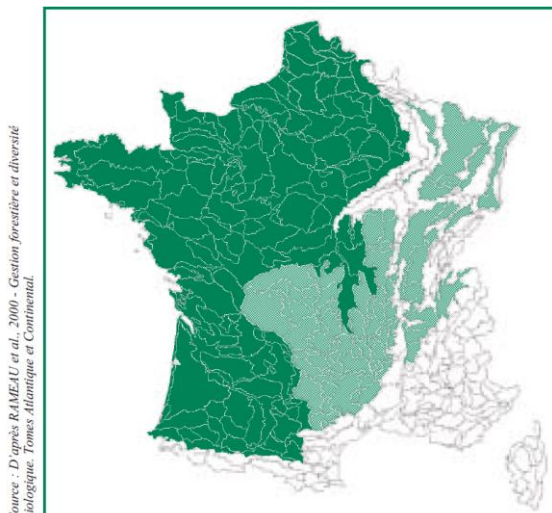
Statut et protection

- Directive Habitats : Annexe I

Statut de l'habitat en Poitou-Charentes

L'habitat est observé relativement communément en Poitou-Charentes mais sous forme fragmentaire et rarement en grands ensembles. Ces derniers sont tous répertoriés et protégés.

Répartition géographique



Ces types d'habitats sont très fréquents à l'étage collinéen et beaucoup plus rares à l'étage montagnard ou submontagnard.

Description de l'habitat

L'habitat observé sur le site est du type 44.31 - Aulnaies-frênaies des zones de sources et leurs rivières plus précisément du sous-type 8 : Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux :

Cet habitat est installé au niveau des sources, des ruisselets de rivières de faible importance, souvent à cours lent à peu rapide. Il s'agit

surtout de végétations collinéennes. Les alluvions sont argileuses, limono-argileuses, sablo-limoneuses. Le sol présente un horizon supérieur riche en matière organique avec une bonne activité de minéralisation. Le profil présente, à une profondeur variable, une nappe permanente circulante. Les sols sont de types alluviaux, peu évolués. Les eaux circulantes sont souvent riches en calcaire et neutres.

Les peuplements sont dominés par l'Aulne dans les parties basses, par le Frêne dans les parties hautes. La strate arbustive est pauvre en espèces (Groseillier rouge). Le tapis est riche en Laïches (*Carex remota*, *Carex pendula*, etc.).

Cet habitat rivulaire et de suintement présente une grande interaction avec l'hydrosystème (régime de nappe, régime hydrique, inondations...).

Valeur biologique

Ce type d'habitat est de faible étendue spatiale pour chacune des stations (habitat résiduel) mais ne se cantonne toutefois pas à la ripisylve pure. Il s'agit de forêts linéaires bordant les cours d'eau et trouvant leur optimum écologique sur les terrasses alluviales, situées à des niveaux topographiques bas (connexion indispensable avec la nappe alluviale).

Les boisements alluviaux, lorsqu'ils renferment des arbres sénescents (Frêne), sont des habitats favorables aux coléoptères

saproxylophages (Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Grand capricorne). Ces boisements sont aussi des habitats favorables aux amphibiens et les ripisylves de bonne qualité sont favorables à la Cordulie à corps fin (Odonates).

Dynamique de végétation

Cet habitat peut se reconstruire à partir d'une mégaphorbiaie.

L'Aulne est l'essence pionnière, subsistant seul dans les stations les plus humides.

Tant que la dynamique du cours d'eau (périodicité des crues, vitesse du courant, battement de la nappe) n'est pas substantiellement modifiée, ces forêts subissent une lente maturation où les essences pionnières sont progressivement remplacées par des essences post-pionnières (frênes, orme champêtre, chêne pédonculé). Dans le cas de petites vallées où le cordon alluvial est inséré dans une matrice boisée plus large englobant des boisements de versants, la maturation peut se faire plus rapidement, par colonisation latérale à partir des semenciers présents (chênes, charme, érables, orme etc.).

Localisation et physionomie de la végétation sur le site

Cet habitat situé à part et d'autre du ruisseau, parfois simplement sous forme d'alignements d'arbres relève de l'association du *Carici remotae-Alnetum* (aulnaies-frênaies des zones de sources et leurs rivières).

Il est dominé par l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) avec le frêne quasi absent sur le secteur du Magot. Quelques touffes de laïche espacée (*Carex remota*) et quelques

hélophytes telles qu'Iris *pseudacorus*, *Angelica sylvestris*, sont présentes.

Sur le secteur Auxance/Coursaudière, les peuplements sont dominés par les frênes et essentiellement situés à la confluence entre la Coursaudière et l'Auxance.

Il est parfois en mélange avec des plantations de Peupliers dont le sous-étage n'a pas été trop entretenu.

Deux secteurs du site présentent un mélange de l'aulnaie avec de la saulaie à *Salix atrocinerea* (CORINE Biotopes 44.921).

L'habitat est ainsi observé sur 8,25 ha (sur 175 ha inventoriés par Ouest Aménagement concentré sur le Magot) + 5,59 ha (sur 100 ha inventoriés par Vienne Nature concernant La Coursaudière et l'Auxance).

Les espèces types sur le site sont :

Strate arborescente :

- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Orme champêtre (*Ulmus minor*)

Strate arbustive :

- Aubépine (*Crataegus monogyna*)
- Coudrier (*Corylus avellana*)
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)

Strate herbacée :

- Laïche espacée (*Carex remota*)
- Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*)
- Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*)
- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*)

- Lamier jaune (*Lamium galeobdron*)
- Primevère officinale (*Primula veris*)
- Renoncule tête d'or (*Ranunculus auricomus*)
- Laïche des bois (*Carex sylvatica*)
- Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*)
- Pâturin des bois (*Poa nemoralis*)
- Lierre terrestre (*Glechoma hederecea*)
- Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*)
- Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*)
- Etc.

Cet habitat a fait l'objet d'inventaire permettant sa localisation sur la carte suivante.

D'autre part, il a été suivi au travers de relevés phytosociologiques conduit sur 3 placettes différentes(aussi localisées sur la carte).

Menaces potentielles

Directes :

Plantation de peupliers ou résineux.

Modification des berges du ruisseau.

Gestion sylvicole inappropriée avec temps de rotation trop court et exportation systématique du bois mort.

Coupe rase, arrachement.

Espèces invasives pouvant instaurer une concurrence néfaste aux sous-étages ainsi qu'au renouvellement naturel.

Ouverture de piste.

Indirectes :

Assèchement (par modification de la dynamique des hydrosystèmes).

Utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles attenantes.

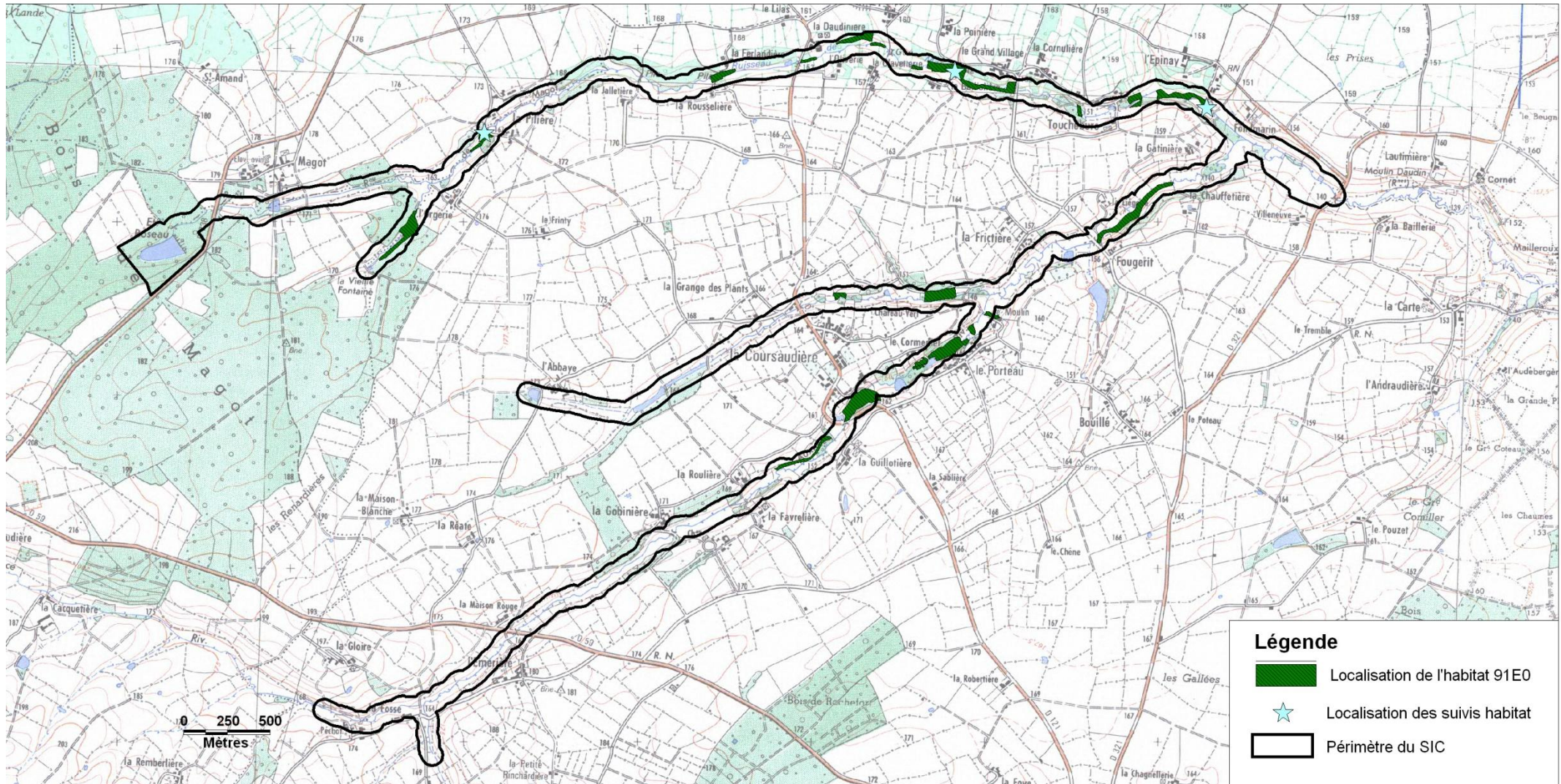
Utilisation d'herbicides (contres les graminées)

Rectification, « curage » du cours d'eau.

Certaines de ces menaces sont d'ores et déjà avérées sur le site avec notamment le dépérissement de certaines zones probablement du fait d'étiages se faisant de plus en plus sévères.

D'autre part des coupes à blanc semblent être pratiquées comme cela a pu être le cas sur une des placettes de suivi phytosociologique de Vienne Nature.

Carte de localisation de l'habitat 91E0



Caractéristiques de l'habitat sur le site et état de conservation

L'ensemble des forêts alluviales du site du Magot est à un stade immature avec de jeunes peuplements de frênes et aulnes sans vieux arbres, troncs en décomposition, etc. laissant penser à un entretien et exploitation avec cycle de retour assez court.

Les stations suivies présentent le même faciès depuis 2006 si ce n'est :

- Une station de 0,44 ha qui a connu une coupe à blanc en 2009. Cette dernière a démontré une belle capacité de cicatrisation puisqu'elle présente déjà en 2011 une strate arbustive à 3-4 mètres de haut.
- Une station de 1,6 ha environ aux environs de La Coursaudière qui a été abattue en même temps que la peupleraie dont elle constituait le sous-étage.

L'état de conservation de cet habitat semble être favorable mais il s'agira de rester vigilant quant aux différentes menaces potentielles et veiller à rétablir un entretien régulier et adapté de la ripisylve.

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Code NATURA 2000 : 6430

Code CORINE BIOTOPES : 37.1 et 37.71

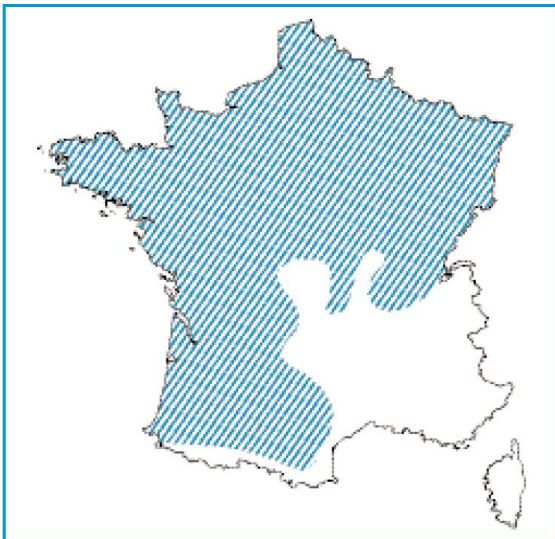
Statut et protection

- Directive Habitats : annexe 1

Statut de l'habitat en Poitou-Charentes

L'habitat est qualifié d'assez rare à assez commun en Poitou-Charentes (Poitou-Charente Nature). Il est dispersé sur l'ensemble du territoire concerné, notamment le long des principaux cours d'eau

Répartition géographique



Ces végétations sont très largement réparties à l'étage collinéen (elles restent plus localisées à l'étage montagnard) dans les domaines atlantique, continental et localement méditerranéen.

Description de l'habitat

Il s'agit de la végétation herbacée haute, plutôt nitrophile en bordure du cours d'eau ou de boisements humides (aulnaie-frênaie ou peupleraie sous laquelle elle peut s'installer) relevant du *Calystegietalia sepium* ou du *Filipendulion*.

Cet habitat se décline en plusieurs habitats élémentaires dont deux sont représentés ici :

- Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne 6430 (sous-type 1) (CORINE Biotopes 37.1)

L'espèce caractéristique dominante est la reine des prés (*Filipendula ulmaria*). On rencontre également la salicaire (*Lythrum salicaria*), la baldingère (*Phalaris arundinacea*).

Elles sont très développées en situation héliophile mais peuvent subsister en lisières ombragées après reconstitution forestière. On les rencontre généralement dans des sites très humides des vallées alluviales présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire (pseudogley : horizon gris ponctué de taches rouille dès la surface), sur des substrats alluviaux de nature diverse (sables, limons sableux, limons...). Les sols sont bien pourvus en matière organique, mais relativement pauvres en azote (milieux mésotrophes).

Les stations sont soumises aux crues périodiques du cours d'eau (sans subir d'immersions prolongées), mais ne doivent subir aucune action anthropique (fertilisation, fauche, pâturage) ; il s'agit donc de prairies naturelles à hautes herbes en relations dynamiques avec les forêts alluviales.

- Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces 6430 (sous-type 4) (CORINE Biotopes 37.71)

Les espèces rencontrées sont l'eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'épilobe

hisuste (*Epilobium hirsutum*), l'ortie (*Urtica dioica*), la baldingère (*Phalaris arundinacea*), ...

Elles sont liées aux cours d'eau (rivières, ruisseaux) éclairés drainant des prairies humides et occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constituent des ourlets au niveau des forêts résiduelles.

Elles peuvent également se trouver dans les clairières forestières, mais aussi au bord de plans d'eau ou de fossés.

Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance ; leur optimum se situe sur des sols calcaires argileux (sur matériaux alluviaux divers). Ces mégaphorbiaies peuvent aussi être associées à des sols à caractère tourbeux après assèchement.

Ces formations ne doivent subir aucune action anthropique (fauche ou pâturage).

Elles se retrouvent aussi dans des espaces enrichis en azote (milieux rudéraux près des habitations, des ruines, des bords des routes, reposoirs au niveau de prairies humides), mouillés, avec dans ce cas, dominance de l'Ortie. Dans cette situation, elles ne sont pas à prendre en considération.

Valeur biologique

Mégaphorbiaies mésotrophes

Ces mégaphorbiaies constituent le berceau de certaines espèces prairiales (de prairies de fauche ou pâturées) en tant que milieu primaire.

Avant les déforestations anthropiques et le pastoralisme, elles occupaient une place réduite dans les lits majeurs des rivières, se développant lors des perturbations occasionnées par les crues catastrophiques. Elles hébergeaient quelques espèces prairiales

qui, lors des actions pastorales (fauche, pâturage, fertilisation), se sont développées considérablement, avec en outre l'arrivée d'autres espèces issues des lisières forestières nitrophiles, des végétations de chablis, etc.

Ces mégaphorbiaies occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées et présentent ainsi un intérêt patrimonial certain.

Elles peuvent héberger des espèces rares à l'échelle régionale : *Euphorbia villosa*, *Euphorbia palustris*, le Calamagrostide blanchâtre (*Calamagrostis canescens*), le Géranium des prés (*Geranium pratense*), *Aconitum napellus*...

Ces formations constituent également une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), d'où la présence de nombreux phytophages, ce qui entraîne également la présence d'insectivores (*Musaraignes*, *Sorex sp.*).

Mégaphorbiaies eutrophes

Ces milieux sont le berceau de quelques espèces prairiales de prairies de fauche ou pâturées.

Ils occupent des surfaces réduites par rapport aux prairies gérées et possèdent un intérêt patrimonial certain. Le fond floristique est plutôt composé d'espèces relativement banales (nitrophiles), mais il est possible d'observer quelques espèces rares à l'échelle régionale telles que l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*).

Mégaphorbiaies mésotrophes

Ces mégaphorbiaies dérivent de la destruction de forêts riveraines et de l'abandon des activités pastorales. Leur état naturel correspond à un linéaire de lisière ou à des taches occupant les trouées forestières et à l'absence d'interventions anthropiques (la fauche ferait régresser certaines espèces typiques de ces milieux).

Par dynamique naturelle, elles peuvent céder la place à des fruticées ou à des saulaies puis à des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, aulnaies-frênaies-ormaies, chênaies pédonculées ormaies...).

Certaines des espèces se retrouvent en sous-bois ou au moins au niveau des lisières, la mégaphorbiaie subsiste alors par étroite bande, avec l'essentiel de son cortège végétal.

Les mégaphorbiaies peuvent ensuite se reformer à l'occasion de crues perturbatrices détruisant des fragments de ripisylves.

Les mégaphorbiaies concernées n'ont pas subi d'exploitation par l'agriculteur ou le bétail, elles sont ainsi dépourvues d'espèces prairiales courantes qui n'apparaissent que dans les individus d'habitats exploités extensivement. L'exploitation pastorale entraîne le passage à des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées (arrhénathéraies à Colchique d'automne, *Colchicum autumnale*...) où subsistent pendant un certain temps des espèces de mégaphorbiaies.

L'abandon de ces prairies entraîne le redéveloppement des espèces de mégaphorbiaies qui étouffent peu à peu les espèces prairiales et les font disparaître..).

Mégaphorbiaies Eutrophes

Ces mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme. Elles sont par ailleurs en liaison dynamique avec ces forêts :

N'ayant pas subi de pressions d'exploitation par l'agriculteur ou le bétail, elles sont dépourvues d'espèces prairiales courantes qui n'apparaissent que dans les individus d'habitats exploités extensivement.

Les pratiques pastorales (fauche, pâturage) les font disparaître au profit de prairies de fauche à Avoine élevée ou Trisetè jaunâtre ou de prairies pâturées à Crételle.

Ces mégaphorbiaies peuvent dériver de l'abandon de prairies gérées ; on observe dans ce cas le développement progressif des espèces de ces mégaphorbiaies qui, peu à peu, étouffent les espèces prairiales et les font disparaître.

Elles peuvent également, après eutrophisation du cours d'eau, dériver de mégaphorbiaies mésotrophes à Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*). Par contre, en cas d'eutrophisation excessive, le cortège floristique se réduit considérablement en faveur des espèces les plus nitrophiles (Ortie notamment).

Localisation et physionomie de la végétation sur le site

Cet habitat est situé à part et d'autre du ruisseau, en bordure du cours d'eau dans des zones ouvertes ou de boisements humides (aulnaie-frênaie). Il peut également s'exprimer dans le sous-étage d'une peupleraie non broyé.

Il représente 2,5 ha sur les 175 inventoriés par Ouest Aménagement et 1,7 ha sur les 100 inventoriés par Vienne Nature.

Cet habitat a fait l'objet d'inventaire permettant sa localisation sur la carte suivante.

D'autre part, il a été suivi au travers de relevés phytosociologiques conduit sur 3 placettes différentes (aussi localisées sur la carte).

En détail :

Mégaphorbiaie eutrophe :

Sur le site, cet habitat plutôt relictuel est généralement représenté au sein de petites surfaces et avec une diversité biologique souvent altérée. Il a été identifié en différentes localités dont la Guillotière, le Cormenier et la Fosse (secteur Auxance/La Coursaudière).

Cependant, il est à noter la présence d'une espèce végétale remarquable, *Stellaria alsine Hoffm.* Cette espèce est inscrite à liste rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes et elle est déterminante pour la région.

Mégaphorbiaie mésotrophe

C'est le type le plus représenté dans la vallée, souvent sous peupleraie.

Menaces potentielles

Directes :

Fermeture du milieu (saulaie-aulnaie)

Modification des berges du ruisseau.

Création d'étang

Mise en culture

Apport d'intrants

Broyage intensif

Indirectes :

Assèchement (par modification de la dynamique des hydrosystèmes).

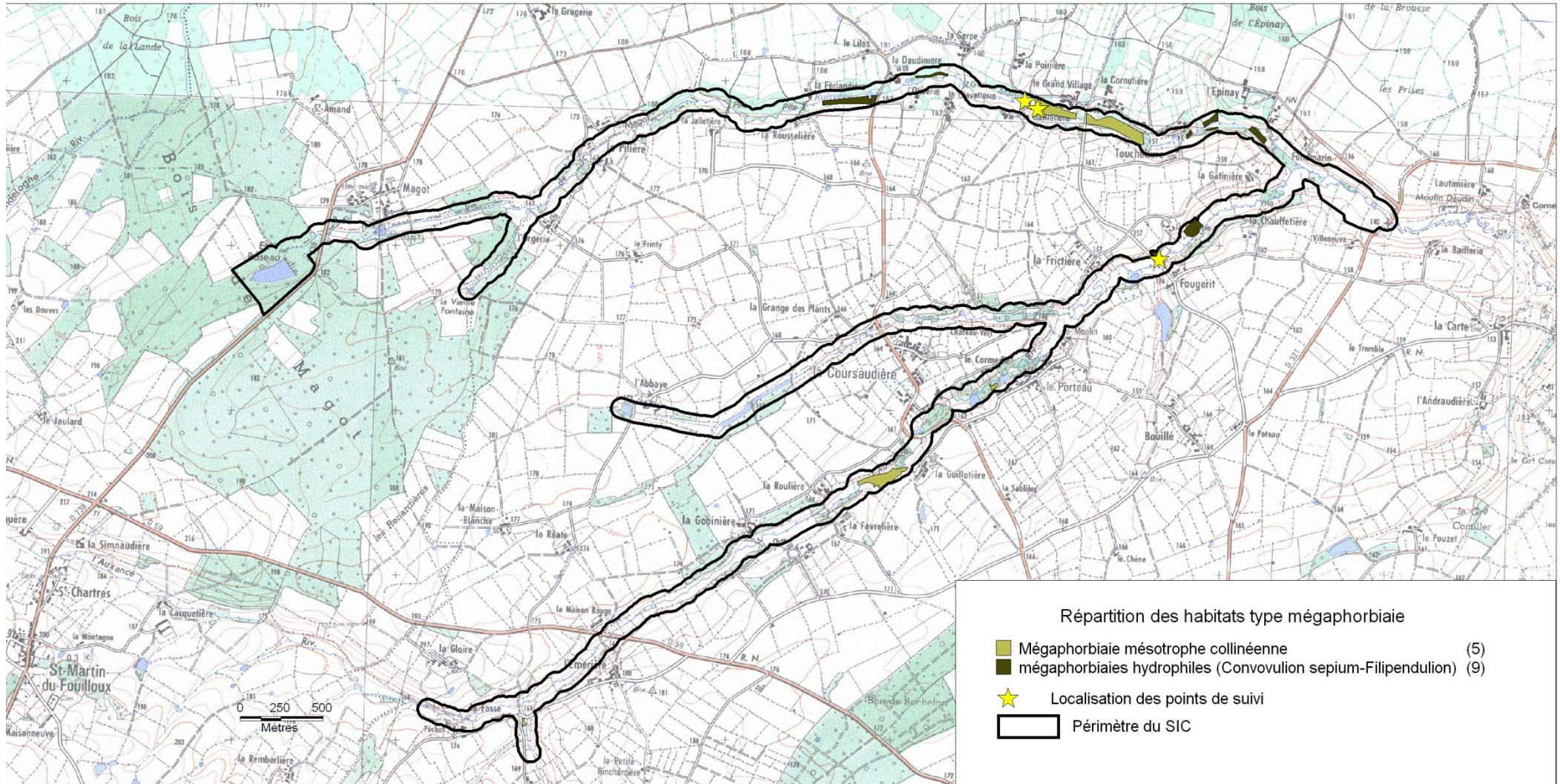
Drainage

Utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles attenantes.

Rectification, « curage » du cours d'eau.

Certaines de ces menaces sont d'ores et déjà avérées sur le site avec notamment certaines placettes de suivi qui ont été broyées. D'autres ont vu les parcelles attenantes se mettre en culture avec un arrachage des haies.

Carte de localisation de l'habitat d'intérêt communautaire 6430



Caractéristiques de l'habitat sur le site et état de conservation

L'ensemble des mégaphorbiaies du site du Magot est impacté par :

- des pratiques « d'entretien » inappropriées telles que le gyrobroyage,
- des modifications de leur environnement immédiat (mise en culture de parcelles avoisinantes et arrachage de haies,
- la mauvaise perception de ce milieu par les riverains (sale, non entretenu, etc.)
- des débits d'étiage de plus en plus restreints.

D'autre part, il s'agira de prendre en compte ces milieux ouverts quand les travaux de restauration de ripisylve seront opérés de sorte à conserver une mosaïque d'habitat variée aux alentours du cours d'eau.

L'état de conservation peut donc être évalué comme défavorable étant donné l'ensemble des pressions pesant sur ces habitats ainsi que leur état actuel déjà dégradé.